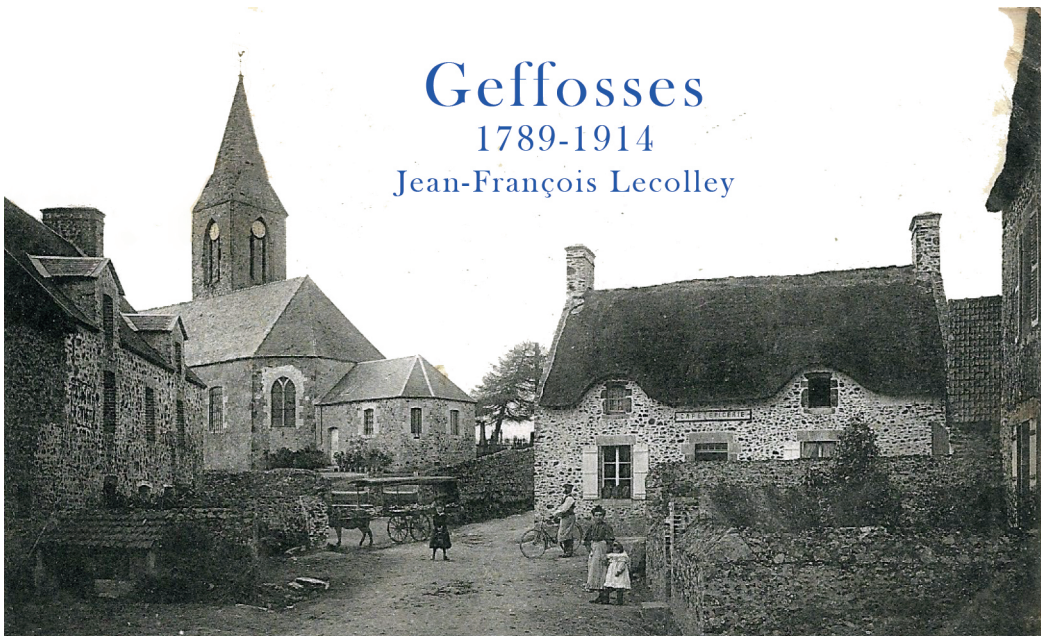


Geffosses  
1789-1914  
Jean-François Lecolley



**ISBN 978-2-9581575-0-0**

Préambule	4
I. La commune de Geffosses	6
II. La population	11
III. Le havre de Geffosses	14
IV La campagne. La toponymie	17
V. Les patronymes	23
VI. La Vallée (Le Bourg)	32
VII La matrice cadastrale	36
VIII Les registres du Conseil municipal	45
IX La fabrique de l'église	102
X La vie communale	110
XI La guerre de 14-18	116

## Préambule

Dans les années 1970, Geneviève Fourrey, originaire de Geffosses a effectué des recherches sur Geffosses et ses habitants en utilisant essentiellement les registres paroissiaux de la paroisse et les archives diocésaines de l'évêché de Coutances. Elle a entre autres rédigé une monographie *Geffosses dans l'histoire* qui part des origines pour se terminer à la révolution de 1789. Elle conclut par cette phrase :

*A partir de la fin de la Révolution, les archives sont beaucoup plus rares. Il n'y a plus à la Mairie, en dehors de délibérations du Conseil Municipal, que l'Etat Civil et le Cadastre. Cette période est calme et nous laisserons à d'autres le soin d'en écrire l'histoire.*

Ce travail est donc la continuation du travail de G.Fourrey. Il commence en 1788 avec la Révolution pour se terminer en 1918 avec la fin de la première guerre mondiale. Dire que ce siècle fut calme est un euphémisme : guerres qui commencent à la Révolution pour se terminer en 1815 à la fin de l'Empire, révolutions de 1830 et 1848, second Empire et guerre de 1870, puis 3<sup>ième</sup> République et guerre 14-18.

Les sources utilisées pour faire ces recherches sont :

- **des sources numérisées**

- [www.archives.manche.fr](http://www.archives.manche.fr) [AD50]

  - Registres paroissiaux et état civil jusqu'en 1892

  - Cadastre Napoléonien

  - Registre des matricules militaires

  - Répertoires du Notariat de Geffosses puis Pirou (1732-1880)

- [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr) [BNF]

  - Cartes anciennes

  - Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle par Frédéric Godefroy (1881).

Lexique de l'ancien français par Frédéric Godefroy.

Rapports et délibérations du Conseil général de La Manche [CG50].

→ [www.geneanet.org](http://www.geneanet.org) [GEN]

Base de données généalogiques. Elle peut servir de moteur de recherche, mais toutes les données doivent être vérifiées. Il y a des erreurs de transcription et beaucoup de '*copier-coller*'.

→ [www.e-hubert.com/bases50c](http://www.e-hubert.com/bases50c) [DEC50]

Base Généalogique de la Manche. Dispense de l'Évêché de Coutances.

● **des sources sur support papier**

→ Archives de la Mairie de Geffosses [AMG]

Compte-rendu du Conseil Municipal 1788-1906

Matrice du cadastre de 1823

Matrice des propriétés bâties de 1882

Matrice du cadastre de 1912

Etat Civil depuis 1893

Histoire de Geffosses. G. Fourrey.

→ Archives du département de la Manche à Saint Lô [AD50]

Actes notariaux

Vos ancêtres sont-ils depuis longtemps à Geffosses.

G. Fourrey 17J 109-1. [GF80]

Relevés des mariages (1647-1649) Geffosses. 17J 109-2

Dépouillements généalogiques de l'Etat Civil de Geffosses :

17J 255-1, 17J 255-2, 17J 255-3

→ Pirou et son histoire. R. Lechevalier (2011) [PIR]

→ La Manche toute une histoire. Archives Départementales de la Manche. Conseil départemental de la Manche Saint-Lô 2016. [HI50]

→ Histoire du département de la Manche. André Dupont. OCEP 1989

→ Lessay et son canton. Michel Pinel. Charles Cornet, imprimeur. 1984

## I. La commune de Geffosses

Le bourg de Geffosses est situé à l'écart des axes de circulation sud-nord du département de la Manche : la route Coutances-Lessay-Cherbourg (D2), l'ancienne route côtière Gouville-Pirou (D72), et la nouvelle route touristique Pont de la Roque- les Pieux (D650). Elle est traversée par la D53 orientée Ouest-Est en direction de Saint Sauveur Lendelin et se termine dans le havre de Geffosses à la *Barboterie*.

Bien qu'elle ait accès à la mer à travers son havre, la commune, contrairement aux autres communes de la côte est une commune agricole qui se concentre essentiellement à l'élevage : peu de culture maraîchère, pas de conchyliculture ni d'ostréiculture. Il n'y a pas de plage, l'accès à la mer se résumant aux deux flèches sableuses qui limitent l'entrée du havre. La plage la plus proche est celle d'Anneville-sur-mer.

*NOTE : Par la suite, les parties de texte entre guillemets et en italique correspondent à des transcriptions d'actes des registres paroissiaux et municipaux, d'état civil, et d'actes notariés. Les mots dont la transcription est délicate sont placés entre deux doubles crochets « .... ».*

Les départements ont été créés en décembre 1789. Ils ont été divisés en districts, cantons et communes. Les limites de ces communes ont été calquées dans la plupart des cas sur celles des paroisses.

En 1793, à Geffosses, les registres d'Etat Civil gérés par la Commune vont remplacer les registres paroissiaux tenus par le Curé de la paroisse. Le dernier registre paroissial de 1792 est contresigné par le Maire :

*' Vu et arrêté par nous Maire de la Commune de Geffosse en vertu de la loi du 20 7<sup>bre</sup> dernier, le 1er janvier mille sept cent quatre vingt treize 2<sup>ième</sup> de la République.'*  
Signé **Coubrun**.

En 1793 les termes de commune et de paroisse restent souvent associés. Intitulé du premier registre des naissances :

*' Registre de naissance de la paroisse de Geffosse pour l'année mille sept cent quatre vingt treize, l'an 2 de La République Française.'*

Toujours dans ce même registre : *'.....jean louis Maresq membre de Conseil Général de la commune de cette paroisse de Geffosse'*. A partir de 1794, cette association commune- paroisse disparaît.

De 1793 à 1830, Anneville et Geffosses ont été regroupés en une seule commune. Geffosses fut même chef-lieu de Canton de l'an IV à l'an VIII de La République (de 1795 à 1800). Ce canton était constitué des communes de Geffosses, Montsurvent, Pirou, Créances, La Feuillie, Millieres et Ancteville. Avant 1793, Créances était le chef-lieu de Canton. Après 1800, ce fut Lessay. Les cantons ont été créés en 1789, supprimés en 1793 par la Convention, puis rétablis en 1795 par le Directoire.

La première loi municipale date de 1789. En général, le tracé des municipalités est alors calqué sur celui des paroisses.

→ De 1789 à 1799, les Agents municipaux (Maires) sont élus au suffrage direct. Pour être électeur, il faut payer un impôt égal au moins à trois journées de travail et pour être éligible un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

→ De 1799 à 1848 les Maires sont nommés par les préfets.

→ De 1848 à 1851, les Maires sont élus par les conseillers municipaux pour les communes de moins 6000 habitants

→ De 1851 à 1871 les Maires sont nommés par les préfets pour les communes de moins 3000 habitants.

→ Depuis 1871, les Maires sont élus par les conseillers municipaux élus au suffrage universel. Les femmes n'auront le droit de vote qu'après 1945

Dans les actes de l'Etat Civil, le titre de *'Maire faisant fonction d'officier de l'Etat Civil'* n'apparaît qu'à partir de 1800.

### Liste des Maires

1790→1792: Pierre Lemoigne

1792→1795: Thomas Coubrun

1795→1795: Jean François Aubril

1795→1797: Louis Maresq *'membre du Conseil Général de la Commune'*

1797→1800: Nicolas Laisney *'agent Municipal de La Commune'*

1800→1804: Pierre Pouret *'Maire et Officier d'Etat Civil'*

1804→1816: Gilles François Rosselin

1816→1816: Marc Antoine Lelievre

1816→1817: Pierre Pouret Longueval

1817→1835: Gilles François Rosselin Duvivier

1835→1846: François Rivière

1847→1865: Pierre Lecouillard

1866→1879: Alexandre Varin

1880→1892: Pierre Marescq

1892→1906: Jules Fesnien

1906→1925: Charles Baudouin

1925→1929: Alexandre Sohier  
1929→1932: Alexandre Painsecq  
1932→1933: Alexandre Lesigne  
1933→1941: Alexandre Montchaton  
1941→1945: Georges Painsecq  
1945→1948: Pierre Lesigne  
1948→1992: Victor Laisney  
1992→1995: Georges Lebreuilly  
1995→2014: Michel Renouf  
2014→ .....: Michel Neveu

Un registre des compte-rendu du Conseil Municipal à partir de l'an 13 de la République (1804-1805) se trouve encore dans les archives de la Mairie de Geffosses. Le préambule de ce registre est rédigé en ces termes :

### REGISTRE

*Destiné à inscrire les décisions & arrêtés du Conseil Municipal de la Commune de Gefosses : Les Comptes du Maire, les mandats sur les dépenses « réalisée » ; les comptes du percepteur. Les budgets et Dépenses communales des années antérieures.*

*Du dix sept fructose an treize et premier de l'Empire Francais à dix heures de matin :*

*Messieurs Jean François Godefroy, Jacques Gosselin, Pierre Pouret, Jean Joubert, Pouret Longueval, Pierre Varin, Nicolas Ciron & Gilles Godefroy; tous membres du Conseil Municipal : se sont réunis sous la Présidence de Gilles François Rosselin Maire de la dite Commune, au domicile de ce dernier, Lieu de leurs Scéances, pour délibérer sur les Besoins de La Commune : Le tout en conformité de l'instruction de Monsieur Le Préfet du département de la manche, à la datte du 4 de ce mois : & de la convocation du maire à la datte du 14 du mois courant : Tout les membres ont pris place au Bureau et la Scéance s'est ouverte par la lecture de L'instruction précitée.*

*2° L'Arrêté du Préfet à la datte du 23 Vendémiaire relatif à la réparation des Chemins vicinaux & Enfin par la lecture de l'arrêté définitif du Préfet à l'égard de l'épurement des Comptes du maire et du percepteur de cette commune pendant leur exercice de l'an 11. Ensuite le Conseil est passé à l'examin des comptes du Maire et du percepteur pendant leur exercice de l'an 12 ainsi qu'à la formation du Budget de l'an 14 tant au revenu et dépenses annuelles'*

*.../...*

Département  
de  
la manche

AI<sup>ER</sup>  
An douze  
Compte de maire

Arrondissement  
de  
Coutances

Compte des recettes municipales de la Commune  
de Gefosses pendant l'an douze & des mandats  
délivrés par le maire sur le percepteur.

Commune  
de  
Gefosses

Somme restant disponible sur les fond de l'an 11	147.43
Centimes additionnels aux contributions foncières et mobilières	618.94
Rétributions sur le dixième des patentes	16.75
Maison et usines communales(Prix de ferme)	
Biens ruraux communeaux(Prix de ferme)	
Fruits et recoltes du cimetiére	
Droits sur le bestiaux qui paissent	
Droits sur les biens communau	
Pensions et Rentes fermieres non eteintes	
Octroi	
Bureau de vassage et « mesurage »	
Location de la halle	
Location de places aux foires et marchées	
Recettes extraordinaires provenant de la « ???? » de compte de monsieur Pouret maire provisoire de l'an huit	25.59
total de la recette	808.71

Execrcice de  
l'an douze

---

Etat et mandats délivres par le Maire  
sur les fonds affectés aux dépenses de l'an douze

N <sup>o</sup> du mandat	Datte du mandat	objet de la dépense	montant du mandat
			fr cent
1	20 Ventose an 12	Greffier de la mairie	50
2	15 Floreal idem	Frais de mairie alloués au maire	2 50
3	15 Floreal id	Dépenses imprévues	6

4	17 Floreal	id	Dépenses imprévues	6
5	13 Prairial	id	Dépenses imprévues	3 50
6	13 Prairial	id	Dépenses de mairie alloués au maire	1 50
7	13 Therd <sup>or</sup>	id	Greffier de la mairie	30
8	24 Therd <sup>or</sup>	id	Réparation du pont à portes de flot	18
9	29 Fructid <sup>or</sup>	id	Traitement du Garde Champêtre	50
10	30 Fuctid <sup>or</sup>	id	Logement du maître D'Ecole	30
11	30 Fructid <sup>or</sup>	id	Frais de mairie alloués au maire	41
12	1 Vend <sup>re</sup>	id	Loyer de la maison Commune	30
13	4 Vend <sup>re</sup>	id	Réparation du pont à portes de flot	72
14	23 Brumaire	id	Réparation du pont à portes de flot	10
<i>Total</i>				350 50

*Certifié exact par le Maire de la Commune de Geffosses*  
*Le dix sept pluviôse an treize et premier de l'empire francais*  
 Signé **Rosselin**

Actuellement, Geffosses a les mêmes limites qu'en 1830, date de sa séparation avec Anneville. Bordée par la mer à l'Ouest, elle est entourée de sept communes. Au Nord, la limite avec Pirou part de la mer pour aller à La *Petite Maresquière*, suit la rivière le *Douit* passant par la *Gringorerie*, la *Menuerie*, la *Quinterie* situés sur Pirou et *l'Hotel ès Roses* situé sur Geffosses. A l'Est, la limite avec Muneville-le-Bingard se situe au niveau de *La Mare Bourcy*. Au Sud-Est les *Landes* et les lieux-dits le *Coutil Drouet* et le *Grand Courtil*, *Cantelou* et *L'Hôtel ès Bois* sont aux limites de Montsurvent. Geffosses et Boisroger ont quelques centaines de mètres en commun au niveau de la *Laisnerie* village situé à Boisroger, puis c'est la rivière *La Crique* qui sépare Gouville de Geffosses. Dernière commune voisine : Anneville-sur-Mer située au sud du havre.

## II. La population

Avant 1793, le dénombrement des populations des paroisses se faisait '*par feux*' ou par foyer. Ces informations sont grossières dans la mesure où le nombre d'ascendant et d'enfants varient d'un foyer à l'autre. Des recensements réalisés en 1713 et 1735 existent pour 5 paroisses du littoral entre le havre de Regneville et celui de Saint Germain sur ay.

	1713	1735
Agon*	244	242
Blainville	265	275
Gouville	127	131
Anneville	66	69
<b>Geffosses</b>	<b>194</b>	<b>199</b>

Table1 : *Nombre de feux en 1713 et 1735* (Sources : *wikipedia.org*)

\*Agon-Coutainville depuis 1965.

A Geffosses :

→ en 1713, 194 feux, 28 naissances, 8 mariages, 26 décès

→ en 1735, 199 feux, 33 naissances, 13 mariages, 25 décès

Le dénombrement des naissances, mariages, décès a été réalisé à partir des registres paroissiaux.

Toujours à Geffosses :

→ de 1803 à 1812, pour une population d'environ 1600, il y a eu, par an et en moyenne, 41 naissances, 14 mariages et 33 décès.

→ de 1833 à 1842, pour une population d'environ 1200, il y a eu, par an et en moyenne, 24 naissances, 7 mariages et 24 décès.

→ de 1873 à 1882, pour une population d'environ 1000, il y a eu, par an et en moyenne, 22 naissances, 8 mariages et 25 décès.

Il est raisonnable d'admettre que la population de la paroisse de Geffosses devait être de l'ordre de 1200 en 1713 et 1735 et qu'elle a dû rester stable pendant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, puisqu'elle était de 1211 en 1793 (Table 2)

Table 2 : *Evolution de la population pour les communes du littoral entre le havre de Regneville et celui de Saint Germain sur ay.*

(Source : *wikimanche.org*)

année→	1793	1806	1821	1831	1861	1881	1891	1901	1921	1946	1968	1999	2015
Agon *	1556	1632	1446	1596	1605	1595	1590	1717	1469	3629	2280	2723	2782
Blainville	1834	1951	1778	1770	1708	1668	1526	1296	1075	1159	974	1319	1564
Gouville	806	1601	1664	1507	1629	1734	1709	1430	1260	1101	1007	1686	2018
Anneville	405			441	373	342	314	261	253	250	198	196	246
<b>Geffosses</b>	<b>1211</b>	<b>1596</b>	<b>1742</b>	<b>1298</b>	<b>1127</b>	<b>981</b>	<b>889</b>	<b>750</b>	<b>569</b>	<b>603</b>	<b>485</b>	<b>399</b>	<b>417</b>
Pirou	1553	1759	1945	1683	1531	1432	1411	1176	992	972	1005	1313	1523
Créances	1940	1989	2414	2143	2195	2018	2080	1837	1673	1722	2033	2014	2199

L'évolution des populations des communes du littoral, depuis 1793 à nos jours est illustrée par la table 2. Pour les années 1806 et 1821. Anneville était rattaché à Geffosses, ce qui explique les populations de 1596 et 1742 habitants. Anneville ayant de l'ordre de 400 habitants la population de Geffosses devait être de 1200 environ. De la même façon, par absorption de Montcarville et de Linverville en 1795, Gouville passe de 806 à 1601 habitants de 1793 à 1806.

Les nombres de feux (table 1) évalués en 1713 et 1735 sont fortement corrélés aux populations dénombrées en 1793 :

- Blainville : 1834 habitants pour 265 et 275 feux en 1713 et 1735
- Agon : 1556 habitants pour 244 et 242 feux en 1713 et 1735
- Geffosses : 1211 habitants pour 194 et 199 feux en 1713 et 1735
- Gouville : 896 habitants pour 127 et 131 feux en 1713 et 1735
- Anneville : 405 habitants pour 66 et 67 feux en 1713 et 1735.

Ces données confirment que l'ensemble des populations du littoral sont restées stables durant le XVIII<sup>ème</sup> siècle.

A partir de 1850, excepté Agon et Créances, le nombre d'habitants diminue régulièrement. Pour Agon, l'activité de la pêche était importante, pêcherie, pêche côtière et armements pour la pêche à la morue sur le banc de Terre-Neuve. De plus, la mode des bains de mer a permis de faire sur le banc de sable de Coutainville une station balnéaire. Pour Créances, les cultures maraîchères qui nécessitaient une main d'œuvre importante, n'ont été mécanisées que tardivement et partiellement. A partir de 1950, les populations de Blainville, Gouville et Pirou recommencent à croître. Cette croissance est due au développement de la conchyliculture et de l'ostréiculture et au maintien des activités de pêche. Pour Pirou et Gouville, l'accès aux plages a amené la construction de résidences secondaires et permis ainsi de conserver des activités commerçantes.

Pour Geffosses et Anneville, cette baisse de la population est due à plusieurs facteurs :

- l'apparition progressive du mécanisme agricole

→ l'utilisation d'engrais artificiels qui a augmenté la productivité agricole et a permis de diminuer la part des travailleurs agricoles.

→ le développement de l'industrie qui a eu besoin de main d'œuvre.

→ le développement des réseaux ferrés : Cherbourg-Paris en 1858, Lison-Saint Lo en 1860, Saint Lo-Coutances en 1878 et même une ligne Coutances Agon Gouville Geffosses Pirou Creances Lessay qui existera de 1907 à 1937, qui facilite les déplacements. La gare de Geffosses est encore visible dans le champ au nord du monument aux morts.

C'est ce qui a été appelé la révolution industrielle qui a transformé une société à dominante rurale et artisanale en une société commerciale et industrielle. Le tracteur qui s'est développé en France après la première guerre mondiale et la motorisation de l'agriculture ont amplifié cette décroissance démographique : les ouvriers agricoles sont partis ainsi que les petits propriétaires et bon nombre d'artisans : charron bourrelier, forgeron.....

Les communes rurales voisines de Geffosses ont subi la même évolution : Montsurvent, 800 habitants en 1793, 400 en 2012 ; Muneville-le-Bingard, 1500 habitants en 1793, 700 en 2015, La Rondehaye, 990 en 1793, 350 en 2015.....

### III. Le havre de Geffosses

Geffosses est surtout connu pour son havre. C'est une réserve aménagée à partir de 1987 pour l'accueil des oiseaux migrateurs et leur observation. Les limites de ce havre sont totalement artificielles : du côté terre, il est entouré de digues qui le sépare des terres cultivées. Du côté mer, il est barré par une digue construite en 1973 pour le passage de la route touristique. Elle réunit les deux flèches sableuses qui limitent l'entrée de havre. L'entrée de la mer se fait à travers deux portes à flot situées sous la digue-route. Par grande marée (coefficient supérieur à 80) la mer pénètre dans le marais. Comme le débit est faible, l'eau continue à entrer une heure après la pleine mer. Le havre connaît un état de comblement avancé. Une étude IFREMER[1] de 1986 préconisait :

*'un réaménagement des vannes (seuil plus bas et ouverture plus large) serait nécessaire pour rendre à ce havre un caractère plus maritime.'*

Au nord la digue construite au début du XIX<sup>ième</sup> par Huguet de Semonville, dernier Seigneur de Pirou [2] est orientée ouest-est, elle part de la dune et se poursuit jusqu'à la *Grande Maresquière*. Une autre levée de terre nord-sud part de la *Grande Maresquière* et va jusqu'à la *Barboterie* en passant par la *Hougue*. Au sud, une digue part du Mesnil situé sur Anneville et rejoint Est-Ouest la route-digue qui mène à la *charrière du chemin de fer et à la plage d'Anneville*. Pour se protéger de la mer, Anneville aurait eu déjà au 12<sup>ième</sup> siècle, une digue pour se protéger de la mer.[*Annuaire du département de la Manche.vol 33,1861.M. Renault*]

Dans les délibérations du Conseil municipal de la commune de Geffosses, se trouve dans le budget de l'An 12 (1804-1805), une dépense réalisée pour la *Réparation du pont à portes de flot*. Cette digue pourrait être la route actuelle qui va de la *Portière* à la *Charrière du chemin de fer*.

L'appellation havre de Geffosses est relativement récente. Elle a dû être consécutive à la construction des digues. Il y avait sur les cartes antérieures à 1800 un marais à tangué coincé entre le havre de Pirou au nord et la crique d'Anneville ou goutte d'Anneville au sud. Sur un extrait de carte de l'évêché de Coutances datant de 1689 (carte1), c'est l'appellation *crique d'Anneville* qui est utilisée. Pirou a son havre situé au niveau de la *Bergerie* ainsi qu'une mare (le *Dy*). D'une façon générale toute la côte jusqu'à Granville était constituée de mielles, de mares, de marais, et de havres. Tous les bourgs étaient sur les premières hauteurs loin des zones humides. La station balnéaire de Coutainville n'était qu'un vulgaire banc de sable et une mare entre Agon et le Vieux Coutainville.

Les cartes de Cassini dont les levées ont été réalisées entre 1756 et 1789 sont plus précises et confirment cette topographie : la *crique* devient *goutte*. Toute la zone comprise entre le havre de Pirou et la *goutte* est constituée de *mielles*. Les cartes du début du XIX<sup>ème</sup> siècle présentent les mêmes caractéristiques.



Carte 1 (1689)

Aux travaux de construction de la digue nord, dans les années 1800, s'est ajouté à la même époque une déviation vers le sud du *Sursat* également appelé *ruisseau du Pont à la Reine* qui alimentait le havre de Pirou qui s'en est trouvé asséché. Ce ruisseau coule maintenant, parallèlement à la route touristique. Sur le cadastre Napoléonien des années 1820, le havre est encore qualifié de '*marais à tangué*'.



Carte 2 (Cassini 1756-1789)

## IV. La campagne

Actuellement, dès que l'on quitte le marais, c'est un paysage de bocage qui caractérise la campagne de Geffosses : des herbages entourés de haies consacrés à l'élevage. Au nord-est, du côté de l'*Hôtel es Roses*, de la *Hervure* et de la *Mare Bourcy*, les terres sont plus pauvres et l'on sent la proximité de la lande. La carte de Cassini montre qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, tout ce qui était à l'Est de la route allant de la *Monderie* à l'*Hôtel es Roses* (D432) était recouvert de landes, la limite sud étant constituée par le ruisseau des *Landelles*. Le défrichage de cette zone a sûrement été réalisé à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, avant la révolution. Le village de la *Hervure* a dû se développer à cette époque.

Sur le cadastre Napoléonien (section D) qui date du début du XIX<sup>ème</sup> siècle (1810-1823), tout ce secteur est dénommé *Section des hautes Landes* constitué de parcelles bien définies, d'un réseau de chemins et d'un nombre de fermes un peu plus important que celui qui existe actuellement.

### La toponymie

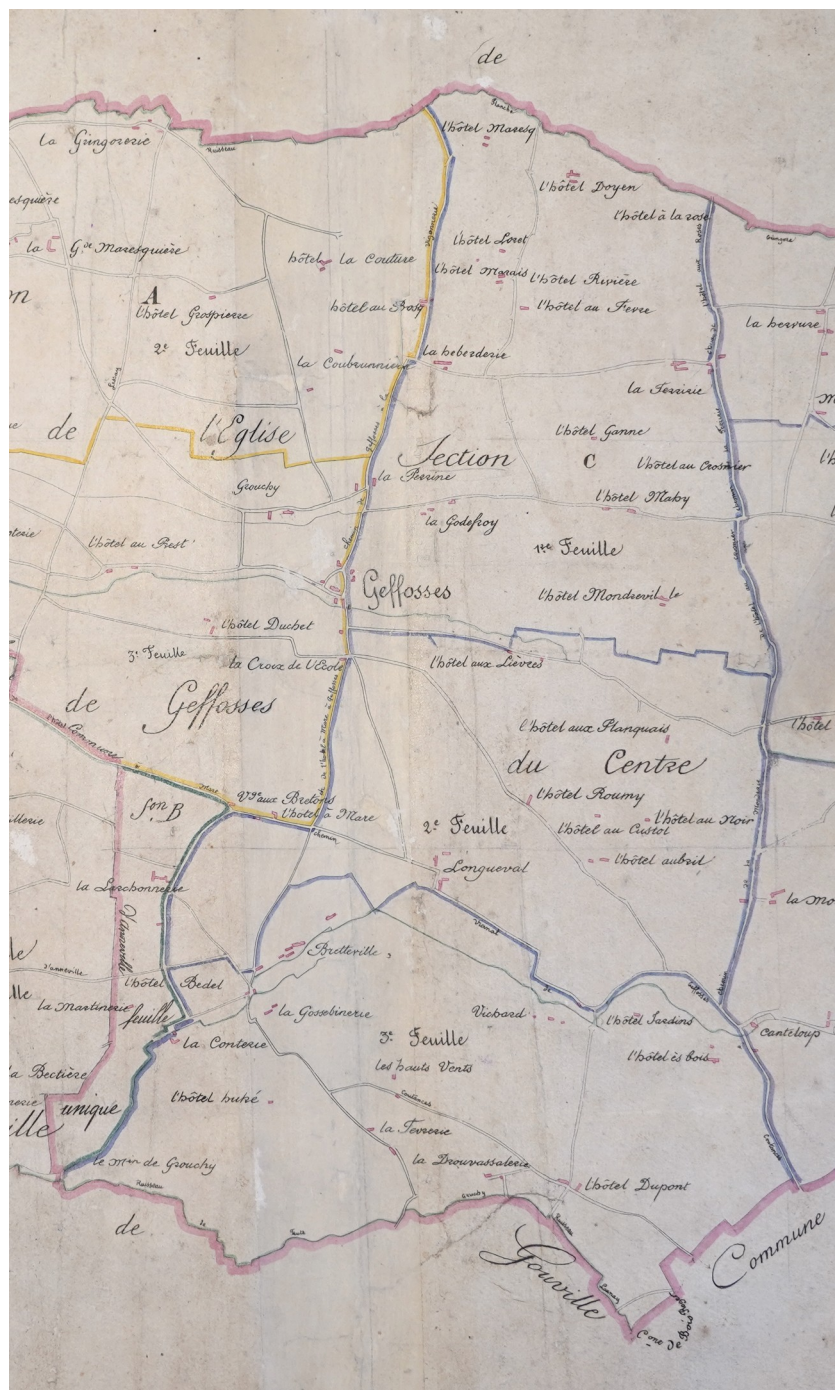
D'une façon générale, la toponymie de Geffosses est très particulière. Plus de 50% des lieux-dits, fermes, hameaux ou villages, sont dénommés *hôtel* (prononcer hôte) auquel est associé généralement un nom de famille : *hôtel Godefroy*, *hôtel Aubril*.... Cette toponymie se retrouve en proportion moindre dans les communes de Saint Sauveur Lendelin, Hauteville la Guichard, Marigny..., en fait le long de la route qui va de la mer à Marigny (D53). Vers le Nord, Pirou, Créances, Periers..., cette appellation disparaît. Elle s'estompe rapidement en allant vers le Sud Gouville, La Vendelée,....

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce toponyme était attribué à une propriété agricole isolée et n'a pas le sens actuel. Le *dictionnaire de l'ancien français et de tous ses dialectes du IX<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup>* de F. Godefroy édité en 1881 propose entre autres cette explication. *Hôtel* ou *ostel* ou *hostel* était employé comme maison pour dire famille : *hôtel Aubril* → *maison de la famille Aubril*.



Cadastré Napoléonien (1810-1823) :Section D

Sur la section D du cadastre Napoléonien de 1823 nous pouvons relever du Nord au Sud les noms des lieux-dits suivants : *la hervure*, *la maison du carrefour*, *l'hôtel aux Diennes*, *l'hôtel Clerot*, *l'hôtel Blaisot*, *l'hôtel Cousin*, *l'hôtel Laignel* → *les landes*, *l'hôtel Alix*, *l'hôtel l'herbage*, *la monderie*, *canteloup*. Les noms soulignés indiquent que ces lieux-dits ont disparu du cadastre actuel ou qu'il y a eu un changement de nom indiqué par une flèche suivie du nom du lieu-dit actuel.



*Cadastre Napoléonien (1810-1823) :Section C*

Pour la section C1 du cadastre de 1823, nous relevons les lieux-dits suivants, toujours du Nord eu Sud : *l'hôtel Maresq, l'hôtel Doyen, l'hôtel la rose, l'hôtel Loret, l'hôtel Marais, l'hôtel au Beury, l'hôtel Riviere, l'hôtel au Bosq, l'hôtel au Fevre, la heberderie, la terririe, l'hôtel Ganne, l'hôtel au Crosnier, l'hôtel Maby → l'hôtel Lavallée, l'hôtel Godefroy, l'hôtel Mondreville.*

Pour la section C2, nous obtenons la liste suivante : *la vallée* (qui correspond au bas du bourg), *la forge du presbytère* → *l'hôtel Douchin*, *l'hôtel aux Lievres*, *l'hôtel au Planquais*, *l'hôtel Roumy*, *l'hôtel au Custot*, *l'hôtel au Noir*, *l'hôtel Aubril*, *longueval*, *la monderie*, *l'archonnerie*, *moulin à vent de Bretteville*.



### Cadastré Napoléonien (1810-1823) : Section A

Section C3: *Bretteville*, *l'hôtel Contrie*, *l'hôtel Bedel*, *la Gosselinerie*, *Vichard*, *l'hôtel Jardins*, *l'hôtel ès Bois*, *l'hôtel Hutré*, *les hauts Vents*, *la Fevriere*, *la Drouvessalerie*, *l'hôtel Dupont*.

De même pour la section A2 : *la Gringorerie, la petite Maresquiere, la grande Maresquiere, l'hôtel la couture, l'hôtel GrosPierre, la Coubrunier, l'hôtel Lerba, la Hougue.*

*Section A3 : la Preterie, la Perine, la Barboterie, Grouchy, l'hôtel au Prest, Geffosses, Fort ecu, l'hôtel Carriere, l'hôtel Duchet → Franqueville, La croix de l'ecole, Village aux bretons, l'hôtel à Mare.*

Sur un plan d'ensemble des chemins de la Commune, daté de 1953, presque tous les lieux-dits qui ne sont plus sur le cadastre actuel, y sont encore répertoriés. Ce plan a été utilisé pour '*un projet de reconnaissance du chemin rural de la Coubrunier et de Grouchy*' et n'était pas particulièrement destiné à décrire les propriétés bâties. C'est sûrement un ancien plan qui a été repris pour cette étude. Ceci laisse à penser que ces lieux-dits ont dû disparaître dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (1900 -1950). En effet, ils sont encore cités dans les registres d'Etat Civil de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (≈1900).

#### *Remarques*

- *La Palliere*, signalée sur la carte de Cassini de 1756-1789 n'apparaît pas sur le cadastre Napoléonien de 1823. C'est une erreur de transcription car la propriété est mentionnée dans la matrice du cadastre de 1823 et dans celle
- La digue Nord entre Pirou et Geffosses a été construite en 1823. La déviation vers le sud du *Sursat* avait également été réalisée.

A partir de 1848, le lieu-dit de la naissance est presque toujours précisé dans l'Etat Civil, de même à partir de 1861 pour les actes de décès. Il apparaît dans ces actes des lieux-dits qui ne sont pas répertoriés ni sur le cadastre Napoléonien ni sur le cadastre actuel. : *village ou hôtel Mahé, village Nordais, village du Palis, hôtel Sanson.*

L'orthographe de ces lieux-dits a pour certains varié avec le temps :

- la *Terririe* sur le cadastre de 1820 : village des Terry, patronyme attesté à Geffosses dès 1455 [GF80], devient la *Terrierie* ou la *Terrerie* dans les registres de l'Etat Civil.
- *l'hôtel au Prest* (cadastre de 1820) : maison de la famille Le Prest, patronyme attesté à Geffosses dès 1323 [GF80] est indiqué comme *l'hôtel es Près*.
- *L'hôtel Hutré* est devenu *l'hôtel Hutrel*
- *l'hôtel à Mare* (cadastre de 1820) a actuellement un traitement particulier. Au carrefour de la route côtière (D72) il est indiqué *hôtel a Mars* à gauche de la route qui va au lieux-dits et *hôtel à Mare* à droite. Au village il redevient *hôtel à Mars* et *hôtel à Mare* au carrefour de la route allant du bourg à Bretteville.

- *l'hôtel Aubril* (cadastre de 1820) est bien orthographié à *La croix de l'Ecole*. Il devient *hôtel Aubry* au niveau de la maison. Historiquement, l'orthographe est *Aubril*. *Georges Aubril* (1719-1747) , originaire de Saint Sauveur Lendelin, fils de *Antoine Aubril* et *Jeanne Ledarondel* épouse le 2 Juillet 1740 *Marie Sanson* de la paroisse de Geffosses:

*'Le second de juillet dudit an 1740 apres la publication des bans du mariage entre Me Georges Anthoine Aubril fils de feu Anthoine et de Jeanne Darondel de la paroisse de St Sauveur Lendelin et de Damoiselle Marie Sanson fille de Me Louis Sanson Sr des « Demines » et de feu Françoise Le Bourcier de cette paroisse.....donne la benediction en presence de Charles Aubril frere dudit epoux et Guillaume Rachinel de Me Jean Almy et de Paul le Brun et Me Jean Fatou diacre tous parent et amy dudit epoux et de Me Louis Sanson Sr des « Demines » pere de ladit epouse et Gilles Guillemain et de Me Louis Riviere Sr des « ???? » et Me Louis Laisney Sr des Granges et de Marguerite DuDout et de Marguerite Le Houivet et de Me Nicolas Laisney Sr du Manoir tous parents et amy de la dite epouse qui on signe et marque avec moi.'*

Le frère de *Georges Aubril*, *Charles Aubril* (1717-1767) s'est marié le 29 avril 1741 à Geffosses avec *Geneviève Charlotte le Prest*. Les *Le Prest* étaient comme les *Sanson* des vieilles familles de Geffosses [GF80].

#### *Remarque*

*Sr*→*Sieur de* .....: au XVIII<sup>ème</sup> siècle le mot *Sieur* était souvent un titre honorifique donné ou que se donne un bourgeois, marchand, rentier ou laboureur aisé, qui avait acheté un domaine qui pouvait avoir été ou non un fief noble ou roturier. A cette époque, un laboureur désignait un paysan qui possédait lui-même une partie de la terre qu'il cultivait et au moins un attelage et une charrue. Le terme cultivateur a remplacé laboureur après la révolution de 1789.

- **V. les patronymes**

Les noms de famille sont apparus en France au XII<sup>ième</sup>, quand la hausse de la démographie ne permit plus de différencier les individus par leur prénom. Au Moyen Age, on avait l'habitude de distinguer les différentes personnes portant le même prénom attribué au moment du baptême en y associant soit le nom de son père, son lieu de résidence ou de provenance, une singularité liée à son physique, son métier... Au XVI<sup>ième</sup> François Ier promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêts, rappelle que les actes Judiciaires doivent être rédigés en français et non en latin. Elle fait en outre obligation aux Curés de paroisse d'inscrire régulièrement les baptêmes, mariages et enterrements dans des registres de Catholicité. Ils vont dorénavant enregistrer le prénom et le surnom qui devient le nom de famille sans fixation de l'orthographe. Avec la Révolution française, la tenue de l'état-civil quitte le cadre de la paroisse pour entrer dans les attributions de l'Etat et se fait à la mairie de chaque commune. L'orthographe est alors figée. Cependant de légères variations orthographiques sont encore observées jusqu'au milieu du XIX<sup>ième</sup>. Le grand nombre de variantes orthographiques pour certains noms est l'un des facteurs qui explique la grande variété des patronymes français et la fréquence des noms 'rares' (moins de 50 porteurs). 300000 personnes en France seraient les uniques et derniers porteurs de leur patronyme, alors qu'un nombre équivalent de français se partagent le nom de famille le plus fréquent : Martin. ([fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)).

Geneviève Fourrey a répertorié les noms de famille des paroissiens de Geffosses jusqu'à la Révolution [GF80] avec des sources remontant au XVI<sup>ième</sup> siècle. Ce répertoire ne prend pas en compte les familles protestantes qui n'apparaissent pas dans les registres paroissiaux de l'Eglise Catholique. Nous avons repris dans ce répertoire les patronymes qui ont laissé une trace dans la commune aussi bien dans les noms de lieux-dits que dans les noms des familles actuels. Cette présentation est faite dans l'ordre alphabétique. Les dates sont celles de l'acte qui fait référence au patronyme correspondant. Les notes en italiques ne sont pas de Geneviève Fourrey

**Alix** : Pierre †1780, Jean fils de Pierre → *hôtel Alix*

**Aubril** : Georges 1741 → *hôtel Aubril*

**Beaudouin** : attesté en 1352. 16 fois répertorié entre 1352 et 1705.

**Blaisot** (Blaisot): attesté en 1394 et 1681 → *hôtel Blaisot*

**Boulang** : répertorié 20 fois entre 1621 et 1787.

**Cappey** : Jean 1675-1712 Sr des Carreaux, Jacques †1745, François †1795.

**Christy** (Christi) Genest 1559, Sr de Franqueville ; Simeon 1646-1698, Sr des Jonquets ; François 1666-1739, Sr de Franqueville ; Pierre 1681-92, Sr des

Longschamps ;... M<sup>re</sup> Gilles 1694-1727, Sr des Carreaux et de Franqueville ;...Jeanne 1726-65, Veuve de Louis Godefroy Sr du Boscq ;.... en tout, 20 fois répertorié entre 1559 et 1772.

*Note : Ce patronyme était également présent à Pirou. Pierre †1786, Sr de la Morinière fut anobli en 1775 [PIR][GEN]. Sa fille Marie Charlotte épousa en 1794 à Coutances, Jean-jacques Quesnel bourgeois de Coutances qui s'appellera par la suite Quesnel-Morinière et qui sera en procès avec la Commune de Geffosses [AMG].*

**Coubrun** (Cobrun,Cobrung): attesté en 1323 et en 1414. Répertorié 22 fois de 1414 à 1784 dont André †1694 Sr de la Mare.

→ *La Coubrunière*

**Dauvin** : Répertorié 5 fois de 1530 à 1792.

**Druvassal** : attesté en 1414. répertorié 4 fois de 1455 à 1609.

→*La Drouvessalerie*

**Dupont** : attesté en 1455. Répertorié 7 fois de 1455 à 1776.

→ *l'hôtel Dupont*

**Fauvel** : Répertorié 10 fois de 1455 à 1756.

**Fesnien** (Fainiant, Fesnyen) : Répertorié 10 fois de 1455 à 1780 dont Gilles †1744 Sr des Jardins et Charles 1684 Notaire Royal.

→ *l'hôtel Jardin !!*

**Godefroy** : attesté en 1363. Répertorié 48 fois de 1455 à 1780 dont - Jacques 1615-1672 Sr de l'Epinerie.

- Jacques 1669- 1690 Sr du Ferage dit ' Les Marescq'.

- Jean 1670 Sr des Marescq.

- M<sup>re</sup> Pierre 1602 †1705 Sr du Boscq.

- M<sup>re</sup> François fils Simon 1668-1713 Sr du Boscq.

- Pierre 1714 †1771 Sr de la Terrerie.

- François 1714 †1773 Sr de la Vallée.

- Nicolas 1738 Sr des Vignes.

- Louis 1718 †1759 La Riviere Sr du Boscq.

- Jacques 1739 †1770(?1780) Sr des Longprey.

- Pierre 1772-1780 les prey Sr du Boscq.

- M<sup>re</sup> Jacques 1772 1781 Sr de l'Epinerie.

•

.....

• Pierre 1773-1781 Sr des Pres.

•

.....

→ *l'hôtel Godefroy.....*

**Gosselin** : Répertorié 34 fois de 1410 à 1780, dont Jacques 1717-1772 Sr des Carreaux.

→ *La Gosselinnerie*

**Gringore** : Répertoire 5 fois de 1609 à 1810.  
→ *La Gringorie*

**Hacquebec (de)**: Répertoire 11 fois de 1363 à 1741.  
**Hardy** : Répertoire 13 fois de 1363 à 1781.  
**Hervieu** : attesté de 1559 à 1760→*la Hervure !!!*  
**Laisney** (Lesné, Laisné, Lainé) : Attesté en 1449. Répertoire 8 fois de 1449 à 1781.  
**Larchon** : Attesté en 1410. Répertoire 13 fois de 1410 à 1780.  
→ *La Larchonnerie*

**La Rose** (La Roze) : attesté en 1559.  
→ *l'hôtel ès Rose*

**Lebeurry** (Beurry, LeBourier, LeBeure) : attesté en 1402. Répertoire 5 fois de 1402 à 1811.  
→ *l'hôtel au Beury*

**Le Boursier** : attesté en 1449. Répertoire 6 fois de 1449 à l'an XIII), dont Jean Sr des Carreaux.  
**Le Couillart** ( Escouillard, La Couille, Le Couillard) : attesté en 1414. Répertoire 14 fois de 1414 à 1809.  
**Le Dentu** (Le Demptu, Le Dintu) : Répertoire 15 fois de 1449 à 1727, dont Robin 1570-1610 ci devant fermier de Sr Jean de la Chapelle de la Corneille.  
**Le Doyen** (Doien) : Répertoire 10 fois de 1569 à 1781  
**Le Foulon** (Foullont): Répertoire 5 fois de 1538 à 1764, dont - Pierre 1538 †1764 Sr de la Couture  
- Pierre 1566-1781 Sr de Cantelou  
→ *l'hôtel Couture, Canteloup*

**Le Goupil** : Répertoire 47 Fois de 1414 à 1780.  
**Le Houyet** ( Le Hougais, le Hougue, Le Hougard, Houyvet) : Répertoire 7 fois de 1504 à 1712, dont Gilles Sr de la Palliere.  
**Le Lievre** : Répertoire 19 fois de 1414 à 1778.  
→ *l'hôtel lièvres*

**Lefevres** ( Le Fevre, Le Febure) : Répertoire 15 fois de 1414 à 1781.  
→ *l'hôtel au Fevre, La Feverie*

**Le Planquais**:1742-1777  
→ *l'hôtel au Planquais*

**Le Prest**: répertoire 35 fois de 1323 à 1767dont :

- Jean fils Jacques 1653-98 Sr de la Jonquiere
- Jehan 1605-1621 Sr de la Hougue

→ *l'hôtel au Prest*

**Le Tourneur**: répertoire 12 fois de 1575 à 1780.  
**Marais** : répertoire 50 fois de 1449 à 1780.

- **Painsecq** (Panisecq) Répertoire 9 fois de 1448 à 1781 dont
    - Gilles Guillaume fils Etienne 1779, fléaux de voiture, charriage de sable, réparation de cimetièr.
    - Jean François 1781
  - **Pouret** : de la Rocquerie Raoul 1559, Jean 1768-1682, Raoul 1768-77, Roux 1777 Sr de La Rocquerie.
- Note : Il faudrait rajouter Pierre 1729 †1762 et Pierre Alexandre 1759 †1801 tout deux Sr de Longueval.*

**Rapilly**: répertoire 4 fois de 1609 à l'an XIII

**Regnault**(Regnaut): répertoire 7 fois de 1414 à 1754 dont Thomas 1519-1520 fief du Castel.

**Renouf** : répertoire 5 fois de 1449 à l'an XIII dont Nicolas an XIII Vve et Hérit. de Sanson.

**Riviere**: répertoire 6 fois de 1575 à 1780. *Hôtel Riviere*

**Robiquet** : répertoire 5 fois de 1722 à 1776 dont Mre Louis Charles 1731-81 Notaire à Geffosses.

**Roumy** (Romy, Roumy) : répertoire 6 fois de 1445 à 1772.  
→ *l'hôtel Roumy*

**Ruaux** (Ruault, Rouault): répertoire 3 fois de 1500 à l'an XIII.

**Rosselin** : répertoire 6 fois de 1566 à l'an XIII.

**Sanson** : répertoire 11 fois de 1513 à 1768 dont :

- Jean 1513 fief du Castel
  - ? Benoist (?) (Benest-Jean) 1464-1546 Tabellion. Héritier Sandres Le Breton.
  - Thomas 1538 escuier
  - Pierre Simon 1589-1615 escuier Sr de Grouchy
  - Gilles 1673 †1697 escuier Sr de Grouchy
  - Nicolas 1642- 1661 escuier Sr de Grouchy
  - Gilles 1673-1697 escuier Sr de Grouchy
  - Louis 1761 †1786 escuier Sr de Grouchy
- Mre Sanson, Seigneur et patron de la paroisse.

*Note : ecuyer→écuyer : Ce titre était attribué à tous les nobles qui ne portaient pas de titre honorable ‘ chevalier, baron, vicomte, comte...). Le titre honorable n'étant que par l'aîné, les cadets sont toujours nobles mais sans titre.*

**Saussey**( du),(Saucey): attesté en 1569 dont :Francois 1568 †1670(?) Sr du Boscq et Pierre 1646-1647 Sr du Buchot (?).

**Sohier**: répertorié 4 fois de 1670 à 1775.

**Terry** (Therry) : répertorié 10 fois de 1455 à 1781 → *la terririe*

**Valet** (Vaslet, Vallet, Vaslot, Vallée) : répertorié 14 fois de 1363 à 1773

**Varin** : attesté 34 fois de 1547 à 1809 dont :

- Jacques 1547 prêtre, Curé de Geffosses
- Thomas 1560 Sr de Canteloup, 1603-05 Sr de la Mare
- Guille 1605 Sr de Vischard
- M<sup>re</sup> Francois 1611-45 Sr de Franqueville
- .....
- Jacques 1636 †1658 Sr de la Mare
- Louis 1670 †1694 Sr de Canteloup, Prêtre
- .....
- Francois fils Guille 1683 †1790 Sr des Bois, 1683 Sr de la Fontaine
- Jacques Charles 1690 †1740 Sr de Vischard
- .....
- Jacques fils francois 1705-1770 Commissaire du Roy, Sr des Bois
- Charles fils Francois 1705-1730 Ass<sup>R</sup> au baillaige de St Sauveur Lendelin, Sr des Vignes
- .....
- Jacques †1722 Sr de la Mare
- Guillaume †1727 Sr de Vischard
- Francois fils jean 1742 †1766 Sr de Franqueville
- Louis 1772 Sr de Vischard
- .....
- Jacques 1772 Sr des Bois.

**Yonne** francois dit Simon Sr du Boscq.

*Note : Il pourrait s'agir du patronyme **Yonnet** dont la présence à Geffosses est attestée depuis les années 1800.*

Tous ces patronymes ainsi que la plupart des titres honorifiques se retrouvent dans la toponymie. L'Etat civil, actes de naissances à partir de 1848 et actes de décès à partir de 1862 indique que bon nombre de ces maisons étaient encore habitées par des descendants de celui qui lui avait donné son nom, quelque exemples tirés de l'Etat Civil :

- 24 fev 1848 : naissance de La Rose Angélique fille de La Rose Pierre et de Esnouf Marie à *l'hôtel ès Rose*.
- 16 Oct 1849 : naissance de Dupont Rose fille de Dupont Pierre, cultivateur et de Marescq Euphrosine à *l'hôtel Dupont*.

- 11 Nov 1852 : naissance de Dupont Adèle fille de Dupont Magloire et Sohier Marie à l'hôtel Dupont.
- 28 Janv 1852 : naissance de Dupont Octavie fille de Dupont Francois et de Lelievre Sophie à l'hôtel ès Lievres.
- 21 avril 1853 : naissance de Lefevre Pierre fils de Lefevre Aimable et de Alix Aimée à La Fevrerie.
- .....
- 2 Oct 1856 : naissance de Gringore Pierre fils de Gilles Gringore et de Lecouillard Marie à La Gringorie.
- 24 mai 1860 : décès de Louis Clerot à l'hôtel Clerot.
- .....
- 16 Juin 1857 : naissance de Hebert Eugène fils de Hebert Francois et de Lepaulmier Melanie à La Heberderie.
- 11 Juin 1857 : naissance de Coubrun Helene fille de Coubrun Francois et de Marescq Euphrasie à La Coubrunierie.
- .....
- 9 août 1862 : ' .... Godefroy François né le 11 mai mil sept cent quatre vingt un fils de feu Pierre Gilles Godefroy et de feu Rose Godefroy et veuf de Saussey madeleine est décédé dans cette commune en sa maison hôtel Godefroy.....'
- .....
- .....

La liste des Conseillers Municipaux réunis le 8 mai 1841 est intéressante :  
 '..... réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Riviere, Maire.....pour la présente séance il a été adjoint par nombre égal à ses membres des plus hauts cotisés de la commune.

*Présent ; .MM*

*les membres de conseil*

*Laisney Jacques*

*Godefroy Long champ*

*Dupont Pierre*

*Godefroy La Vallée*

*Ouin Alexandre*

*Godefroy Du Boscq*

*Le Couillard Pierre*

*Coubrun Mare.....'*

*les hauts cotisés*

*Godefroy Jean*

*Marescq François*

*Godefroy Duval*

*Vaslet Louis*

*Godefroy Les prests*

*Marescq François M<sup>e</sup>*

*Aubril Jean François*

Le Conseil était élargi lorsqu'il était nécessaire de lever de nouveaux impôts. Dans ce cas, il fallait trouver des fonds pour provisionner les frais engagés par la commune '*.....dans le procès qu'elle a à soutenir en cour Royale contre Jean Jacques Quesnel.....*'. Il s'agit de J-J Quesnel-Morinière, bourgeois de Coutances qui avait acheté les terres du château de Pirou.

Dans ce conseil de 15 membres, il y a six '*Godefroy*' qui se différencient non par des prénoms, mais par des surnoms qui ne sont rien d'autre que le titre '*Sieur de*.' associé au patronyme de leur père ou de leur grand-père avant la Révolution de 1789. Il suffit de reprendre le répertoire des noms de famille des habitants de Geffosses compilé par Geneviève Fourey pour s'en convaincre.

**Godefroy La Vallée** est facilement identifiable, il s'agit de Godefroy Louis Charles né en 1811 et décédé en 1887 à '*L'Hôtel Mahé*', Sa signature à l'Etat Civil est '*Louis Godefroy La Vallée*'. La matrice cadastrale de 1825, nous indique qu'il était propriétaire de l'*Hôtel Mahé* et/ou l'*Hôtel Mahey* orthographié *Hôtel Maby* sur la parcelle C472 du cadastre impérial. Cette parcelle porte actuellement le nom d'*Hôtel Lavallée*.

**Godefroy longchamps Pierre Louis** était cultivateur et un des plus gros propriétaires de Geffosses dans les années 1840. Il est décédé au village de Bretteville en 1874 sous l'identité de *Godefroy longchamps Pierre Louis*. Il est né en 1805, déclaré à l'Etat Civil par Louis Georges Godefroy comme fils de Pierre Nicolas Godefroy négociant à Bruxelles, et de Marie Anne Godefroy. Il était aussi le petit fils de Pierre (?1724-1784) et de Marie Louise Riviere qui se sont mariés en 1749 :

*' Le samedi quinze jour de febvrier audit an apres la publication des bans de mariage entre pierre godefroy agé d'environ vingt deux ans laboureur fils de defunt nicolas et defunt jacqueline sohier d'une part et marie louise riviere agée d'environ dix neuf ans fille de M<sup>E</sup> Louis riviere lab et defunte louis angelique pouret d'autre part tous de cette paroisse fait par trois jour consecutif au prône de la grande messe paroissiale de cette eglise sans qu'il soit trouvé un empechement ny opposition les mariés ayant obtenu dispense de la parenté qui est entre eux au quatrieme degre par monseigneur l'évêque le dix febvrier mille sept cent quarante neuf.....*

*.....en presence de M<sup>E</sup> robert godefroy M<sup>E</sup> francois godefroy M<sup>E</sup> louis godefroy M<sup>E</sup> pierre godefroy ses oncles tous laboureurs M<sup>E</sup> Louis riviere pere de la dite epouse maitre pierre pouret Sieur de la croix laboureur son oncle M<sup>E</sup> nicolas samson laisney labr Maitre francois louis simon maresq noterre Demoiselle jacqueline robiquet sa tante et autres tous parans et amis.....'*

Cette acte de mariage montre que cette branche de *Godefroy* à qui il était donné le titre de Maître ( *M<sup>E</sup>* ) devait être des paysans aisés.

**Godefroy louis le Bosq** était agriculteur comme l'indique la matrice cadastrale, propriétaire d'une maison située sur la parcelle A428 ou était situé *L'Hôtel au Boscq* . Né en 1775 et décédé en 1851 à *L'hôtel au Boscq*, il était le petit fils de Louis Georges Godefroy marié le 1 Juillet 1770 à Geffosses avec Louise Angélique Riviere. Sur l'acte de mariage, Louis Georges Godefroy est : ' .....*fils mineur de Pierre Godfroy le Bosq, laboureur et de feu Marie Elisabeth Lefevre,leur père et mère d'une part et Louise Angélique Riviere fille majeure de feu Louis Rivière et de feu Marguerite Lefrancois.....*

*.....sans qu'il est été trouvé aucune opposition n'y d'autre empêchement que celui de parenté au quatrième degré duquel empechement ils ont été dispensé par Monseigneur l'Évêque de Coutances.....*

*..... en présence de Pierre Godfroy père de l'époux gilles Godfroy oncle Gilles Godfroy cousin Pierre Godfroy les près Francois Louis Simon Riviere frère de l'épouse André Christy S<sup>R</sup> de la Morinière lieutenant particulier au Presidial de Coutances Me georges Lefèvre Nicolas Simeon Laisney notaire.....'*

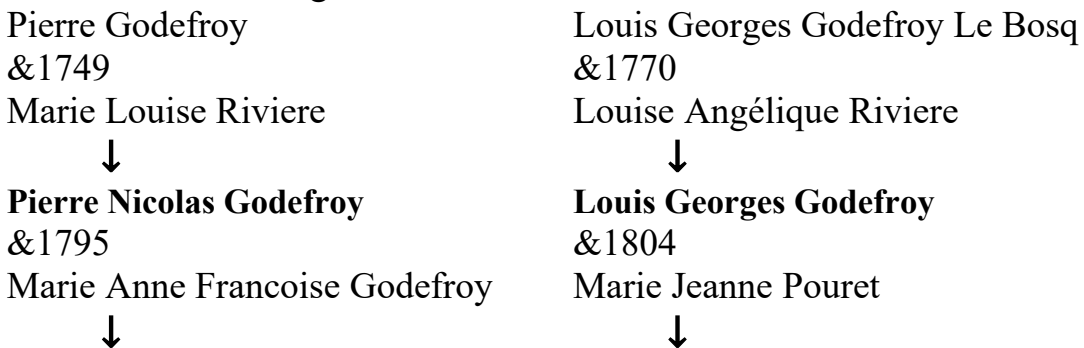
Signé aussi bien *Godfroy* que *Godefroy*.

Pierre Godefroy (1727-1784) et Marie Louise Riviere(1730-1809) se sont mariés en 1749, Louis Georges Godefroy(Xxxx-1787) et Louise Angelique Riviere(1742-Xxxx)se sont mariés en 1770, 21 ans plus tard. Cependant, Pierre et Louis Georges ont épousés deux sœurs Riviere. Louis Riviere a marié deux fois :

Louis Riviere(1705-1772)& 1729 Louise Angélique Pouret(1703-1736)  
 →Marie Louise Riviere(1730-1809)&1749 Pierre Godefroy(1727-1784)  
 →.....

Louis Riviere(1705-1772)& /1736 Marguerite Lefrancois(Xxxx-1746)  
 →Louise Angélique Riviere(1740-Xxxx) &1770 Louis Georges Godefroy (Xxxx-1787)  
 →.....

Pierre et Louis Georges sont donc beau-frère.



<b>Pierre Louis Godefroy Longchamps</b>	Jean Baptiste Godefroy
&?1826	&Xxxx
Marie Victoire Fourey	Euphrasine Lelievre

C'est donc au titre de cousin que **Louis Georges Godefroy** a déclaré à l'Etat Civil **Pierre Louis Godefroy Longchamps** le fils de **Pierre Nicolas Godefroy** négociant à Bruxelles.

**Godefroy Duval Gilles** cultivateur est né en 1785 et décédé à l'Hôtel au Boscq en 1869. Dans son acte de décès il est précisé '*dit Duval*'. Il était le fils de Gilles François(1853-Xxxx) et de Marie Jeanne Françoise Le prest, petit-fils de Gilles Godefroy dit du Val (1709-1779) et Marie Françoise Ledentu décédée en 1778 femme de '*Gilles Godefroy du Val*' et arrière-petit-fils de Louis Godefroy Sieur du Boscq et Jeanne Christy :'

*'Le 10 jour d'avril an 1709 nous soussigné vicaire de Gefosse avons baptisé un fils né du jour pour M<sup>re</sup> Louis Godefroy S<sup>R</sup> du Boscq et Jeanne Christy son épouse nommé Gilles par Gilles Christy S<sup>R</sup> des Carreaux et pour commere Jeanne Agasse son epouse qui ont signé'*

Ce surnom de '*du Val*' est sûrement dû au fait que la même année, le 26 fevrier1709 naissait un autre Gilles Godefroy fils de Joseph Godefroy (?1675-1741) *cabartier* et de Marie Tesson qui sera prénommé Gilles Joseph.

Godefroy Duval Gilles était lui aussi un gros propriétaire. Il possédait une maison à l'*Hôtel au Bosc*, une autre à la Hervure et deux autres à La Vallée, c'est à dire dans le bourg. Les deux parcelles C550 et C551 correspondent à l'ancienne quincaillerie Painsecq située au 9 Rue de L'Eglise. Ces deux maisons vont être mutées en 1844 à Jacques Godefroy teinturier, puis de nouveau mutée en 1882 à Eugène Painsecq '*maréchal à Gouville la Vallée*' avec *Gouville* rayé dans la mention.

**Godefroy Les prests:** La matrice cadastrale répertorie trois Godefroy les prests :

-folio 275 : *Godefroy Jean les prests* cultivateur à Breteville. Il cède en 1851 une maison qu'il a à la Vallée pour en faire une école.

-folio 287 : *Godefroy Louis les prests* cultivateur à Bretteville.

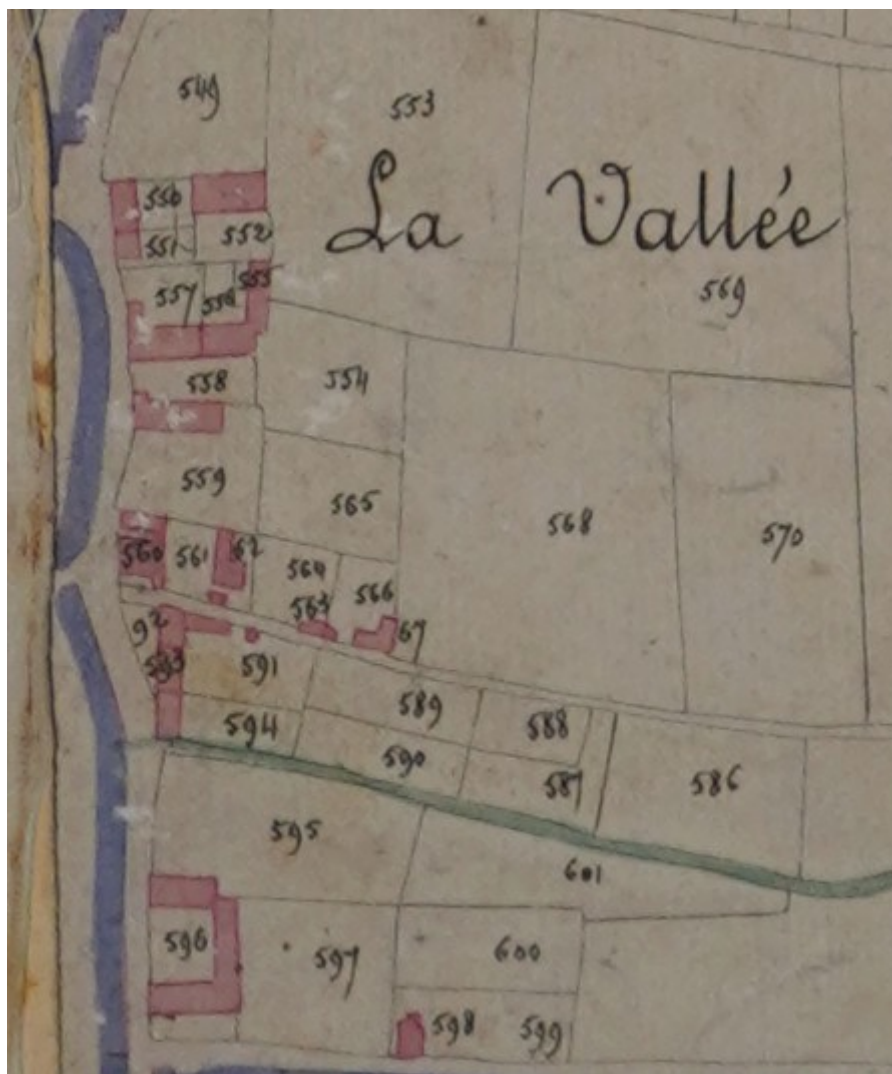
-folio 294 : *Godefroy Pierre les prests* marchand à Geffosses. Toutes ses propriétés sont mutées en 1832 au folio 275 qui correspond à celui de *Godefroy Jean les prest* et au folio 320 qui est celui de *Godefroy Pierre Louis les longchamps*.

## IV. La Vallée

C'est le nom qui était donné au bourg situé autour de l'Eglise. La carte postale qui date des années 1900 est assez représentative de ce que devait être La Vallée dans les années 1820 et aussi de ce qu'elle est aujourd'hui, excepté le toit en chaume du café épicerie qui était encore il y a une vingtaine d'année une épicerie boulangerie.



Au cadastre Napoléonien, la Vallée n'est pas une section particulière. La figure suivante, vue partielle de la section C2 du cadastre, représente la partie de la Vallée située à l'est de l'actuelle rue de l'église. Elle part au sud du chemin de l'Hôtel aux Lièvres pour aller au niveau de la parcelle C549 à un chemin qui correspond maintenant à la route qui va du marais à Muneville-le-Bingard. La propriété sur la parcelle C596 à l'angle de la rue de l'église et du chemin de l'Hôtel aux Lièvres est la maison actuelle des Besson. Après la rivière, sur les parcelles C592 et C593, il y a deux maisons visibles à droite sur la carte postale. La parcelle 560 correspond au café-épicerie de la carte postale et est située au 1 Chemin des Landelles.



*Vue Partielle de la section C du cadastre Napoléonien (1810-1823)*

La distribution des maisons est la même que celle que nous observons actuellement. Au 19 et au 9 de la rue de l'église, il y a deux cours ou impasses qui existaient déjà en 1820. D'autres maisons ont été construites depuis cette époque. Les parcelles C550 et C551 correspondent à l'ancienne quincaillerie Painsecq. Par contre la forge située sur la parcelle C549 n'existait pas encore. Elle a été acquise en 1882 par *Painsecq Eugène maréchal à la Vallée* pour en faire une forge, et transmise en 1896 à Painsecq François (case 242 de la matrice des propriétés bâties de 1882).



La carte postale ci-dessus qui date des années 1900 présente une vue de l'entrée de la Vallée du côté du Calvaire avec sur la gauche la forge. La distribution des maisons sur la droite du cliché n'a pas changé.

Une vue partielle de la section A du cadastre Napoléonien, permet d'avoir une idée de l'organisation du bourg située dans la partie ouest autour de l'église et du cimetière (parcelles A743 et A744). La bretelle actuelle qui va du monument aux morts au calvaire, n'existait pas en 1823. Elle ne sera réalisée que dans les années 1860 en même temps que la route qui va du calvaire à L'Hôtel Lavallée. Les maisons situées sur cette bretelle ont été construites après 1860. Il n'y avait aucune construction de l'actuel calvaire à La Perine.



*Vue Partielle de la section A du cadastre : La vallée*

## VI. la matrice cadastrale

Le plan cadastral Napoléonien dit aussi de 1812 institué par la loi du 15 septembre 1807 est un cadastre parcellaire unique et centralisé destiné essentiellement à servir de base pour le calcul de l'impôt et de registre de la propriété foncière bâtie et non bâtie. La matrice cadastrale est un des éléments du cadastre, avec les cartes et récapitule pour chaque propriétaire, les biens bâtis et non bâtis qu'il possède dans la commune. Un exemplaire de la première matrice du cadastre Napoléonien est encore dans les archives de la Mairie de Geffosses. S'y trouve entre autres un récapitulatif des contenances et revenus imposables de l'ensemble des propriétés bâties et non bâties de la commune. Ce document, présenté ci-dessous daté de 1823 est le résultat du travail des géomètres et du service des contributions directes chargé de l'évaluation des biens bâtis et non bâtis.

Dans ce document sont données les contenances (surfaces) des propriétés non bâties par nature et par classe en arpent métrique, ce qui correspond à l'hectare. Les tarifs des évaluations et le revenu imposable sont exprimés en franc (fr) et centimes (c).

'.....

### ***MATRICE DES PROPRIETES FONCIERES***

#### ***De la Commune de Geffosses***

*Récapitulation des contenances et des revenus imposables.*

#### ***Propriétés non- bâties***

<i>nature des Propriétés</i>	<i>classe</i>	<i>Contenance</i>	<i>Tarif des évaluations</i>				<i>Revenu imposable</i>
			<i>en mesures locales</i>		<i>en mesures métriques</i>		
			<i>a</i>	<i>p m</i>	<i>fr c</i>	<i>fr c</i>	
	<i>1</i>	<i>100 00 61</i>	<i>10</i>	<i>50</i>	<i>5000 19</i>		
	<i>2</i>	<i>309 39 99</i>	<i>8</i>	<i>40</i>	<i>12376 01</i>		
<i>Terres labourables claires</i>	<i>3</i>	<i>527 29 16</i>	<i>5</i>	<i>25</i>	<i>13432 29</i>		
	<i>4</i>	<i>266 76 24</i>	<i>3</i>	<i>15</i>	<i>4001 52</i>		

	5	1401 26 41	1 50	7 50	1051 93
<i>Terres labourables plantées</i>	1	13 66 95	10	50	689 47
	2	19 41 15	8	40	776 46
	3	28 61 45	5	25	715 37
	4	11 22 15	3	15	168 32
	5	1 94 60	1 50	7 50	14 62
<i>Jardins légumiers</i>	1	20 29 02	11	55	1665 93
	2				
	3				
<i>Prairies</i>	1	10 57 40	15	75	793 05
	2	25 80 39	12	60	15118 14
	3	37 66 99	7 50	37 50	1412 53
	4	8 64 12	4 50	22 50	1911 46
	5	2 19 10	2 30	11 50	25 17
<i>Herbages clairs</i>	1	3 20 77	15	75	240 61
	2	12 75 10	12	60	765 06
	3	19 09 34	7 50	37 50	715 92
	4	12 25 36	4 50	22 50	277 91
	5	4 06 88	2 30	11 50	46 78
<i>Vergers</i>	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
<i>Landes vaines, vagues, incultes</i>	1	4 19 00	1 50	7 50	33 69
	2	3 08 60	1	5	15 43
	3	21 56 30	10	50	10 77
<i>Patures, Pétis et gazons</i>		2 09 61	1	5	10 49
<i>Mielles</i>		76 99 00	10	50	38 50
<i>Marais à tanguie</i>		157 39 60	10	50	78 70
<i>Jannières</i>	1	36 05 11	1 50	7 50	270 29
	2	40 45 70	1	5	202 29
	3	30 10	10	50	15
<i>Bois taillis</i>	1	4 16 83	3	15	62 51
	2	1 08 50	2	10	10 85
<i>Avenues, étangs et mares</i>		98 57	10	50	492 85

<i>Pépinières</i>	11 20	10	50	56 00
<i>Carrières</i>	1 36	1 50	7 50	10 20
<i>Bosquets</i>	10 50	10	50	525 00

*Superficie des propriétés bâties et Cours* 17 26 27

TOTAL 1961 33 28

47559 57

### **Propriétés bâties**

<i>nature des Propriétés</i>	<i>classe</i>	<i>nombre</i>	<i>Tarif des évaluations</i>	<i>Revenu imposable</i>
<i>maisons</i>	1	2	15	30
	2	6	12	72
	3	12	9	108
	4	41	6	246
	5	55	4	220
	6	133	2	266
	7	191	1	191
<i>Moulin à eau et à blé</i>		1	100	100
		1	60	60
		1	40	40
		1	30	30
<i>Moulin à vent</i>		2	30	60

TOTAL 444

1423

### **RESUME**

	<i>Contenances</i>	<i>Revenus Imposables</i>
	<i>a p m</i>	<i>fr c</i>
<i>Propriétés non-bâties</i>	1961 33 28	47559 57
<i>Propriétés bâties</i>		1423

### **Détail des Objets non-imposables**

<i>Églises et cimetières</i>	60 50
<i>Routes chemins et places publiques</i>	62 05 70
<i>Rivières et ruisseaux</i>	7 93 29
<i>Presbytères et dépendances</i>	02 50
<i>Autres propriétés</i>	30

TOTAL GENERAL 2030 95 57

48982 57

*Certifié exact      A Saint-Lo le 25 Avril 1823*  
*Le Directeur des Contributions Directes*  
*signé: **Gervaise***

.....'

Une remarque sur l'utilisation des terres : plus de 2600 ha étaient consacrés aux labours, contre environ 150 aux prairies et herbages. C'était donc la culture des céréales qui était dominante, blé, orge, avoine, sarrasin... . Le développement de l'élevage se fera à la fin du siècle, après 1850.

En 1823, il y avait 438 maisons enregistrées et donc environ 438 foyers pour une population de 1700 habitants. Il y avait 7 classes d'imposition. La majorité de ces maisons (324) étaient dans les classes 6 et 7 et devaient être des petites longères. Deux étaient de classe 1 dont :

- *L'Hôtel Duchet* propriété de '*Bois Jean Nicolas, Directeur des Contributions du Département de l'Orne*' mutée en 1882 à '*Colbeaux Ernest Emile Docteur en médecine à Geffosses*'. La propriété devient alors *Franqueville*.

Dans la classe 2 il y avait entre autres l'*Hôtel Aubril*

*Note : Par la suite la lettre et les chiffres entre parenthèse correspondent à la section et au numéro de la parcelle du plan cadastral. Le folio suivi d'un chiffre indique la page de la matrice référencée.*

Il y avait également 6 moulins sur la commune de Geffosses:

- *Lechevalier Pierre* (folio 582) était meunier au moulin de Canteloup (D980) en 1838. La propriété est mutée en 1861 à *Sohier Victor* lui-même meunier (folio 210) puis à *Sohier Alexandre* (folio 474) résidant d'abord à Canteloup puis ensuite à '*Hôtel Aubry*'.

- *Lahaye Jean* (folio 582) était lui aussi meunier au moulin de Vichard (C1322) situé avant le pont entre l'Hôtel Jardin et Vichard. En 1884 *Lahaye Florent* petit fils de Jean était encore propriétaire de ce moulin.

- *Pouret Raoult* (folio 784) cultivateur et adjoint à Geffosses, meunier et maire à Geffosses en 1839 avait outre des terres sur Geffosses et Anneville, une propriété au Mesnil (B700), il possédait un moulin à vent à bretteville (C988) et le moulin à eau situé également à Bretteville (C1025) juste avant le pont. Ces deux moulins seront mutés en 1849 à *Pouret Jean B<sup>ie</sup> et Alexandre* à Anneville, en 1860 à *Laisney Octave* cultivateur à Gouville, et en 1870 à *Painsecq Alexandre* meunier à Geffosses.

- *Bazire Nicolas* (folio 17) meunier à Geffosses possédait le moulin à vent de la Heberderie situé à l'angle des routes allant à l'Hôtel au Boscq et à la Heberderie

(C276) dans ce qui est maintenant un bosquet d'arbres. Ce moulin a été muté en 1890 à *Yonnet Louis Magloire* cultivateur à la Heberderie et détruit dans les années 1900.

- *Bougainville* (folio 42) ou du moins *ses héritiers à Paris* étaient propriétaires du moulin à vent d'Anneville (B716) situé sur la route de la mer allant de La Gillerie à la Portière. Ils étaient également propriétaires des moulins à eau de Grouchy toujours sur Anneville, à la limite de Gouville (B1531).

Il existe également un registre qui présente pour chaque année les augmentations et les diminutions survenues dans les contenances et les revenus portées sur les matrices cadastrales. Ce registre commence en 1833. Les diminutions, au sens de l'impôt, sont essentiellement dues à la démolition des bâtiments, à la transformation d'une maison d'habitation en bâtiment rural ou à la cession d'une propriété à la collectivité (commune, département ou Etat). Les augmentations, toujours au sens de l'impôt, sont dues à de nouvelles constructions, maisons ou bâtiments ruraux. Dans ces diminutions, nous trouvons :

- En 1851 une '*cession pour presbytère*' réalisée en 1849 par Troude Magloire propriétaire résidant à Paris, d'un étang (B691), d'une maison et son sol (B692) et d'un jardin (B693). Cette propriété existe encore au 5 à Grouchy.
- En 1851, une '*cession pour maison d'école*' réalisée en 1850 par Jean Godefroy les prests d'une maison et son sol (B742) et d'un jardin (B770). Cette maison semble correspondre à l'ancienne école des filles au 2 de la rue de La mairie.
- Une '*cession à la voie publique pour le chemin de grande communication de Marigny à Geffosses*' réalisée en 1851 de parcelles de champs destinée à réaliser la bretelle qui va du monument aux Morts au calvaire qui n'existait pas et à élargir les chemins existants. La route qui va du bourg à l'hôtel Lavallée n'était qu'un petit chemin, le chemin principal partait de l'hôtel Lavallée suivait le petit ruisseau jusqu'à L'hôtel Godefroy pour arriver derrière l'école actuelle entre le bourg et la Perrine.
- En 1859, une '*cession à la voie publique pour le chemin de grande communication N°22*' réalisée en 1857 pour élargir la route allant à La Vendelée passant par l'Hôtel Dupont.
- En 1879, une '*cession à la voie publique pour le chemin N°8 et le Chemin N° 231*'.

Toujours dans les diminutions, mais pour les propriétés bâties :

- En 1867, démolition de l'Hôtel Alix, (D386) propriété de François Alix Journalier à Geffosses et (D387) propriété de Charles Alix également de Geffosses.
- En 1848, démolition de l'Hôtel Loquier (C788) sur les terres de Pierre Gallopin de Coutances héritier de Jean François Aubril '*vivant de son bien à*

*Coutances'*. A proximité de l'Hôtel Aubril, démolition en 1882 de l'Hôtel au Custos (C866) et de l'Hôtel Mariette (C864)

- .....

La matrice cadastrale se termine par un ***Etat récapitulatif des Bulletins*** qui détermine la surface des terres et le revenu imposable de tous les propriétaires de la Commune. Les surfaces sont données en *arpents métriques* c'est à dire en hectares et le revenu imposable en francs. Cet état a été réalisé avant 1830 puisqu'il prend en compte la Commune d'Anneville. On y trouve entre autres *Bougainville les h<sup>iers</sup> Paris* qui avec plus de 37 hectares et 1550 fr de revenu imposable est sans conteste un des plus gros propriétaire de la commune Geffosses-Anneville.

Le tableau suivant est un extrait de cet état qui ne prend en compte que les conseillers municipaux du Conseil de 1841 (Voir Chapitre précédent) et les plus gros contribuables de La Commune, avec plus de 100 Francs de revenu imposable. Ce qui correspond à 110 contribuables sur un total de 686.

Le sigle *v.d.s.b* signifie 'vivant de son bien', *h<sup>iers</sup>* 'héritier' et *V<sup>E</sup> h<sup>tiere</sup>* 'Veuve Héritière'.

---

### ***Etat récapitulatif des Bulletins***

---

Noms Prénoms Qualités et Demeures des Propriétaires	Contenance totale en mesures métriques a p m	Revenu imposable
.....		
<i>Aubril Jean François v.d.s b Coutances</i>	30 67 17	869 99
<i>Bisson Jean h<sup>ier</sup> dit lefin culti. Gouville</i>	2 60 30	101 40
<i>Bisson dominique Cultiv. Geffosses</i>	3 14 67	112 17
<i>Bois jean Dir. des C<sup>ons</sup> directes dept de l'orne</i>	15 22 41	651 72
<i>Boulang Louis f. simon Cultivateur Geffosses</i>	3 67 58	128 97
<i>Bougainville les h<sup>iers</sup> à Paris</i>	37 64 43	1549 38
<i>Chardot aimable retraité à Geffosses</i>	2 58 50	102 85
<i>Chardot Ve michel cultivateur à Geffosses</i>	3 57 20	169 76
<i>Clerot Louis fils Jean</i>	12 67 02	145 41
<i>Colas lapailliers v.d.s.b à Geffosses</i>	3 72 30	124 65
<i>Coquerel francois cultiv . à geffosses</i>	5 81 98	143 57
<i>Coubrun Louis</i>	4 45 94	136 51
<i>Dauvin Pierre Al<sup>dre</sup> les longchamps</i>	11 79 78	449 16
<i>Dehacquebecq f<sup>ois</sup> soudard</i>	7 57 60	195 24

<i>Dehacquebecq Simeon quinette</i>	'	4 46 90	100 69
<i>Deheules medecin à Pirou</i>		10 46 70	188 78
<i>Drouvassal pierre cultiv . à geffosses</i>		11 12 78	109 75
<i>Drouvassal Alexandre</i>	'	3 11 80	102 20
<i>Dubosq jean jacq.</i>	'	4 25 50	166 60
<i>Dupont Pierre Cultivateur Geffosses</i>		10 10 12	252 32
<i>Esnouf francois retraité à Geffosses</i>		2 23 30	114 94
<i>Esnouf Jacques vistat. m<sup>d</sup> à Gouville</i>		16 79 75	558 60
<i>Fesnien Gilles les croutes Cultiv. À Geffosses</i>		3 65 30	121 22
<i>Fesnien Louis les butieres</i>	'	13 28 90	359 75
<i>Gilles jean bt<sup>e</sup></i>	4	3 81 08	156 47
<i>Godefroy Louis l'Epinière</i>	'	6 98 20	262 00
<i>Godefroy V<sup>E</sup> Francois</i>	'	11 07 80	361 01
<i>Godefroy Gilles Duval</i>	'	21 91 62	572 11
<i>Godefroy V<sup>E</sup> h<sup>tiere</sup> Jacques</i>	'	2 71 56	125 38
<i>Godefroy Jean F<sup>cois</sup></i>	'	4 99 70	119 97
<i>Godefroy Louis les prests</i>	'	15 86 33	487 14
<i>Godefroy Louis le bosq</i>	'	7 30 32	204 01
<i>Godefroy Pierre le bosq</i>	'	5 64 63	173 07
<i>Godefroy Pierre les prests</i>	'	14 61 15	595 79
<i>Godefroy Pierre la vallée</i>	'	9 83 32	207 86
<i>Godefroy Louis la vallée</i>	'	12 99 24	312 23
<i>Gosselin Francois fils Louis</i>	'	4 87 77	168 97
<i>Gosselin Pierre la couture</i>	'	4 82 96	163 02
<i>Gosselin Denis</i>	'	27 61 25	746 30
<i>Gosselin Marc</i>	'	9 21 04	337 69
<i>Gosselin Louis carriere</i>	'	4 33 30	152 10
<i>Grongore Pierre fils Jean</i>	'	4 38 93	164 46
<i>Laisney jacques fils de Jac.</i>	'	3 91 29	133 17
<i>Larose Gilles fils André</i>	'	4 30 69	156 46
<i>Lecouillard Pierre</i>	'	7 48 75	281 57
<i>Lecouillard V<sup>E</sup> h<sup>tiere</sup> Siméon</i>	'	3 63 40	129 31
<i>Ledoyen f<sup>ois</sup> babé</i>	'	4 43 70	117 13
<i>Ledoyen Jacques f ambroise</i>	'	8 14 48	256 73
<i>Legoupil pierre</i>	'	4 57 10	170 49
<i>Le Hougais Jean dupont</i>	'	3 32 55	128 31
<i>Le Lievre Paul</i>	'	7 62 07	157 57
<i>Le Lievre Jean f. Louis</i>	'	6 48 35	176 83
<i>Le Lievre V<sup>E</sup> h<sup>tiere</sup> Marc</i>	'	5 78 30	191 98
<i>Le Prest Jacques et Casimir</i>	'	5 13 58	164 96

<i>Le Roux nicolas f<sup>ois</sup> larousse</i>	'	11 16 25	369 39
<i>Leroux Pierre ex huissier à Geffosses</i>		3 93 10	133 66
<i>Letouneur f<sup>ois</sup> l'embaras cultiv. À Geffosses</i>		11 23 53	113 55
<i>Luce francois</i>	'	4 09 74	122 14
<i>Maresq pierre fils simeon</i>	'	3 51 73	108 03
<i>Maresq Louis fils simeon</i>	'	1 98 42	115 21
<i>Maresq François fils P<sup>re</sup> Ser<sup>gt</sup></i>	'	6 58 40	262 31
<i>Maresq Victor f.lem<sup>d</sup></i>	'	3 30 02	126 42
<i>Maresq jean f.lem<sup>d</sup></i>	'	3 21 22	140 77
<i>Maresq Jean fils lelongpré</i>	'	9 79 75	287 51
<i>Maresq Pierre fils lelonpré</i>	'	9 13 25	266 53
<i>Maresq Pierre fils Gilles</i>	'	11 40 77	272 54
<i>Maresq Pierrefils Alexis</i>	'	7 34 50	196 95
<i>Maresq Francois fils F<sup>cois</sup></i>	'	7 41 30	267 39
<i>Maresq Ve Pierre l'hermitte</i>	'	7 38 03	294 92
<i>Maresq Ve Gilles rils simeon</i>	'	2 81 56	122 85
<i>Maresq Pierre fils Charles</i>	'	4 44 08	167 77
<i>Maresq Louis Ch beauprey v.d.s.b à Geffosse</i>		40 26 83	603 26
<i>Ouin Lav et h<sup>ier</sup> Pierre Cultivateur à Geffosses</i>		25 37 15	666 50
<i>Pouret Ve roquerie v.d.s.b Coutances</i>		22 55 95	675 89
<i>Pouret Pierre cultivateur à Geffosses</i>		3 59 40	132 68
<i>Pouret jean fils pierre</i>	'	3 87 66	158 15
<i>Pouret Jean B<sup>te</sup> Bretteville percepteur Cambernon</i>		25 37 42	892 38
<i>Pouret Raoul Culti. Adjoint à Geffosses</i>		19 79 46	694 90
<i>Quesnel Canvaux j<sup>m</sup> b<sup>te</sup> marie v.d.s.b coutances</i>		29 26 46	1160 47
<i>Quesnel jean Jacq. moriniere</i>	'	13 06 25	488 01
<i>Rapilly felix cultivateur à pirou</i>		4 90 10	123 74
<i>Rauline jacques cultivateur à Geffosses</i>		3 59 79	122 84
<i>Renouf Ve Jean</i>	'	4 39 40	174 88
<i>Rihouet hyacinthe v.d.s.b coutances</i>		51 21 66	1886 42
<i>Riviere Ve f<sup>cois</sup> cultiv. À Geffosses</i>		4 55 35	176 34
<i>Riviere francois</i>	'	5 52 74	213 88
<i>Rosselin Ve maresq le m<sup>d</sup> à Geffosses</i>		5 03 18	132 29
<i>Rosselin Gilles f<sup>ois</sup> duvivier maire à Geffosses</i>		8 12 40	295 78
<i>Rosselin amand cultivateur à Geffosses</i>		7 07 40	277 53
<i>Rosselin marie Ve beaujardin m<sup>d</sup> Coutances</i>		4 07 50	148 57
<i>Rosselin policarpe les prests culti. Geffosses</i>		8 98 81	323 25
<i>Rosselin V<sup>E</sup> h<sup>tiere</sup> f<sup>ois</sup> joseph</i>	'	3 06 35	114 58
<i>Roumy Ve jacques</i>	'	4 89 37	169 45
<i>Roumy Jean fils Ch<sup>les</sup></i>	'	4 81 91	118 16

<i>Sadot debadeville prop<sup>taire</sup> à Servigny</i>	30 19 80	509 12
<i>Sohier Ve simeon culti. à Pirou</i>	5 28 16	260 43
<i>Sohier Louis les fosses culti . À Geffosses</i>	13 " "	338 52
<i>Sohier alexandre</i>	' 5 68 80	256 66
<i>Sohier louis le pilote</i>	' 18 85 40	515 54
<i>Terry Charles fils Gilles</i>	' 8 77 39	300 80
<i>Terry Louis fils gilles</i>	' 6 02 70	116 96
<i>Thesard Pierre f<sup>is</sup></i>	' 3 53 44	108 34
<i>Varin Pierre</i>	' 7 14 20	246 09
<i>Varin bon francois percepteur à Saussey</i>	13 29 60	356 51
<i>Varin Louis Cultivateur à Geffosses</i>	5 44 50	204 35
<i>Varin joseph fils m<sup>el</sup></i>	' 7 17 87	230 10
<i>Villedieu amand</i>	' 7 35 52	210 32
<i>Ybert pierre et frère maire à Gouville</i>	4 69 39	144 55

.....

---

Cette matrice cadastrale se termine par une *Table Alphabétique des Propriétaires inscrits dans la Matrice cadastrale de la Commune de Geffosses* qui précise les *Noms, Prénoms* et pas toujours *Qualités, profession et demeures des propriétaires.*

## VII. Les registres du Conseil Municipal.

### *Registre Des délibérations des assemblées Municipales de la paroisse de Gefosses*

*Du Dimanche douze d'octobre mille sept cent quatre vingt huit à l'issue des Vespres de la paroisse Saint Samson de Gefosses.*

*Ce sont assemblés M le Curé du lieu, M Pouret longueval Seign et patron honoraire Maitre « ..... » , Jean Francois Aubril, Louis Godefroy Riviere, Pierre Marescq, Francois Riviere, Gilles Godefroy Duval, Jacques Gosselin Membres de l'Assemblée Municipale, Charles Terry, Gilles Marescq et Jean LeCoüillard nommés pour adjoints pour aider les membres à faire la répartition de la taille, pour les délibérations du général de cette paroisse en datte du sept septembre dernier.....*

Cette délibération est la plus ancienne retrouvée dans les Archives de la Commune. Elle date de 1788. En très mauvais état, elle est difficile à transcrire.

Un certain nombre de registres ont été conservés avec un degré de conservation très inégal. Ce sont des extraits de ces délibérations qui sont présentés dans ce chapitre en *italique*. Les textes en **gras** replacent ces extraits dans le contexte historique et les dates entre crochets [.....] correspondent à l'équivalent grégorien du calendrier républicain.

### Le registre des délibérations de 1789 à 1792

#### **1789 : début de la Révolution Française.**

- 5 mai : Ouverture des Etats Généraux**
- 20 Juin : Serment du Jeu de Paume**
- 14 Juillet : Prise de la Bastille**
- 4 aout : Abolition des privilèges et des droits féodaux**
- 26 aout : Adoption de la déclaration des droits de l'homme.**

Il faut noter que dans le '*Rôle des ecclésiastiques possédant bénéfices dans l'étendue du baillage de Saint-Sauveur-Lendelin séant à Périers désignés à comparaitre à l'Assemblée des trois ordres du baillage de Coutances fixée au 16 mars 1789*' se trouve pour Anneville '*Fleury Curé*' et pour Geffosses '*Lerouge Curé*'. Dans le '*Rôle des ecclésiastiques engagé dans les ordres et non possédant bénéfices.....*' se trouve 2 Prêtres représentants de Geffosses : Marais François et Cappey René André. Le tiers-état était représenté par Aubril laboureur et Pouret de Longueval de Geffosses. Il faut aussi noter dans ce Rôle la présence de Louis Pouret de Roquerie '*Procureur du Roi du baillage de Saint-Sauveur-Lendelin séant à Périers*'. Il est né à Geffosses en

1749. Il sera Député du Tiers-état en 1799, puis de L'Assemblée Constituante, Député du Conseil des 500, nommé Procureur Impérial en 1805, puis Substitut à la Cour d'Appel de Caen en 1811. Il décédera à Coutances en 1814.

Les cahiers de doléances du Bailliage du Cotentin des 3 ordres sont semblables à ceux rédigés dans les autres bailliages ruraux. Les deux ordres, clergé et noblesse, demandent que la distinction des 3 ordres soit maintenue ainsi que les privilèges y afférents alors que le tiers état en demande la suppression. L'ordre du clergé ne présente pas un front uni. Curés et vicaires demandent une meilleure répartition des revenus de l'Église :

*' il serait à désirer que les dîmes qui sont destinées par leur origine à la desserte des paroisses, à la décence du culte public et au soulagement des pauvres furent rendues aux curés pour être consacrées à ces objets '*

Ils demandent aux moins 1500 livres, des pensions aux prêtres sans bénéfices ou infirmes et âgés, .....*que les bénéfices en commende soient supprimés et que les revenus soient appliqués aux écoles bourse de collège séminaires ,hôpitaux.....*

Le cahiers de doléance du tiers état va dans le même sens, les demandes vont dans le sens d'une revalorisation du salaire du '*bas clergé*' et d'une limitation des avantages du '*haut clergé*'.

*'Du Dimanche treize septembre mil sept cent quatre vingt neuf après les Vespres de la paroisse Saint Samson de Gefosses.*

*Ce sont assemblés les paroissiens.....et ce suivant les annonces faites aux prônes des messes paroissiales, fête de la naissance de la Vierge et de ces jours et en conséquences des billets de convocation envoyés à la plus grande partie d'entre eux pour délibérer au sujet de la formation de la milice Nationale de cette paroisse.....'. Quatre compagnies de 55 hommes seront formées. Cette délibération est signée par soixante d'hommes ou on retrouve les patronymes habituels. Par contre aucune paroissienne n'apparaît dans les signataires.*

**1790** : C'est toujours le même Conseil qui est en place qui reçoit '*les déclarations d'un chacun sur la contribution patriotique.....*'. Il a également '*délibéré qu'il serait nécessaire de nous réserver chacun une journée pour aller au domicile d'un chacun et les exorter le plus vivement possible à marquer leur zèle et leur désintéressement au service et au bonheur de la nation.....*'. Signé : **Marescq, Gosselin, Riviere, Aubril, Pouret, Coubrun, Godefroy.**

Le travail du conseil consiste en cette période à transcrire toutes les nouvelles dispositions et entre autres les '*Instructions de l'Assemblée nationale sur la forme*

*des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du Royaume du 14 décembre 1789.*

*..... De la forme des Elections.....*

*1° d'être françois ou devenu françois :*

*2° d'être majeure de vingt cinq ans*

*3° d'être domicilié de fait dans le lieu au moins depuis un an*

*4° de payer une contribution directe de la valeur totale de trois journées de travail*

*5° d'être point dans l'état de domestique, c'est-à-dire de serviteur à gage.*

*.....*

*Pour être éligible à l'administration municipale il faut :*

*1° être membre de la commune à qui la municipalité appartient*

*2° .....payer une contribution directe qui monte au moins à la valeur locale de dix jours de travail*

*3° les parens et alliés au degré de père et fils, de beau-père et de gendre, de frères et de beau frères, d'oncle et de neveux ne peuvent étres en même temps membres du même corps municipal.*

*'Nous marc Gosselin, jean françois Godefroy, denis Le riche, pierre Gosselin & pierre Bernard, reconnaissons que les syndics et membre de la municipalité de Gefosse, nous onts remis le rolle des impots ordinaires pour l'année mil sept cent quatre vingt dix ce que nous avons signés ce vingt cinq février mil sept cent quatre vingt dix'.*

En 1790, c'est le conseil qui fait la répartition de l'impôt territorial ancêtre de l'impôt foncier, qui finance l'entretien des chemins. Il fixe également la valeur locale de la journée de travail à 16 sols. Il y a 20 sols dans une livre qui vaut en gros un franc lorsque la loi du 25 germinal an IV (1796) va remplacer la livre par le franc. Cela donne une journée de travail à 80 centimes environ. Le prix d'un demi kilo de pain était de l'ordre de 12 centimes et celui d'un demi kilo de porc salé de 70 centimes. Le 28 avril 1790 le maire présente la liste électeurs de la commune ainsi que ceux qui sont éligibles : 218 électeurs dont 102 éligibles.

- *Curé du lieu : 1*
- *Prêtre : 2*
- *Custos : 1*
- *Soudiacre :1*
- *Vivant de son bien : 4*
- *Notaire :1*
- *Laboureur : 63*
- *Fermier :23*
- *Journalier : 42*

- *Maçon* : 9
- *Marchand* : 7
- *Charpentier* : 6
- *Menuisier* : 4
- *Matelot* : 4
- *Tisserand et Fermier* : 3
- *Couvreur de paille* : 3
- *Cabaretier et Fermier* : 2
- *Cordonnier* : 2
- *Laboureur et Fermier* : 1
- *Tailleur* : 1
- *Marechal* : 1
- *Boulangier* : 1
- *Boucher* : 1
- *Buraliste* : 1
- *Jardinier* : 1

Le Curé, les Prêtres, le Notaire et les ‘*vivant de son bien*’ sont éligibles ainsi que presque tous les laboureurs et une bonne proportion de fermiers. Quelques commerçants et artisans sont également éligibles : le boulanger, un cordonnier, un maçon, un marchand. Il n’y a pas de Journaliers éligibles.

*‘Le Dimanche huitième jour d’Aoust a été fait lecture au Prône de l’avertissement donné au général, De la part de la municipalité et duquel la teneur suit :*  
*Pour ceux qui doivent des rentes, de quelque nature que ce soit, au chapitre de Coutances à l’abbaye de Lessay ou à tout autre établissement ecclésiastique, ou réputé tel, sont priés de donner connaissance à la municipalité ; aux fins qu’elle puisse fournir l’état désignatif et estimatif, qu’on lui demande, des biens et revenus possédés par ces mêmes établissements dans le territoire de la commune. Le bureau sera en conséquence ouvert tous les dimanches après midy pendant le cours de ce présent mois d’aoust, on y recevra en même temps des déclarations de ceux auxquels il a été fait des notifications, pour la contribution patriotique.....’*

Cet état des lieux des biens du Clergé fait suite au décret du 2 Novembre 1789 de l’Assemblée Nationale :

*1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à charge de pourvoir aux frais du culte, à l’entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres sous la surveillance et d’après les instruction des provinces.*

*2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l’entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d’aucune cure moins de 1200 livres par an, non compris le logement et les jardins en dépendant*

Il semble aussi que les Geffossais rechignent à cette contribution patriotique, car cette requête revient régulièrement dans les comptes-rendus qui consiste essentiellement à relater les nouvelles réglementations qui sont dans la plupart des cas sans incidence sur la vie de la commune. Ces comptes-rendus font plutôt office de Bulletin des Lois rédigés sous la forme : *'De proclamation de Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale.....'* ou *'De lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale...'*

Quelques délibérations sont cependant liées à la vie municipale.

Le 25 octobre 1790, *'la dite municipalité, assemblée a autorisé le dit Louis Charles Terry à tenir les petites écoles pour les garçons ; dans les maisons de son établissement ; pour les honoraires il se fera payer, suivant l'usage du prix qu'il aura arrester avec les parents de chaque sujet.....'* Auparavant cette école était tenue par *'François Le Lievre déjà avancé en âge.....'*

Le 7 novembre 1790, démission de *'André Cappey : prêtre, procureur de la commune'*. Le procureur de la commune était le représentant du Roi mais aussi des contribuables. Il est élu par l'assemblée communale dans les mêmes conditions que le Maire. *'La municipalité a ampté, avec d'autant plus de raison, la démission du dit Sieur Cappey, que depuis son élection, il a toujours été absent.....'* Il sera remplacé par Thomas Coubrun.

Le 11 Novembre 1790, renouvellement partiel du conseil. *'.....L'opération faite avant les vespres et donc procès-verbal résulte....d'où il sensuis par le tirage du sort que MM Siméon Marescq & François Marescq officiers municipaux & François Godefroy, Jean Terry, Jacques Le noir, Jean Le doyen & Jacques Godefroy l'Epinerie, notables sortant d'exercice'*

Elections le même jour avec 50 votants *'...le scrutin a été trouvé légal, dépouillement fait, François Godefroy la Vallée, Simeon Marescq & Nicolas Terry ont acquis la majorité relative, Ils ont été proclamés élus. Vu l'heure tardive ont a renvoyé la continuation du present à Dimanche prochain à la fin des Vèspres & la séance a été déclarée levée.'*

Le dimanche suivant : 59 votants. *'Pierre Marescq Bassecour quarante deux voix et le Sieur Jean François Aubril fils trente huit voix, pourquoi ils ont été élus.'* Au deuxième tour *'.... Le résultat a été que Jacques Godefroy l'Epinerie, Jean François Godefroy fils François, Simeon Dauvin, Pierre Marescq fils Charles, François Godefroy la Vallée et Michel Godefroy ont acquis la majorité relative.'*

La séance du 2 janvier 1791 est en partie consacrée à la *'demande du Directoire du District'*, d'effectuer un état indicatif du nom des différentes divisions de la commune :

*' ....nous avons divisé notre territoire comme il suit :*

1° En deux portions l'une nommée la Grande et l'autre la Petite lesquelles sont séparés par la rivière le douyt « coullon » qui prend sa source à Montsurvent et la divise à peu près du levant au couchant.

2° La ditte grande portion sera divisé en quatre sections dont la première vers le levant est connue sous le nom de gosnieres, la seconde sous le nom de la pommeraye, le troisième sous celui de section de bretteville et la quatrième sous celui de larchonnerie.

3° Enfin la ditte petite portion sera aussi divisé en quatre sections dont la première sous le levant s'appellera la section des oüis landes, la seconde la section du tot, la troisième la section du quesnel et la quatrième la section de la « masse ».

.....la première section de la grande portion ditte des gosnieres est limitée au levant et au midy par la paroisse de Monsurvent, au couchant par le chemin qui part du douyt Coullon qui conduit à Coutances par le village de la Monderie, la maison de canteloup et les Epesses et au nord par le dit douyt Coullon.

La seconde section ditte de la pommeraye est limitée au levant par la première, au midy par le douyt de launey qui sépare Gefosse de Montcarville, au couchant au chemin qui part de la planche de la Vallée qui va à Longueval, à la planche de Vichard, à l'hotet Dupont et au dit douyt de Launey.

La troisième section ditte de Bretteville est bornée au levant par le chemin dit de Longueval, au midy par le dit douyt de Launay au couchant par le chemin qui va de la Croix de l'école au moulin de Bretteville et ensuite le long de la rivière au moulin de Groucy et au nord aboutir en pointe de la ditte croix de l'école.

Et la quatrième section de la ditte grande portion ditte de Larchonnerie est bornée au levant et midy par le dit chemin de Bretteville et la rivière, au couchant par la paroisse D'anneville et le marais et au nord par le dit douyt Coullon.

Et de la ditte petite portion, la première section ditte des oüis landes est limitée au levant par les paroisses de Muneville le Bingard et Montsurvent, au midy par le dit douyt Coullon, au couchant par le dit chemin qui va à Coutances par la Monderie et

Qui vient par les courtils « maulot » au grand chemin qui va de Muneville à la mer et ensuite de la maison Capuchet et de la, aux landes par la maison de la Riviere et au nord par la ditte lande.

La seconde section de cette portion ditte du Tot est bornée au levant par la première, au midy par le douyt Coullon, au couchant par le chemin qui part de la « pipperie » et qui vient à l'hotel fatou de la, par les herbages à la maison de Mr Lefebvre et ensuite à la rivière qui sépare Gefosse et Pirou par la vieille rüe.

La troisième section ditte du Quesnel est bornée au levant par la seconde, au midy par le douyt Coullon, au couchant par le chemin qui va de la planche de la Vallée et qui va à Pirou par la rüe des clos et le village Gringore et au nord par la rivière qui sépare Gefosse et Pirou.

*Et enfin la quatrième section dite de la Masse dans la dite petite section est limitée au levant par la troisième section devant dite, au midy par le dit douyt Coullon, au couchant par le marais et au nord par la même rivière qui divise pirou et gefosse et encore par la dite paroisse de pirou.*

.....  
.....

*Du dimanche trentième jour de janvier, audit 1791*

*Le Maire a fait lecture.....*

*Il a fait encore lecture d'une annonce portant que tous les citoyens actifs de la commune sont avertis que le Conseil Général de la commune a été convoqué par mercredi prochain fête de la Chandeleur issue des vespres aux fins de délibérer et de nommer les commissaires adjoints qui avec le corps municipal devait faire état des sections et autres opérations relatives à l'assiette de la contribution foncière...*

*Commissaires élus par section :*

*gosnieres : Gilles Marais fils jean, nicolas hardy, simeon Marescq fils simeon.*

*pommeraye : jean francois Aubril père, jean Le Lievre, antoine Le Lievre fils louis.*

*bretteville : michel Villedieu, jacques le febvre, jacque Gosselin.*

*Larchonnerie : francois Larchon pallière, pierre Godefroy fils louis, pierre Varin fils jean.*

*oüis landes : francois Laignel, francois Godefroy la Vallée, jean Clerot.*

*tot : jean Le doyen, jean terry, antoine le doyen.*

*quesnel : jacques Gosselin la couture, jacques Villedieu, Pierre Le prest.*

*masse : pierre Marais fils charles, alexis Marais, gilles Gringore.*

#### **Constitution civile du Clergé votée en 1790 et appliquée l'année suivante.**

**Elle institue une Eglise Nationale placée sous la dépendance du gouvernement. Les membres du Clergé séculier sont désormais élus et doivent prêter serment. Ils deviennent des fonctionnaires payés par l'état.**

**10 Février 1791 :** le conseil s'inquiète du fait que *'que aucun ecclésiastique de cette paroisse n'a encore prêté serment à la Loi quoiqu'elle ait été publiée le dimanche 30 janvier dernier.....pourquoi il a été arrêté que le maire se transporterait dans l'après midy chez le dit Curé aux fins de la communication dontils'agit...'*

**13 Février 1791 :** Guillaume Lerouge Curé de la paroisse a déclaré à Thomas Coubrun, Procureur, *'qu'il persiste dans son opinion et qu'ils ne signeront ni lui ni son vicaire'* qui n'est autre que son frère Joachin Lerouge.

*‘....Séance tenante s’est présenté le Sr Philippe Bignon prêtre natif de la haye du puits demeurant depuis plusieurs années en cette paroisse chez le Sr pouret de longueval, précepteur des enfants.....’ qui se propose de prêter serment.*

**21 Février 1791 :** *’....à l’issüe de la messe le maire a annoncé que MM les officiers municipaux et les notables étaient priés de monter dans le cœur pour réunir le conseil général de la commune, y recevoir le serment civique du Sr Bignon prêtre conformément à l’intention qu’il en avait manifesté dimanche dernier.....lequel a prêté le serment en ces termes :*

*Prêtre citoyen osons être zélé patriote, ami déclaré de la paix et du bonheur général en particulier de tous les françois, mes amis et mes frères, je jure de remplir avec exactitude les fonctions qui me sont et pourront m’être confiées, d’être fidèle à la nation à la loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l’assemblée et acceptée par le Roi.*

**8 mai 1791** nomination par le directoire du district de Mr Hommeril Prêtre de la paroisse de Vesly, Curé de la paroisse de Geffosses pour remplacer Mr Guillaume Le Rouge réfractaire.

**15 mai 1791 :** *‘....Mr le Curé nouvellement installé a diné chez le Sr Lougueval Pouret accompagné de la municipalité des notables et des commissaires adjoints et autres qui ont voulu s’y rendre sur l’invitation qui a été faite par le Sr longueval et le maire qui ont fait les frais du repas....’*

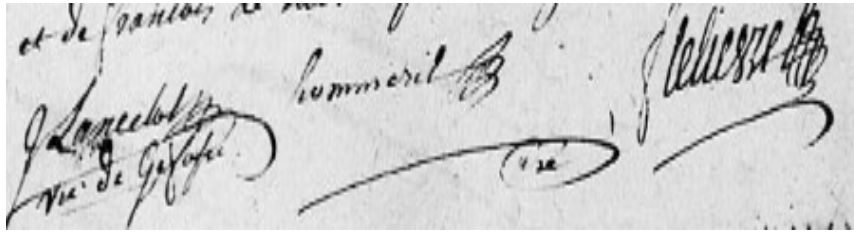
*Avant le diner il a été distribué aux pauvres le pain de deux fournées d’orge que le dit Curé avait donné ordre de faire boulanger.*

*Après les vésPRES, le procès verbal d’installation et de prise de possession a été rédigé dans la sacristie et il a été déposé dans les archives dont l’ouverture a été faite avec les clefs dont une ramenée par le custos de la part du Sr Le Rouge, au dit Curé, une autre restée au maire et la troisième au procureur de la commune.’*

**2 juin 1791 :** *’.....demande formulée par maître Jacques Michel Lancelot prêtre originaire de la paroisse de St Germain surey, d’être entendu et reçu pour prêter serment.....pour remplir dans cette paroisse les fonctions de vicaire.....’*

Dans le registre des Baptêmes, Mariages et Inhumations de 1789-1790, les actes sont signés Guillaume Le Rouge et/ou Rouelle Vicaire et par le custos François Le Lievre. Fin 1790, la plupart des actes sont signés par G.Le Rouge curé, Rouelle vicaire, Bignon, Cappey et Marescq Prêtres.

A partir de 1791, c’est Joachin Le Rouge, vicaire, frère de Guillaume qui signe les actes accompagnés pour certains par Marescq Prêtre. En Juin 1791, c’est François Hommeril curé et Michel Lancelot vicaire qui sont en charge de la paroisse avec toujours François Le Lievre comme custos.



**26 juin 1791** : arrivée d'un détachement de la troupe de ligne de dix hommes et commandé par un sergent. Le Directoire a été informé qu'il s'est présenté sur la côte plusieurs barques dont on ignore la destination.....'. Le conseil décide 'que dès demain, elle soit casernée, en conséquence, on y a destiné la maison de Jean Baptiste Marescq proche de l'Eglise et il a été fait sur le champ des billets d'ordre pour qu'il soit fourni et apporté en la dite maison, par les différents particuliers auxquels on s'est adressé les fournitures nécessaires pour former six lits. Pendant cette même séance un exprès a encore apporté une lettre du District pour informer que le Roy était de retour à Paris et qu'en action de grâces il fut chanté un Te Deum.....De même que l'on avait su ici qu'indirectement son départ ou son enlèvement dans la nuit du 20 au 21.'

**Il s'agit de l'épisode de la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes  
Le 14 Septembre 1791 le Roi prête serment à la Constitution.**

**29 juin 1791** : 'Le Curé informé qu'il y avait un Te Deum à chanter, il l'a fixé à la rentrée du salut ce soir. La troupe a été informé et elle a promis de s'y trouver sous les armes. Les embarras occasionnés samedi la nuit venant à dimanche par le tocsin sonné aux paroisses de Blainville, Linverville, Montcarville, Gouville et Anneville et également ici sur la nouvelle apportée par deux particuliers venus de la côte, qu'on avait vu le soir quelques bateaux qui semblaient vouloir entrer dans le petit port appelé la digue sous Blainville.....'

**3 juillet 1791** : formation d'une Garde Nationale 'de deux compagnies, de chacune 36 soldats, quatre caporaux, deux sergents, un lieutenant et un capitaine.....Il a été à peu près trouver le nombre suffisant de volontaires.....Le Sr Pierre Alexandre Pouret de Longueval a été nommé commandant au scrutin et à la majorité. Louis Rihouet et Nicolas Jacques Laisney ont été élus capitaines par acclamations et il a été unanimement arrêté que ceux-ci choisiront eux mêmes leur sous officiers.....'.

Les délibérations du Conseil Municipal relate sans passion véritable le problème du remplacement de Guillaume Le Rouge prêtre réfractaire par Pierre Hommeril prêtre assermenté. Il semble que la réalité fut différente, puisque Pierre Alexandre Pouret de Longueval Commandant la Garde Nationale de Geffosses, s'est senti obligé de rédiger et de faire imprimer une justification de son attitude lors de cette affaire : 'Précis des événements récemment arrivés dans la paroisse de Geffosses..... Coutances Joubert, 1791, 16 pages in-4'. Ce texte est conservé aux Archives de la Manche [AD50 : L73]

Pierre Alexandre Pouret est né à Geffosses le 22 février 1759 fils de Pierre Pouret Sieur de Longueval, laboureur et de Anne Onfroy. Il épouse le 7 juillet 1778 à Gouey, paroisse qui sera rattachée à Portbail en 1818, Marie Picquechef. Ils auront au moins 2 fils : Pierre Alexandre Guillaume et Jean Baptiste. Avant 1789, il est membre de l'Assemblée municipale de la paroisse de Geffosses et donné comme Armateur dans l'acte de mariage des son cousin Louis Pouret de Roquerie. A 'l'Assemblée des trois ordres du baillage de Coutances fixée au 16 mars 1789', il représente avec Jean François Aubril laboureur, la paroisse de Geffosses au titre du tiers-état. Après 1789, il devient membre du conseil municipal de la commune puis 'Maire et Officier d'état civil' de 1799 à 1801

Le 1 germinal An 9 (22 mars 1801), il décède à Geffosses. Dans cet acte, il est donné comme Cultivateur.

Bien qu'emphatique dans la forme, Pouret-Longueval dans ce mémoire, est modéré dans ses propos. Il relate des événements liés au refus de Guillaume Le Rouge de prêter serment à la Constitution civile du clergé et son remplacement par un prêtre assermenté Pierre Hommeril. Guillaume Le Rouge, Curé de la paroisse de Geffosses depuis 1786, apprécié de ses paroissiens, acceptait mal cet état de fait.



## P R É C I S

DES évènements récemment arrivés dans la paroisse de Geffosses, Canton de Créances, District de Coutances, Département de la Manche; par Pierre - Alexandre POURET - LONGUEVAL, Colonel de la Garde nationale de la paroisse de Geffosses, à ses Concitoyens.

Tanta-ne animis caelestibus ira? *Aeneid. L. I.*

A MIS de la Constitution, de l'ordre & de la paix, qui habitez le Canton de Créances, vous êtes inquiets des suites que peut avoir l'accusation portée contre moi au Tribunal du District de Coutances, par le sieur Guillaume le Rouge, ci-devant Curé de la paroisse de Geffosses, Prêtre inassermanté.

L'intérêt que vous daignez prendre à moi, me touche sensiblement. Je n'ai point d'expression propre à vous peindre la reconnaissance dont je suis pénétré.

Il n'est que trop vrai que je suis accusé. Si j'eusse

A

Il cherchait à discréditer le culte constitutionnel en assurant que les sacrements délivrés par P. Hommeril étaient sans valeur. Il entraîna les paroissiens à aller suivre la messe dans les chapelles de Pirou, siège de réunion contre-révolutionnaire appartenant au comte de Senoville. La situation était tendue entre les membres de la Garde Nationale, *'amis de la constitution'* et Guillaume Le Rouge, son frère Joachin ancien vicaire, leur sœur et François Marescq, prêtre de la paroisse. Pouret-Longueval, a voulu modérer les ardeurs des uns et des autres.

Sa relation des faits est voisine de celle que fait E. Sarot qui précise que les frères Le Rouge, leur sœur, et François Marescq ont été poursuivis pour avoir traité P. Hommeril d'intrus et de voleur. Leurs noms se trouvent dans la liste des accusés aux greffes de Coutances. La poursuite, où ils furent entendus comme témoins n'aboutit pas. *[Des tribunaux répressifs de la Manche en matière politique pendant la première Révolution. E. Sarot 1882]*

**28 août 1791 :** *'Du dit jour après les vespres, la conséquence des billets de convocation envoyés tant aux officiers municipaux qu'aux notables pour assembler le Conseil Général de la Commune..... délibérant, ont arrêté à la grande majorité, le Procureur de la Commune entendu qu'il fera payé à François Marescq, habitant de cette paroisse qui fait la dite fonction de greffier pour la présente année 1791 la somme de cent livres aux dépens de laquelle somme il entretiendra le bureau de papiers commun.....'*

**9 octobre 1791 :** *'..... s'est présenté Louis Charles Terri fils de Robert exerçant en cette paroisse la fonction de maître de colle pour les garçons lequel en renouvelant sa proposition par lui faite des le 24 juillet dernier de prêter le dit serment... en ces termes.....Je jure de détruire de mon mieux les enfants qui seront confiés à mes soins d'après les principes de la constitution décrétés par l'assemblée nationale dans les années 1789 1790 et 1791 laquelle je promets maintenir de tout mon pouvoir et d'être fidèle à la nation à la Loi et au Roy ce qui a été signé tant par le dit Terri que par les officiers présents.'*

**18 octobre 1791 :** *'.....s'est présenté François Painsecq laboureur de cette paroisse lequel a posé sur le bureau un exploit du ministère De Guillemette huissier.....par lui fait commettre au S<sup>r</sup> Nicolas Laisney lab<sup>r</sup> et Capitaine de la garde nationale de cette dite paroisse.....'*

Le délibéré de cette séance entièrement consacré au conflit entre François Painsecq et Nicolas Laisney prend presque 2 pages. Le conflit porte sur le fait que François Painsecq, membre de la garde Nationale s'est fait remplacer lorsqu'il a reçu l'ordre d'effectuer une patrouille. Que son remplaçant a été jugé par le Capitaine Nicolas

Laisney incapable de remplir cette mission. Il a fait condamner et fait conduire François Painsecq à la prison de Coutances. Celui-ci demande donc aux officiers municipaux de lui *'rendre la somme de onze livres quatre sols payés par ce dernier au dit laguel concierge de la prison de Coutances.....'* correspondant aux frais d'incarcération. Conclusions du conseil municipal : *'le dit laisney en sa qualité de capitaine avait le droit et a eu raison de ly condamner pourquoi il demeure déchargé de l'action avec depends.*

**1 décembre 1891 :** *'.....il a été exposé qu'il était très urgent de nommer les six commissaires adjoints pour faire la matrice de role pour la contribution mobiliare....il est résulté du dépouillement que jean le Goupil, jean terry, mr le Curé, louis fesnien les Butières, jacques villedieu et michel godefroy étaient élus , ce que présents ils ont acceptés...'*

**13 décembre 1791 :** *' Sur la convocation qui a été faite par le procureur de la commune, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séances les membres de cette municipalité :*

*Informés que les cabartiers ou aubergiste de cette paroisse donnaient à boire indifféremment a tout le monde, les dimanches et fetes, pendant le service divin et dans la nuit à des heures plus qu'indues ; Considérant que cette conduite est non seulement contraire au bon ordre et aux bonnes mœurs ;mais même quelle entraine des dépenses exagérées et souvent des disputes et des querelles et qu'il peut s'ensuivre une nouvelle fin, ont le procureur de la commune requérant et entendu, arété ce qui suit :*

*Il est défendu à tout cabartier ou aubergiste débitant dans létendue de cette municipalité de donner ou vendre à boire les festes et dimanche pendant la célébration du divin service, et dans aucun temps après neuf heures du soir pendant l'hiver et après dix heures pendant l'été, et à qui se soit d'en exiger, à moins que ce fut des mangers, passant ou en cas de nécessité ; et ce sous peine de dix livres damande payable moitié par les cabartiers et moitié par le consommateur.....'*

**19 avril 1792 :** Nomination de *'louise hebert fille de louis habitant de cette commune'* comme maîtresse d'école en remplacement de Catherine Godefroy destituée par le Conseil Municipal pour avoir refusé de prêter serment.

*'.....et pour ce qui est de son salaire, en attendant qu'il y ait une règle de donation publique, elle se fera payer du prix convenu par les parens de ses écolières.'*

La municipalité fournit les tables et les bancelles et le Curé le local, en l'occurrence la boulangerie !!

Il a été aussi *'arrété sur les conclusions du procureur de la commune que le paturage dans le cimetièrre pour les moutons sera passé au plus offrant par adjudication....'*

**20 avril 1792** les députés de l'assemblée législative déclarent la guerre '*au Roi de Bohême et de Hongrie*', c'est à dire l'Empereur d'Autriche. C'est le début de la Première coalition qui regroupe la plupart des royaumes d'Europe qui va durer jusqu'en 1797 avec la victoire française et le traité de Campo-Formio.

**11 juillet 1792** proclamation de la Patrie en danger par l'assemblée législative.

**10 août 1792** Insurrection parisienne, prise des Tuileries et chute de la monarchie : suspension de Louis XVI. L'assemblée législative vote un décret demandant l'élection au suffrage universel d'une convention nationale qui décidera du sort du Roi et des futures institutions de la France.

**26 août 1792** : Après la messe, le Maire est monté en chaire pour donner la lecture entre autres de '*l'acte du corps législatif du 10 août 1792 qui déclare que le Roi est suspendu et que lui et sa famille restent en otage et d'une invitation du corps législatif de respecter le Droits de l'homme et du citoyen.*'

**21 Septembre 1792** : les conventionnels fondent la Première République et proclament l'abolition de la royauté. L'an I de la République est proclamé.

Pas de trace dans les délibérations du Conseil Municipal d'élections !

**21 octobre 1792** : '*.....se sont réunis dans la maison commune de cette municipalité, les membres qui la compose avec les notables présents, par le maire thomas coubrun ; michel varin, louis terri, pierre marescq bassecour officiers municipaux et aubril procureur de la commune, et de jacques godefroy l'épinerie, michel godefroy, francois godefroy, jean terri, jean le goupil, jacques villedieu, pierre marescq fils de charles notables et aussi pierre hommeril Curé et martin remy du four vicaire et encore louis godefroy fils de louis garde francoise tous à la l'effet de la prestation de serment detre fidèle à la nation et de maintenir la liberté ou de mourir en la défendant.....*

**24 octobre 1792** : '*..... ses sont réunis au bureau de la municipalité les personnes de jean francois godefroy, simeon dauvin et louis fesnien fils nicolas et aussi jacques louis gosselin et francois riviere autour du juge d paix, lesquelles ont demandé à être entendu à prêter le serment prescrit par les dittes lois.....*'

### **Le registre des délibérations du janvier 1793 au 14 mai 1795 (25 floréal an III)**

*'Du premier janvier mil sept cent quatre vingt treize an deux de la République française à Gefosse :*

*Nous maire, procureur de la commune & secrétaire greffier de cette commune, nous sommes en conformité de la loi du vingt septembre dernier transporté au domicile du citoyen pierre hommeril Curé de cette paroisse pour requérir les*

*Registres de baptême, mariage et sépulture, lequel citoyen Curé nous les a à l'instant remis.....'*

Suit un inventaire des registres, le plus ancien étant de 1676.

Signé : **Aubril, procureur, Coubrun Maire, Marescq secrétaire**

**L'Etat civil est à partir de cette date du ressort du Maire de la commune.  
Décret du 25 décembre 1792 de la Convention Nationale.**

**Le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI est guillotiné Place de la Révolution à Paris.**

Les seules mentions de cet événement sont relatées dans les délibérations du Conseil du 17 février 1793 :

*'-2° Décrets de la convention nationale N° 250.....du 15 X<sup>bre</sup> 1792 relatifs aux procès et jugement de Louis Capet.*

*-3° Décret de la convention nationale N° 250 des 15, 17, 19, 20 janvier 1792 relatif à Louis Capet dernier roi des Français'*

*'Le deux février audit an, l'arbre de la liberté, symbole des droits de l'homme reconquis a été planté dans cette paroisse, la municipalité et un détachement de la garde nationale se sont réunis ainsi que la musique de Munneville, qui a honoré cette cérémonie, on a assisté dans le même ordre à la grande messe qui a été célébrée aux accords de la musique avec le chant du peuple, il y a eu un repas patriotique, chacun a témoigné qu'il était satisfait de la mission des commissaires chargés de cette partie. Ensuite la musique a repris ses accords, les bons citoyens se sont pris par la main, ont crié vive la liberté & se sont honnêtement livrés à la joie et à la réjouissance.*

**Aubril** procureur de la C<sup>ne</sup>,

*'Le Douze mars audit an il a été procédé à l'élection et nomination des citoyens que doit fournir cette commune pour marcher à la défense de la patrie suivant la loi du 24 février dernier & ainsi qu'il est mieux détaillé par le procès verbal déposé en cette municipalité.*

**Aubril** P<sup>r</sup> de la co<sup>ne</sup>      **Coubrun** maire      **Maresq** secrétaire

Il s'agit de la conscription pour l'armée.

**En février 1793 la Convention a ordonné la levée d'un contingent de 30000 hommes**

Le 14 mars une autre séance traite le problème des marins *'qui se sont présentés et dévoués à la défense de la patrie'*.

**En 1678, Colbert, ministre de Louis XIV avait créé le système des classes, ancêtre de l'Inscription maritime. Tout sujet de sa Majesté exerçant une profession maritime devait être inscrit sur un rôle et pouvait être appelé à servir sur les bâtiments du Roi.**

**17 mars 1793 :** *‘.....le citoyen Denis jean Dauvin de la paroisse de montsurvent, syndic de la marine du syndicat de Gefosse, laquel a en présence de la municipalité prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir les défendants, ce qu'il a signé.....’.*

Nous disposons de la liste des marins du ‘*syndicat de Gefosse*’ en date du 30 germinal an IV (mars 1796).

*‘Liste des marins de la commune de Gefosse*

*Commandés de se présenter au bureau des classes de Granville pour le trente germinal an cinq*

<i>pierre louis gosselin</i>	<i>matelo</i>	<i>27 ans</i>	<i>jean francois Lebreton</i>	<i>matelo</i>	<i>24ans</i>
<i>pierre francois larchon</i>	<i>id</i>		<i>claudé antoine lebreton</i>	<i>id</i>	<i>21 ans</i>
<i>louis godefroy</i>	<i>id</i>	<i>21 ans</i>	<i>gille villedieu</i>	<i>id</i>	<i>21 ans</i>
<i>leonors bedel</i>	<i>id</i>	<i>18 ans</i>	<i>gille « devault »</i>	<i>id</i>	
<i>pierre painsec</i>	<i>id</i>	<i>18 ans</i>	<i>louis godefroy</i>	<i>id</i>	<i>18 ans</i>
<i>simeon montchaton</i>	<i>id</i>	<i>27 ans</i>	<i>jean francois bonney</i>	<i>id</i>	<i>24 ans</i>
<i>le fils de gille Legraverend</i>	<i>novice</i>	<i>15 ans</i>	<i>francois joseph Rosselin</i>	<i>novice</i>	
<i>jean francois cirou</i>	<i>novice</i>		<i>jaque godefroy</i>		
<i>pierre coubrun</i>			<i>thomas montchaton</i>		
<i>jean rauline</i>			<i>le fils de jean le graverend</i>		
<i>le fils de lefrancois</i>			<i>louis lahaye</i>		
<i>jaque lebreton</i>					

*adressés à l'agent municipal de la commune de gefosse le 28 germinal  
Dauvin syndic*

**19 mars 1793 :** *‘vus le refus des citoyens élus au terme de la loy du vingt quatre février dernier d'avoir comparu devant nous.....le conseil général de la commune assemblée & arrêté d'une voix unanime avec l'agrément du directoire de district que le commandant de la garde nationale ferait requise de place chez chacun de ses citoyens, deux hommes pour y etres nouris couchés chauffés éclairés et payés vingt sols par jour jusqu'à ce qu'ils ait comparu au bureau.....’*

**Il s'agit de conscrits tirés au sort qui rechignent à partir aux armées.**

**20 mars 1793 :** *‘se sont présentés au bureau de la municipalité les citoyens pierre le lièvre fils jean, pierre giard fils nicolas, pierre maresq fils charles, pierre boulang fils pierre, louis le lievre fils louis, jean maresq la lande, martin roumy fils charles et leonord hebert fils simeon, tous citoyen élus et nommés proclamés*

*défenseur de la patrie par le procès verbal du douze de ce mois par lequel il aurait procédé à la levée d'hommes.....nous les avons interpellés de signer au procès verbal.....& qu'ils ont refusé de signer après qu'interpelation leur on été faites. Même refus de Pierre Varin le 22 mars.*

**27 mars 1793 :** Par contre '*.....sont comparus les citoyens soussignés et ont devant nous contracter les engagements de remplir les dispositions et ont promis de se rendre demain à Coutances pour y recevoir les ordres pour leur destination.....*'. Suivent 12 signatures de Geffossais qui acceptent la conscription : entre autres Terry, Pouret Longueval, Sanson Esnouffe, Gilles Gosselin, Denis Gosselin, Maresq, Dauvin, Aubry, Fesnien, « Francois ? », Godefroy et Jacques François Corbey de la paroisse d'Anneville. D'autres se présentent les jours suivants : Jean Baptiste Le Goubey, Pierre le Hougais fils Jean, et Gilles Besson de la paroisse d'Anneville.

**6 avril 1793 :** '*....le citoyen pierre andré Cappey prêtre de cette paroisse, lequel nous a déclaré qu'il était dans l'intention de prêter serment prescrit par les loys.....*'.

**16 mai 1793 :** '*Nous soussigné Denis francois lecarpentier et francois joseph pierre Larchon Administrateurs du département de la Manche, Commissaires nommés par le Conseil Général permanent du même département, à l'effet de visiter l'état des côtes et les armes et munitions y existantes :*

*.....transportés au corps de Garde de la commune de Gefosse ou la garde était en activité, mais elle nous a observé qu'elle n'est point saisie de fusils quoiqu'il en ait quarante et munitions déposés à la municipalité.*

*.....le citoyen aubril procureur de cette commune nous a déclaré qu'il était bien vray que le district de Coutances a fait délivrer quarante fusils, mais par arrêté du Conseil Général, ces mêmes fusils ont été délivrés à différents habitants de la paroisse.*

*Nous soussignés considérant qu'il est nécessaire que les citoyens qui montent la garde au corps de garde de Gefosse soient armés et notamment dans les moments ou la patrie est en danger.....'*

**19 mai 1793 :** Le procureur '*sindic*' du district de Coutances demande aux municipalités de créer des comités de surveillance.' *..... il a été au même instant procédé à la nomination de ses membres.....nommés à la majorité des voix des citoyens, pierre lemoigne no<sup>e</sup>, pierre hommery curé, Thomas Coubrun maire Jean le Goupil & Louis Terry officiers municipaux, & Jean François aubril procureur.... Lesquels sont chargés de surveiller les malveillants, de déjouer leurs complots & de les soumettre à la rigueur des lois, de dénoncer les délits qui tendent à compromettre la Sûreté général & feront respecter les personnes & les propriétés, & correspondront avec les comités établis dans chaque chef lieu de district.....*

**23 août 1793 : levée en masse**  
**5 septembre 1793, 15 vendémiaire an 2 :**  
**C'est le début de la terreur instaurée par les montagnards et Robespierre**

**4 août 1793 :** '..... dans une lettre adressée à la municipalité par le procureur syndic du district de Coutances tendant à nommer un membre d'entre eux pour assister à la Cérémonie qui sera faite samedi prochain du présent dans le champ de la fédération dans la lande d'Orval pour y renouveler le serment de maintenir la République une et indivisible, y juré haine aux tirans et anarchistes, lesquels délibérants ont nommé d'une voix unanime le citoyen Jean François Aubril, pr<sup>eur</sup> de la commune lequel pour eux en leur nom jurera de maintenir la République une et indivisible.....'

**5 septembre 1793 :** '.....'

1° que conformément à l'arrêté du Directoire de district tous propriétaires ou fermiers qui ont récolté des grains en quantité supérieure à leur consommation et à l'ensemencement de leur terre sont requis de faire battre tout autre ouvrage saisant et de porter au marché ou dans les magasins indiqués la quantité de grains demandée dans la proclamation dans la huitaine à compter de la date du présent.

2° que les citoyens qui manqueront de bras pour faire battre pourront requérir les ouvriers qui ne pourront se refuser d'y référer et de cesser tout autre ouvrage si besoin est, à peine pour ceux qui refuseraient d'être poursuivis comme désobéissant aux lois.

3° que les propriétaires & fermiers qui vendront des grains chez eux ou qui les porteront au marché seront tenus d'en passer leurs déclarations au bureau de la municipalité.

.....'

**8 septembre 1793 :** '.....les citoyens Jean François Aubril procureur de la commune, & Pierre Le Moigne No<sup>re</sup>, Jacques Vildieu, Jean Lecouillard, Pierre Godefroy, & Pierre Maresq Bassecour.....' sont chargés de 'vérifier les déclarations de propriétaires et fermiers de la quantité et de la nature des grains qu'ils ont récoltés dans l'année présente.....'

20 septembre 1793 : '.....vu la commission du citoyen Le Carpentier, représentant du peuple, député pour le département de la Manche..... par lequel le dit arrêté que le fils de Gilles Dupont, officier municipal de cette commune est provisoirement suspendu de ses fonctions et remplacé par le citoyen Gilles François Rosselin....'

**Le conventionnel manchois Jean Baptiste Le Carpentier est envoyé en mars 1793 dans le département comme représentant en mission 'pour remettre de l'ordre dans le district de Coutances'.**

**20 septembre 1793 :** .....Les conclusions du procureur de la commune condamne les citoyens Jean Bpte Garnier et Jean François Lecomte en chacun mille livres d'amende pour avoir acheté du blé dans cette commune en contravention à la loi du quatre mai dernier.....

**22 septembre 1793 :** Le comité de surveillance composé 'des citoyens Pierre Le Moigne, Louis Godefroy fils Louis, François Godefroy Lavallée, Pierre Le Prest, Pierre Maresq, Jacques Le Fevre, élus....ont prêté le serment d'être fidèle à la Nation, de maintenir de tous leurs pouvoirs la Liberté & l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.....'.

Du jour et an que dessus le citoyen Poret Longueval...a requis que le Comité de Salut Public décide à l'instant des mesures de salut public qu'il est urgent de prendre relativement à Jacques Roumy & Godefroy l'Épinerie qui ont été regardés dans le cas d'être suspect d'incivisme par la conduite qu'ils ont constamment tenue depuis le début de la Révolution supposant qu'il pourrait y avoir dans leurs papiers quelques preuves de conviction, avons arrêté que les scellés seraient provisoirement et à l'instant apposés sur leurs fermetures par nous membre du Conseil de Salut Public.....'.

**La municipalité de Geffosses passe au calendrier Républicain. Les secrétaires de séance ont du mal à l'utiliser, mélangeant an 2 et an 3, réutilisant dans certains comptes-rendus, le calendrier grégorien.**

● 'Le vingt quatre vendémiaire [15 octobre 1793] la municipalité s'est assemblée pour la réquisition de 300 livres de beurre dans la commune pour le marché de Coutances du premier brumaire [22 octobre 1793] et de quarante cinq quintaux de grain aussi pour le marché du même jour'.....

● Du cinq brumaire troisième année républicaine.....l'agent national du district de Coutances.... considérant que les municipalités auxquelles il a été fait des réquisitions pour l'approvisionnement du marché de Coutances, ont pour la plupart négligé ou refusé de les faire exécuter dans les délais..... Que le directoire de cette commune se concertera avec le conseil révolutionnaire de ce district pour faire arrêter les officiers municipaux qui n'auront pas employé toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des réquisitions.....et comme il est urgent d'approvisionner le marché de Coutances pour éviter la famine et les troubles qui peuvent en résulter

● Le six brumaire audit an les officiers municipaux.....ont approuvé à la répartition et à la réquisition de cinquante quintaux de grain et trois cent livres de beurre.....

● Le treize brumaire les officiers municipaux se sont assemblés pour arrêter :  
1° L'état des bestiaux existant dans la commune pour être remis au citoyen badin commissaire à cet effet.

2°l'état des dépenses locales pour être portées au rôle de 1793....et plusieurs états de grains fournis aux différents magasins pour remettre à l'administration.

●Du vingt brumaire.....les officiers municipaux informés que les biens tant en maisons et terres de cette paroisse appartenant à Guillaume Lerouge cy devant curé de cette paroisse et joachin Lerouge son frère cy devant vicaire sont dans le cas de la loy du séquestre, ont arrêté le procureur de la commune absent que les citoyens jacques Roumy et jacques Godefroy l'épinerie jouissant des terres et maisons seront incessamment et interpellés de déclarer au bureau de la municipalité le prix de leur location.....'.

#### **14 et 15 novembre 1793 : siège de Granville par les chouans.**

●Aujourd'hui seizième jour de novembre..... sur les réquisitions du citoyen Le Carpentier de faire sonner le tocsin afin de faire lever tous les citoyens armés d'armes quelconques en état de les porter pour voler à la destruction des brigands à la suite de la brave armée commandée par « ??? » qui avance vers granville.

●Du six pluviôse année deuxième de la république [25 janvier 1794].....se sont présentés les citoyens pierre Le Moigne, jacques Le févre, andré La Rose, jacques antoine Le Noir, Gilles painsecq, pierre Bernard, Denis Gosselin, louis fesnien fils pierre, pierre le prest, ambroise le doyen, gilles maresq fils jean & jacques vildieu fils jacques nommés par l'assemblée ..... Pour former le comité de surveillance.....'

#### **Les réquisitions de blé, grains, beurre et chevaux se renouvellent pour ravitailler les villes et les armées.**

●le seize pluviôse.... réquisition de cent cinquante boisseaux de blé

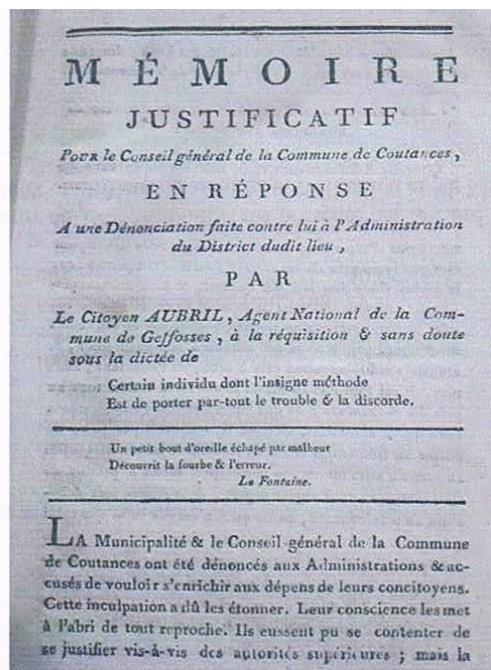
●le dix huit pluviôse ..... réquisition de faire conduire demain 19 du courant neuf heures du matin sur la place de la croutte à coutances tous les meilleures chevaux de cette commune.....

●Du vingt et un de ventôse[11 mars 1794].... réquisition de 90 quintaux de paille pour les approvisionnements militaires.....et que ceux qui ont du froment à battre seront requis dy procédé.....

●Du vingt huit ventôse..... Sont dispensés de réquisitions les citoyens absolument nécessaires pour les travaux de l'agriculture et le soutien de leurs familles.....louis godefroy fils louis le Bosq, barthelemy Sausey domestique de francois Maresq fermier pour la continuation de ses travaux, simeon Coubrun fils francois, jean Auvrey domestique de marie anne Pouret veuve le fevre, simeon Dauvin marechal, leonor Hebert fils simeon, jean baptiste Coubrun fils thomas, louis Terry fils louis, jacques Le Breton charron'.

Pour avoir refusé , plusieurs fois, de se plier aux réquisitions destinées à approvisionner le marché de Coutances ; Thomas Coubrun, Maire de 1793 à 1795 avait été emprisonné sur ordre du Directoire de District de Coutances. [Lessay et son canton. Michel Pinel. Charles Cornet, imprimeur. 1984]

Cette opposition au Directoire du District va perdurer. En mai 1794, Jean François Aubril, Agent National provisoire près de la Commune de Geffosses, dénonce la gestion des réquisitions et 'invite l'Administration du District a ne pas souffrir que des parasites s'engraissent plus long-temps aux dépens des bons citoyens' [AD50 Registre du Directoire de District de Coutances.3 U 3/1074 et L73]



6

dénonciation a été publique; ils se doivent à eux-mêmes une justification authentique. Voici la copie de la dénonciation.

» Aux Citoyens Administrateurs du District de  
Coutances à Coutances.

Citoyens Administrateurs, je suis requis de vous dénoncer un délit, qu'il ne s'agit que de vous en informer pour le faire cesser.

Nos cultivateurs en général se plaignent qu'ils ne peuvent avoir d'assez beau froment ni d'assez belle farine pour être passée au prix du *maximum* ; on leur fait perdre pour le moins vingt-cinq sous par quintal, & bien souvent cinquante, suivant l'idée ou la cupidité de celui qui le reçoit. Nos cultivateurs ne se plaindroient pas si ces bleds de différens prix étoient mis chacun à son particulier ; & étoient vendus au même prix à ceux qui l'achètent ; mais non, il est tout mis au même monceau & vendu tout au prix du *maximum*, ce qui fait un profit considérable à ceux qui le revendent. Comme il ne seroit pas juste de passer du froment & farine de seconde & troisième qualité au prix du *maximum*, je pense qu'il seroit à propos de faire mettre chaque espèce à part, & le rendre aux acheteurs au prix coûtant, parce qu'il n'est pas juste que celui qui achète soit dupe en donnant vingt-cinq à cinquante sous par quintal de bénéfice à ceux qui leur distribuent ce bled. Qu'on interroge tous les citoyens de la Commune de Coutances, il n'en est aucun qui ne paye le bled ou la farine au prix du *maximum*, & qu'on interroge les cultivateurs des campagnes, il n'y en aura assurément pas un

7

vingtième à qui on le paye ce prix. Cet abus est aperçu depuis long-temps, & plusieurs observateurs ont remarqué qu'il ne peut produire moins de vingt-cinq *louis* par décade de bénéfice à ces distributeurs. Votre intégrité & votre justice me sont un sûr garant que vous ne voudrez pas souffrir que quelques parasites s'engraissent plus long-temps aux dépens des bons citoyens, & que vous mettez fin à un abus si énorme. Salut & fraternité. *Signé* Aubril, agent national provisoire. Geffosses, 21 Floréal, an deuxième de la République Française une & indivisible. District, bureau des subsistances, n.º 251, premier cahier. Renvoyé à la Municipalité de Coutances pour répondre sans délai sur les imputations qui lui sont faites, pour de suite être pris tel parti qu'il conviendra. En Directoire, séance publique. A Coutances, le 23 Floréal, an 2.º de la République une & indivisible. *Signés* Jouenne & Brugere, président ».

C'est à cet acte enfanté par un esprit de discorde que nous allons répondre. Quoiqu'il soit signé par le citoyen Aubril, il est visible qu'il n'en est pas l'auteur. Aussi dit-il qu'il a été *requis* de faire cette dénonciation, & nous croyons bien que c'est le *requérant* qui l'a dictée. Le style nous annonce assez que cet ouvrage est le fruit des longues & silencieuses méditations que ce *requérant* a faites pendant deux ans dans la plus grande Commune de la République.

Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage à ses intentions, si elles sont pures, parce que nous savons que la dénonciation honore le

Lettre de dénonciation de J-F Aubril

Cette dénonciation va entraîner un rapport de J. Germain, membre du Conseil de la Commune de Coutances et Des-hayes Agent National et un Mémoire Justificatif de 14 Pages signé par Piton Officier Municipal et J.F.J Lecardonnel Secrétaire-greffier au nom du Conseil de la Commune de Coutances . Dans ce mémoire la lettre de dénonciation de J-F Aubril est reproduite comme élément d'information (voir page précédente).

**Sous la terreur instaurée par les montagnards et Robespierre, les réquisitions de denrées, la confiscation des biens des prêtres qui ont refusé de prêter serment vont s'accroître ainsi que la vente des biens de l'Eglise.**

**C'est ce qui est observé dans les délibérations qui suivent.**

● *Aujourd'hui huit germinal 2<sup>ème</sup> Républicaine [28 mars 1794] vu la déclaration faite ..... par Louise Riviere veuve de Pierre André Maresq, la mère de feu François Maresq prêtre, établie gardienne et séquestre des meubles mis sous la main de la nation provenant de François Maresq prêtre par laquelle elle aurait déclaré que la nuit dernière ont aurait rompu hors sa connaissance les scellés apposés par les commissaires du district.....'*

● *10 germinal an 2 [30 mars 1794] ..... nouveau recensement des bestiaux de la commune et des chanvres.....'*

● *20 germinal an 2 ..... recensement du froment de la commune...'*

● *Du seizième jour de floréal 2<sup>ème</sup> année Républicaine [5 mai 1794] se sont présentés dans ce bureau Marguerin Regnault de la commune de Créances & ,Thomas Bisson de la commune d'Anneville commissaires députés pour faire l'évaluation des biens des prêtres exilés et émigrés dans le canton de Créances.....'*

● *30 floréal an 2 [19 mai 1794] .... Le citoyen Joly juge de paix du canton de Créances.... est nommé et autorisé à nommer dans le canton des instituteurs et des institutrices & à pourvoir à ces établissements.....'*

● *Le dit jour cy dessous l'agent national a fait procéder par continuation du jour d'hier à la vente des meubles & ornements trouvés dans la cidevant église avec l'autorisation ..... du district.'*

● *aujourd'hui dix prairial an 2 [29 mai 1794] .....le citoyen Louis Charles Terry fils Robert de cette commune nous a déclaré qu'il est dans l'intention d'ouvrir une Ecole pour le premier degré d'instruction qu'il apprendra à Lire, Ecrire et les*

*premières règles de l'arithmétique, le dit citoyen nommé instituteur par le citoyen juge de paix.....'*

●*Le treize prairial au dit an [1 juin 1794] les officiers municipaux ont fait l'ouverture du tronc de la cy devant Eglise dont l'ouverture avait été différé..... par l'absence d'une clef.....et donc on a été obligés de faire l'ouverture de force.....'*

●*Le dix sept et le dix huit on a fait porter au magasin du district de Coutances sept cent soixante livres de chiffes fournies par les citoyens de la commune ainsi que les linges de la cy devant Eglise pour l'hospital & deux quittances expédiées par le citoyen Dauvin commissaire.....*

**L'Eglise n'est plus consacrée au culte catholique.  
Elle est considérée comme Bâtiment National.**

●*Du quatrième jour de messidor 2<sup>ième</sup> année de la république....a été arrêté de l'agent national...que les salaires des ouvriers moissonneurs sont fixés pour chaque journée à compter du onze thermidor prochain 29 juillet vieux stille au dix fructidor 27 aout, à savoir*

<i>Les journées de faucheurs à une livre dix sol cy</i>	<i>1 10</i>
<i>Les journées d'hommes pour la « .... ou diage » à une livre cy</i>	<i>1</i>
<i>Les journées de femmes à dix huit sols cy</i>	<i>0 18'</i>

**Il y a 20 sols dans une livre et une livre de pain (un demi kilo) vaut environ 4 sol. Il faut aussi noter que le 13 prairial an 2 (31 mai 1794), les membres du conseil général de la commune avaient estimé à 350 livres le prix d'une vache.**

●*20 messidor an 2 [8 juillet 1794] ... vu les grandes quantités de grain faites depuis quelques temps par les cultivateurs de cette commune ....., vu aussi que le recensement des grains fait dans cette commune le 26 floréal.....il se trouve actuellement une espèce d'impossibilité de faire exécuter les réquisitions de l'administration.....'*

●23 messidor : nouveau recensement des grains.

●26 messidor :150 quintaux de grains de froment et d'orge sont requis pour le district d'Alencon.

●28 messidor : 100 quintaux de grains sont requis pour le marché de Coutances.

**27 juillet 1794(9 thermidor an2)fin de la terreur avec la chute et l'exécution de Robespierre.  
Démantèlement du gouvernement révolutionnaire.**

## La liberté des cultes est proclamée

Dans les archives de la Chambre des députés en date du 20 Vendémiaire an 3 [11 Octobre 1794] se trouve une lettre de *La société populaire de Geffosses* adressée aux députés de la Convention pour soutenir son action. Elle est signée de *Marinq président, Laisney et Terry secrétaires*. Il doit s'agir de Marescq. Elle indique que 'les amis de constitution', il n'est pas encore question de 'Républicains', étaient actifs à Geffosses sous la Convention.

[*La société populaire de Geffosses à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III*] (60)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Immortels Représentants

Qu'elle est digne de vous cette éclatante victoire que vous venez de remporter sur les ennemis du peuple. Ainsi donc, malgré leur rage

forcennée, vous faite succéder le règne bienfaisant de l'humanité, et de la justice, au règne affreux de la terreur et du crime. Grace aux nobles sentiments qui vous animent, ils ne sont plus ces jours de deuil et de calamité, ou le citoyen paisible était partout victime de l'intrigue et de la scélératesse, ces jours affreux où l'époux n'ayant contre lui d'autres crimes que ses propres vertus inhumainement arraché des bras de son épouse desolée, l'épouse des bras de son époux, gémissaient plongés dans des cachots en attendant le jour fatal ou le tyran et ses agens decidoient de leur sort au gré de leur cupidité, de leur ambition et de leur fureur. Ils ne sont plus enfin ces jours, où tant de malheureuses victimes ne devoient comptés sur leur existence qu'autant que les monstres qui pendant quelque tems ont desolé la France, les croyoient dans l'impossibilité morale et phisique de porter le moindre obstacle a leurs complots sacrilèges. Vous les avez scû démasqués ces atroces conspirateurs, vous avez déployé contre eux toute votre énergie; et la nuit du dix thermidor les a vus plonger dans l'abime du neant.

C'est a cette époque mémorable que la liberté s'eleve de ses ruines plus triomphante que jamais, la sagesse de vos decrets la consolide encore de jour en jour; c'est enfin par vos soins et sous vos auspices, qu'il s'élève, qu'il croit cet arbre magnifique, l'honneur des forêts, sous l'ombrage duquel l'innocence trop longtems en bute à la persécution, va pouvoir désormais trouver un sur abrit.

Au milieu de tant d'évenements aussi heureux qu'extraordinaires, si quelque chose pouvait alterer la joie que produit en nous cette dernière revolution si necessaire, si interessante, et qui amene infaiblement le bonheur de la France, ce serait ces hommes de sang, ces continuateurs des amis de Roberstpierre qui pour jeter un voile sur leurs forfaits, voudroient faire revivre son sisteme tyrannique : mais votre sagesse, et votre fermeté nous rassure au surplus; si malgré la contenance ferme et vigoureuse, si malgré l'attitude imposante que vous prenez devant eux, ils ôsent encore lever une tête insolente, législateurs, la foudre est dans vos mains. Si le peuple vous l'a confiée, c'est pour vous en servir contre ses ennemis, lancez la donc sur ces tygres, cette foudre vengeresse de toutes les vertus outragées, et que ces monstres disparaissent devant nous avec plus de celerité encore s'il est possible que disparaissent les satellites du despotisme devant les dignes enfants de la liberté qui composent nos armées.

C'est ainsi que vous calmerez les flots encore agités sur lesquels vogue le vaisseau de la République, et que vous le conduirez tranquillement au port.

Tel est, Citoyens Représentants, l'opinion et le voeu de la société populaire de Geffosses, qui vous a juré et vous jure encore dans ce moment de n'avoir d'autre raliment que la Convention; et de contribuer par tous les moyens qui sont en son pouvoir au bonheur du peuple dont elle fait partie.

MARINQ, *président*,  
LAISNEY, TERRY, *secrétaires*.

●*Du dix thermidor an 2, il est arrivé une compagnie d'Infanterie pour y caserné et y faire le service de la garde dont un quart est destiné à Créances et un quart pour Linverville, l'autre moitié doit rester à Geffosses .'*

14 thermidor : 400 quintaux de grains sont requis pour le marché de Coutances.

24 thermidor : 250 livres de beurre sont requis toujours pour le marché de Coutances.

2 fructidor : c'est 80 quintaux de blé qui sont requis et le 7 fructidor, à nouveau 300 livres de beurre.

● *Le jour douze fructidor 2<sup>ième</sup> année Républicaine .....*

*Vu la pétition du citoyen louis Pouret Roquerie habitant la commune de Geffosses détenu dans la maison d'arrêt de Coutances.....*

*Vu les pièces jointes à la pétition.....le comité de surveillance de la commune de Coutances est autorisé et chargé de libérer le citoyen Pouret Roquerie à la charge pour lui de rester à Geffosses sous la surveillance de la municipalité.....'*

Sa libération définitive sera accordée le 12 nivôse an 3, [1 janvier 1795].

● *Du cinq jour de vendémiaire 3<sup>ième</sup> année [26 septembre 1794] ..... ayant pris connaissance de l'annonce à eux faite par l'administration...pour l'adjudication des terres et maisons ayant appartenu au nommé Le Rouge, prêtre déporté.....*

*En conséquence le citoyen jean francois Aubril agent national est chargé par la municipalité de demander la division de la maison dans laquelle elle tient ses séances et de pour elle en poursuivre l'adjudication.....'*

● *Du quatorze nivôse 3<sup>ième</sup> année [3 janvier 1795] de la République, le conseil général de la commune.....fixe le traitements du secrétaire greffier à cent vingt livres.....pour la présente 3<sup>ième</sup> année.....'*

● *Le vingt deux nivôse audit an le citoyen francois louis simon Maresq secrétaire greffier de cette municipalité a déposé sur le bureau l'acte cy après transcrite.*

*Liberté, Egalité, Geffosses le 22 nivôse an 3<sup>ième</sup> de la République une et indivisible, le citoyen francois louis simon Maresq :*

*Aux citoyens Maire, Officiers municipaux Agent National, le conseil général de la commune de Gefosse*

*Citoyens*

*Ce serait avec le plus grand plaisir & le plus grand désintéressement que j'emploirés mon temps à etre utile à mes concitoyens, je men voudrés d'autre récompense que celle d'avoir remply mes devoirs envers eux au gré de leurs désirs, mais ma bonne volonté éprouve dans ce moment un obstacle le plus puissant qui est la modicité de ma fortune et le grand nombre de mes enfants à la subsistance auquel il faut que je pourvoie. De pareil motif m'engage donc à vous déclarer aujourd'huy qu'il m'est absolument impossible de remplir les fonctions de secrétaire greffier de la municipalité pour la somme de cent vingt livres.....'*

● *Le vingt neuf nivôse l'an 3<sup>ième</sup> .....le conseil général à l'unanimité a nommé, pour remplir la fonction d'Officier public le citoyen Gilles Rosselin Du vivier, officier municipal le citoyen pierre francois barthelemy Fesnien ex prêtre de cette commune pour remplir les fonctions de secrétaire greffier.....'*

●Du dix huit jour de ventôse an 3<sup>ème</sup> [8 mars 1795] .....les membres du conseil général..... Conformément à la loi du 20 février 1793 arrêter définitivement la valeur de plusieurs pertes de bestiaux que différents cultivateurs de la commune ont prouvé par incident & maladie.....

1°.....perte d'un bœuf pour la veuve et fils jacques Le Tourneur.... arrêtée à la somme de quatre cent livres.

2°.....perte d'une jument pour pierre Dupont.....arrêtée à la somme de cinquante livres.

3°.....perte d'un cheval pour jacques le Lievre..... arrêtée à la somme de quatre cent livres.

4°..... perte d'une vache pour francois nicolas laisney.... arrêtée à la somme de quatre cent livres.

5°.....perte d'une jument pour « ?? » le Noir .... arrêtée à la somme de deux cent livres.

6°....perte de « ?? » pour louis Fesnien.... arrêtée à la somme de cent quarante livres.

7°....perte d'un cheval pour la veuve Leheritier & Georges Godefroy.... arrêtée à la somme de sept cent livres.

8°.....perte d'une vache pour simeon Dauvin.... arrêtée à la somme de deux cent livres.

9°.....perte d'un cheval pour francois Larchon.... arrêtée à la somme de sept cent livres.

10°....perte d'un veau pour Gilles Painsecq.... arrêtée à la somme de cet quarante livres.

.....

Ces évaluations étaient destinées à être jointes par les propriétaires à l'extrait de leurs contributions surement pour obtenir une baisse de leurs impôts.

Les réquisitions de grains, beurre, foin, paille, avoine continuent régulièrement.

Le dernier compte rendu de ce registre est en date du 25 floréal an 3 [14 mai 1795] est consacré 'aux droits aux services publics des parents indigents des défenseurs de la patrie'.

**22 août 1795, 5 fructidor an 3. La Constitution de l'an 3 est votée. Elle a comme préambule la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1795. Création d'un Directoire et de deux conseils : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens.**

Elle est la première à instituer la séparation de l'Église et de l'État :

*Nul, ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi.*

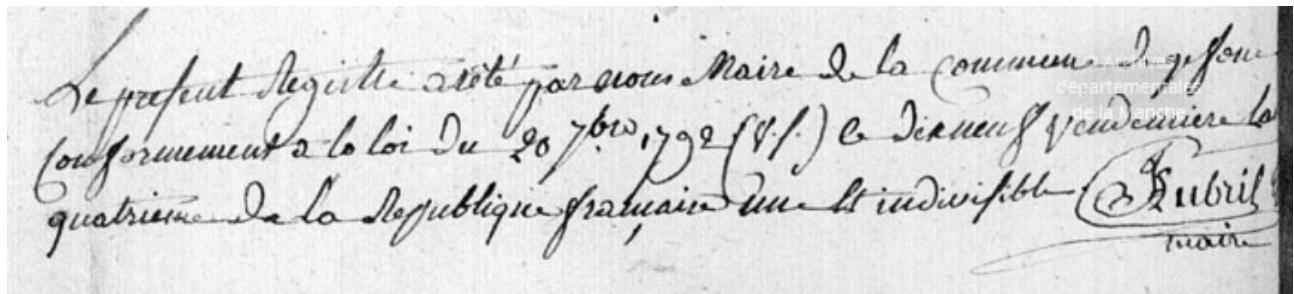
*Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte.*

*La République n'en salarie ni n'en subventionne aucune.*

Elle sera suspendue en 1799 aux lendemains du coup d'état du 18 brumaire de Bonaparte.

### **En 1795, Anneville et Geffosses ont été regroupés en une seule commune.**

Dès 1790, le regroupement des communes était préconisé instituant à partir de 1792, des droits particuliers aux 'Sections de Communes'. La constitution de l'an 3 entrée en vigueur à compter du 4 brumaire an 4 (27 octobre 1795) s'attache à l'allègement du nombre des communes. La commune d'Anneville va donc être regroupée à celle de Geffosses. Nous ne disposons pas de registre des délibérations de mai 1795 à Juin 1800 et donc pas de traces d'actes relatant cette fusion. Par contre dans les registres d'Etat Civil de la commune d'Anneville se trouve en date du 19 vendémiaire an 4 un acte de **Jean François Aubril** maire de Geffosses signifiant l'arrêt de l'État Civil à Anneville. Il faut noter que le même acte se retrouve dans les registre de l'État Civil de Geffosses ,signifiant qu'il y aura un Etat Civil commun pour la commune nouvelle Geffosses-Anneville . Dorénavant les **Corouins** seront enregistrés à Geffosses.



The image shows a handwritten document in cursive script. The text is written on aged paper and appears to be a civil register entry. It mentions the merger of Anneville and Geffosses in 1795, as indicated by the caption below. The signature of Jean François Aubril is visible at the end of the entry.

19 Vendémiaire an 4 (11 Octobre 1795) : Arrêt du Registre de l'État Civil d'Anneville par le Maire de Geffosses Jean François Aubril

**9 novembre 1799, 18 brumaire an 8. Disparition du Directoire au profit du Consulat avec comme Premier Consul le Général Bonaparte.**

Au lendemain du coup d'état, le règlement de la question religieuse est une priorité pour Bonaparte. Cela va l'amener à négocier avec le Saint Siège et signer en 1801 un Concordat avec le Pape ;

Art 1 : 'La religion catholique , apostolique et romaine sera librement exercée en France'

Les évêques sont nommés par le gouvernement, mais reçoivent l'institution canonique de Pape.

Les édifices religieux sont ‘ affectés à la disposition des évêques ’.  
En échange des biens du clergé vendus depuis 1790, ‘ le gouvernement assurera un revenu honorable aux évêques et aux curés ’.

Evêques et prêtres doivent prêter serment de fidélité au gouvernement.

.....

Ce concordat sera appliqué jusqu’en 1904.

### **Le registre des délibérations du 20 prairial an VIII (juin 1800) au 6 floréal an IX (avril 1801)**

Note : Ce document est en mauvais état de conservation et il n’est pas toujours facile d’en faire une transcription.

#### ***‘Séance du vingt prairial an 8 [9 juin 1800]***

*Le citoyen Rosselin Duvivier..... est nommé maire de la commune de Gefosses à l’invitation du citoyen Pouret agent national faisant office de maire.....’*

#### ***‘Séance du 21 messidor an 8 [9 juillet 1800]***

*L’agent national avait donné des réquisitions pour faire le payement du premier contingent de chevaux assignés à Coutances ;*

*.....’*

Suit une liste de propriétaire ayant reçu du sous-préfet des bons libellés en franc.

**La loi du 17 nivôse an 3 [7 janvier 1795] permet l’émission des premier assignats libellés en franc. Le 15 aout 1795 le franc devient l’unité monétaire française. Le 14 avril 1796, l’équivalence livre-franc est fixée à 1 livre = 0.9977 franc soit en gros la parité.**

●*Du 24 messidor an huit de la République les citoyens composant la garde Nationale de Gefosse réunis dans le bâtiment national en vertu de l’arrêté du Préfet de ce département en datte du onze du courant..... afin de réorganiser la garde Nationale.....’*

Celle-ci est formé de 4 compagnies. Cette séance est destinée à élire par compagnie : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous -lieutenant, 5 sergents et 8 caporaux.

*‘...le but de la convocation étant remplie, le président a levé la séance.’*

●*Séance du 25 messidor..... Célébration de la fête de la Concorde.....’*

#### ***‘Séance du 17 thermidor***

.....

*Le maire de la commune de Gefosse d'après la demande multiple des citoyens de cette commune tendant à obtenir un édifice pour exercer leur culte religieux ; vu ce qui résulte de l'arrêté des Consuls du sept nivôses derniers sur la liberté d'exercer du culte ; Considérant que dans cette commune il n'y a point de Commissaire de police, qu'elle est conséquemment dévolu au Maire.*

*Considérant que dans cette commune il existent deux lieux de cultes religieux ; que l'institution de l'un et l'autre ne tend qu'à apprendre aux fidèles à détruire tout esprit d'égoïsme ou d'ambition, à ramener tous les hommes au niveau de l'Egalité et à dissiper cette passion véhémement qui changent l'esprit de hommes en usurpateur insatiable toujours dangereux pour la Liberté.*

*Considérant, enfin qu'il existe donc dans cette commune un édifice consacré de temps immémoriaux au culte de l'Auteur de la nature ; que la police deviendrait plus simple et plus facile en assignant à chacun des ministres l'heure où il devra exercer ses fonctions et dans le même temple. Le Maire de Gefosse chargé de la police ne cesse de répéter à ses concitoyens que la paix, l'amour et la concorde dépend le bonheur de tous à prits la décision suivante*

*Art :1*

*A compter du 22 du courant le Bâtiment National connu vulgairement sous le nom d'Eglise sera consacré à l'exercice de tous les cultes.*

*Art :2*

*Chaque ministre aura son heure marquée en sorte que l'ordre et la tranquillité ne soient pas troublées.*

*Art :3*

*Le Bâtiment National ouvrira tous les jours à cinq heures du matin de manière qu'un des ministres puisse exercer sa fonction de 6 heures jusqu'à neuf heures et depuis midy jusqu'à deux heures et demi de relevée et qu'à cet heure l'édifice soit libre. L'autre aura de dix du matin jusqu'à midy et depuis trois heures de relevée jusqu'à six.*

.....

*Art : 7*

*Le Citoyen Dufour choisira dans le dit Bâtiment le lieu connu vulgairement sous le nom d'autel pour exercer ses fonctions.*

*Art :8*

*Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir troublé l'ordre insulté et même pris part ou favorisé quelques outrages à son concitoyen sera aussitôt traduit devant l'Officier de police judiciaire et punit avec toute la sévérité de la Loy.*

*Art :9*

*Un autant du présent sera affiché tant à porte extérieure de la Maison Commune que celle du Bâtiment National aux fins d'instruire les Citoyens des heures indiquées.*

*Art :10*

*Un autant du présent sera remis à chacun des ministres pour s'y conformer.*

*Art :11*

*Un extrait du présent sera envoyé au sous-préfet de cet arrondissement pour par lui être approuvé.*

*Fait en la maison commune de Gefosse le 17 thermidor an huit de la République*

*Rosselin*

Dufour devait être le Prêtre plus ou moins reconnu par la population. L'autre culte pouvait avoir comme ministre un autre Prêtre Mr Lebourgeois, Voir ci-dessous le chapitre 2 du rapport du Curé Duhamel rédigé en 1886 à la demande de son Evêque.

*Chap2 : époque qui a suivi immédiatement la révolution jusqu'à l'épiscopat de M<sup>r</sup>Dupont-poursat vers la fin de 1807.*

*Article 1. Un Monsieur Lebourgeois qui avait été dans l'enseignement avant la révolution se retira chez ses parents à Pirou, quand la révolution est arrivée. Comme ce prêtre instruit avait constamment refuser de prêter serment, les familles Varin Gosselin Clerot et de Hacquebecq de Geffosses, conformément aux bons conseils de Monsieur Lerouge leur Curé eurent recours au Ministère de Monsieur Lebourgeois pendant la révolution et lui trouvèrent le moyen de se cacher pendant ses malheureux temps. Après le 26 juillet 1802, M<sup>r</sup>Rousseau, ayant appris les services que Monsieur Lebourgeois avait rendu au pays le nomma Curé de Geffosses et « aussi pour » Vicaire un Monsieur Pouret qui s'était expatrié pour ne pas prêter serment. Ces deux respectables Prêtres travaillèrent avec zèle à réparer les maux que la révolution avait causés à Geffosses, puis M<sup>r</sup>Rousseau plaça Monsieur Pouret à Anneville annexe de Geffosses.*

*Fait à Geffosses le 18 7<sup>bre</sup> 1866*

*Duhamel Curé de Geffosses*

L'exercice des cultes dans la 'cy devant église' devenue bâtiment national a posé des problèmes.

*'Séance du 22 thermidor*

*Le maire de la commune de Gefosse s'est rendu en la maison commune d'après la démonstration à lui faite par un grand nombre d'habitants du dit lieu contre le citoyen Dufour prêtre aux fins de caractériser sa conduite injurieuse et d'après le lettre qu'il nous a été adressé en réponse à la décision prise par nous le 17 du courant et approuvé par le sous-préfet le 18 ; décision basée sur l'arrêté des Consuls du 7 nivôse dernier sur le libre exercice des cultes.*

*Vu qu'au mépris de cet arrêté le citoyen Dufour s'est permis d'entrer et de demeurer dans le Bâtiment National en habit d'ecclésiastique hors des heures qui*

*lui ont été assignées et pendant qu'un ministre choisit par les habitants exerçait ses fonctions à l'heur même qui lui avait indiqué.*

*Vu son refus tant par écrit que verbal de se conformer au dit arrêté, le maire de Gefosse considérant que du mépris de la loi, il en résulte l'anarchie « ?? » de la liberté, que tout citoyen doit se conformer strictement aux ordres émanant d'une autorité supérieure.....le maire de gefosse arrête que la lettre du citoyen Dufour sera envoyé au sous- préfet avec un fidel rapport pour statuer ce qu'il appartiendra....'*

**A partir du consulat toute décision du maire et de son conseil doit être soumise à l'autorisation du sous-préfet. En fait, dans la plupart des séances, le Maire ne fait que transmettre les instructions du sous-préfet ou du préfet.**

●*Du six thermidor an huit.....les officiers et sous-officiers de la garde nationale des communes du cidevant canton de Gefosse se sont réunis en la maison commune..... aux fins de nommer les commandants de bataillon, adjudant et porte-drapeaux.....*

*Le citoyen Godefroy a pris le premier, le citoyen le Couillard le second et enfin le citoyen Fourrey le troisième. En sorte qu'à l'avenir le bataillon dit bataillon de Geffosses sera regardé comme le premier, celui de Pirou le second et enfin celui de Muneville le troisième.....'*

●*Séance d 10 fructidor .....*

*On a reçu également une lettre du sous-préfet.....avec une liste contenant les noms des citoyens nommés pour remplir les fonctions du conseil municipal. Le maire ne cesse d'applaudir après les bons et vrais amis du gouvernement au choix des magistrats dont les actions ont pour but le bonheur de leurs administrés..... Les citoyens appelés à remplir cette fonction sont :*

*Fcois Riviere des crouttes*

*Louis Varin*

*Jacques Gosselin la couture*

*Jean Joubert le vieux*

*Jacque Godefroy l'épinerie*

*Pierre Pouret fils Desvalées*

*Antoine Le Lievre fils Louis*

*Martin Ferron*

*Jean Godefroy les Crouttes*

*Laisney Beau pied*

*.....'*

●*Séance du quatrième jour complémentaire an huit*

**A la fin de chaque année 5 jours étaient rajoutés et 6 jours pour les années sextiles : les jours complémentaires.**

*'.....Le Bâtiment National a besoin de réparations et notamment des couvertures. Le conseil municipal considérant que le toit du Bâtiment National périlclite grandement surtout dans la partie nord de la nef.*

*.....*

*Considérant enfin que si la bienfaisance du gouvernement a rendu au culte religieux tous son état et sa splendeur, il est essentiel d'entretenir le lieu où les fidèles se rassemblent pour rendre à leur dieu tout l'hommage qui lui est dû, Arrête à l'unanimité que le maire fera incessamment rétablir la toiture du Bâtiment National.....'*

● **'Séance du 28 brumaire an 9 [19 novembre 1800]**

*Le maire de Geffosse s'étant fait représenter son arrêté du 23 du courant à l'ouragan du 18 du quel existent dans cette commune des pertes considérables occasionnés par ce même ouragan. Vu qu'également il est intéressant de mettre sous les yeux du gouvernement ces dégâts afin d'obtenir de sa bienfaisance une indemnité proportionnée.....'*

● **'Séance du 9 frimaire an 9 [30 novembre 1800].....'**

*Le maire et l'adjoint considérant que l'ordre et la tranquillité pourraient être troublés par quelques malveillants qui ne cherchent qu'à troubler les gens paisibles. Considérant que c'est ordinairement dans les cabarets que ces mêmes malveillants trouvent ordinairement une retraite momentanée qu'à la suite de leurs orgies, ils suscitent querelles à qui bon leurs semblent, qu'enfin il est urgent d'apporter obstacle à cet tyrannie.... arrêtent :*

*1° à six heures du soir les cabarets de cette commune seront vidés.*

*2° il est défendu à tout cabartier de vendre à boire passé cette heure.*

*3° tous ceux qui seront trouvés à boire passé cette heure seront conjointement avec le cabartier cités devant le juge compétent.*

*.....'*

● **'Séance du 25 pluviôse an 9 [14 février 1801]**

*.....'*

*Le conseil après avoir murement réfléchi a arrêté les dépenses pour l'an dix à la somme de neuf cents francs et dont le détail suit :*

<i>1° pour le registre de l'Etat civil</i>	<i>40 fr</i>
<i>2° l'abonnement au bulletin des lois</i>	<i>6</i>
<i>3° l'entretien des chemins vicinaux</i>	<i>300</i>
<i>4° le garde champêtre</i>	<i>50</i>
<i>5° enfin pour les dépenses du Bureau de la mairie</i>	<i>504</i>

*Total* -----  
900

*L'assemblée reprenant la discussion sur les besoins de la commune, un membre observe que depuis plusieurs années l'entretien des chemins vicinaux a été négligé*

*.....'*

**C'est la première ébauche d'un budget pour la commune.**

*Le cimetière sera loué pour 'patures' seulement des moutons et le produit perçu entre les mains du maire lequel sera employé à l'entretien de l'Eglise.....'*

**Le Bâtiment National redevient officiellement une Eglise.**

## **Le registre des délibérations de 1805 à 1836**

**Le 18 Mai 1804, 28 floréal an 12. La Constitution de l'an 12 instaure le Premier Empire avec comme Empereur Napoléon Bonaparte.**

Dans le chapitre 1, **La commune de Geffosses**, nous avons transcrit le préambule du registre des comptes-rendus du Conseil Municipal daté du 17 pluviôse an 13 (février 1805) ainsi que le budget de l'an 12 (1803-1804). C'est le premier budget de la commune où recettes et dépenses sont prévues. Les recettes proviennent essentiellement des taxes foncières et mobilières. Plus de la moitié des dépenses (190 fr) sert à rémunérer le Greffier, équivalent du Secrétaire de Mairie actuel, le Garde Champêtre, et les loyers du Maître d'Ecole et de la maison Commune. Une somme de 100 f est consacrée à la '*réparation du pont des portes de flot*' qui devait être situé au niveau du village de la Portière à Anneville sur la rivière '*la Crique*'.

Dans le budget de l'an 13, les recettes sont les mêmes, plus une recette de 20 fr: '*Droits sur les bestiaux qui paissent dans les biens communaux*'. Les dépenses sont identiques, il faut rajouter une dépense de 100 fr pour '*Loyer et réparation du presbytère*' et de 285 fr pour les '*Chemins & ponts vicinaux*'.

Le Conseil du 22 pluviôse an 13 traite du marquage et du tarif à payer pour '*les bêtes à laine qui patureront dans la ditte mielle ditte d'anneville*' ainsi que de '*la surveillance confiée au Garde Champêtre, lequel aura soin d'examiner la quantité de bêtes à laine marqués à la lettre désigné par le Maire à chaque propriétaire.....*'

Le 26 pluviôse an 13, le Conseil traite de la nomination d'un Garde Champêtre et de la façon d'augmenter sa rémunération. En effet : '*Le conseil municipal considérant que la somme de dix francs allouée au Garde Champêtre n'est pas suffisante pour dédommager le fonctionnaire public d'une surveillance continuelle qu'il est tenu de faire. Considérant qu'une augmentation du traitement doit être supportée par les personnes qui seront trouvées en flagrant délit. Considérant qu'il est indispensable de faire un règlement qui fixe les sommes à payer au Garde Champêtre.....*'. Suit alors un règlement en 10 points :

- La coupe des '*...millegreux saugereaux excroissant sur les dunes de la commune ainsi que sur les terrains de la Commune...*' : un franc.
- 1 franc pour '*les personnes trouvées en enlevant du gazon, sable même celui connu sous le nom de tangues dans la ditte mielle....*'

- 1 franc *'pour les personnes qui seront prises en enlevant du terreau dans les chemins, soit avec des tombereaux ou autrement. Ils devront à l'instant même de cet enlèvement remplacé les terreaux par une double quantité de cailloutage.*
- 1 franc *'pour les personnes qui se permettront d'envaillir sur les chemins en construisant des hayes et des fossées....., bâtiront des maisons trop près des chemins ou qui gêneront la liberté de passage en faisant remonter l'eau soit en construisant des arretantes ou en négligeant de curage des rivières ou ruisseaux.*
- 1 franc *'pour le passage sur un terrain ensemencé..... pour l'ouverture d'une barrière d'autrui s'ils n'ont pas obtenu du propriétaire la permission.*
- *'.....pour ceux qui seront pris en coupant du bois sur la propriété d'autrui, Ceux pris en prenant des fruits dans les jardins, les pères et mères ou à défaut les parents du mineur payeront un franc.'*
- 1 franc *' ....pour laisser divaguer leurs chiens'*
- *'La personne prise en portant une arme à feu qui ne serait pas autorisé par l'autorité payera un franc. Si c'est un mineur les pères et mères payeront...'*
- *'La personne prise en portant une pipe allumée sans être couverte payera un franc. Si c'est un enfant les pères et mères payeront.....'*
- *'Divaguement des bestiaux  
...payera,pour chaque animal à savoir, par bête à corne trente centimes, par cheval vingt centimes, par bête à laine cinq centime.'*  
*Toutes les sommes mentionnés au présent règlement seront payés au Garde Champêtre.....Le Conseil accorde également au Garde Champêtre une part des amendes.....*

Signés : **n.Ciron js Gosselin Pouret- Longeval**

**P Pouret**

**Godefroy**

**J Joubert**

**Rosselin Maire**

Dans ce même Conseil, Le Maire déclare *'qu'il est dépositaire d'une somme de vingt deux francs trente centimes.... remise faite par le Gouvernement pour indemniser les dégâts occasionnés par la sécheresse et les gelées de l'an onze. Il a également fait observé au dit Conseil qu'il est dû une somme de soixante deux francs à Madame Marais Basse-Cour pour avoir fourni un logement au Succurssaire de la Commune de Gefosses pendant les sept mois de l'an douze...'* Un Succursaire était un Prêtre chargé d'assister ou de remplacer le Curé titulaire de la Paroisse.

Toujours dans ce même Conseil il est décidé de consacrer *'quatre cent cinquante francs à extraire quatre cent mètres carrés de pierre pour servir à*

*la réparation et entretien des chemins vicinaux de la Commune qui se trouvent détériorés par l'enlèvement considérable des engrais de mer connus sous le nom de tangué existant dans le marais de Gefosses que font journellement les habitants des commune de Montsurvent, Muneville le Bingard, La Rondehay, Ancteville, Servigny, Boisroger & Gefosses en se procurant les dits engrais.....*'. Ces remarques sur l'utilisation des chemins reviendront systématiquement dans les délibérations du Conseil dès qu'il faudra voter des crédits pour leur entretien.

La séance du 14 germinal an 13 est consacré à *'l'usage des pâtures des bêtes à laine sur le territoire de la commune....'* : limiter le nombre à 250 et fixer le tarif à 10 centimes par mouton ou brebis. Excepté pour les habitants d'Anneville qui ont conservé la jouissance gratuite de la pâture *'attendu qu'on a toujours regardé que la mer en montant ses limites avait amoncelé des banques de sables sur leurs propriétés auxquelles on a donné le nom de mielle d'anneville....'*

L'exercice de l'an 13 est identique à celui de l'an 12 avec en supplément de dépense 150 fr d'entretien et de travaux de l'église et 250 fr de réparation des chemins vicinaux. Par contre le calendrier républicain est abandonné et l'exercice est signé du 12 mai 1806. La commune loue pour 100 f cette même année une maison pour servir de presbytère. Pour les années suivantes, les budgets se suivent et se ressemblent.

### **Anneville- Gefosses**

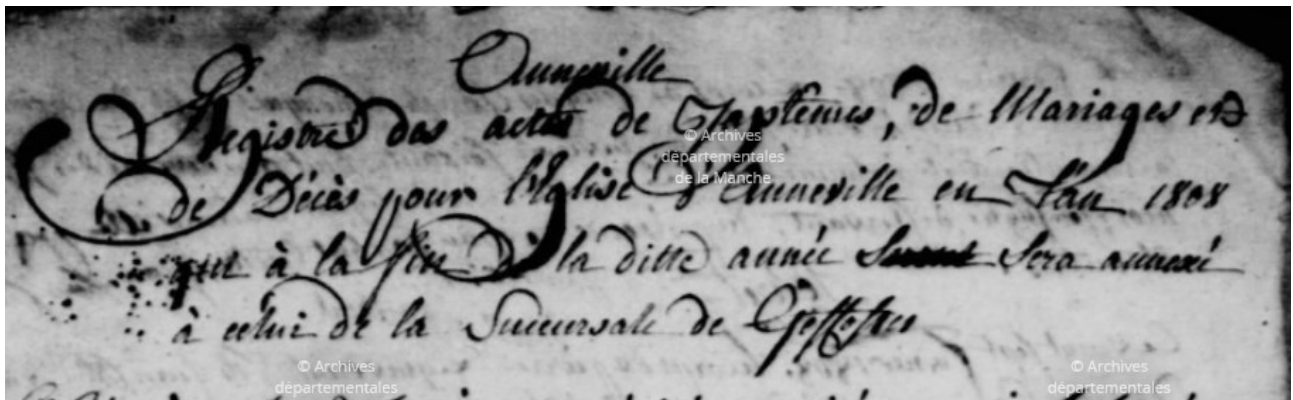
Malgré l'unification des deux communes, Il semble que les Annevillais aient tenu à conserver leur identité. Dans tous les actes ou ils sont concernés, il est toujours précisé *'...domicilié à Gefosses Section d'Anneville....'* Il faut noter aussi qu'ils avaient en temps que section fait enregistrer dans la matrice du cadastre au folio 499 plusieurs propriétés au nom de :

#### ***'les habitants d'Anneville'***

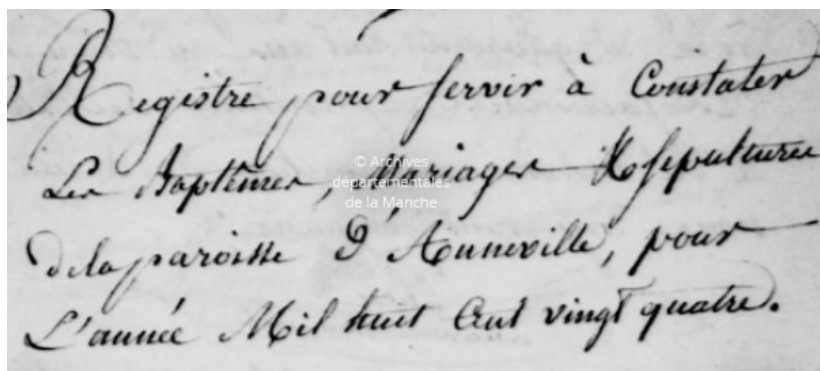
<i>B 1</i>	<i>Sas du marais à tangué</i>	<i>marais</i>	<i>25ha 25 30</i>
<i>B 3</i>	<i>La mielle d'Anneville</i>	<i>mielle</i>	<i>68ha 11 30</i>
<i>B 636</i>	<i>Le petit sas</i>	<i>friche</i>	<i>1ha 84 20</i>
<i>B 1034</i>	<i>L'église d'Anneville</i>	<i>édifice public</i>	<i>02 80</i>
<i>B 1035</i>	<i>le cimetiére</i>		<i>12 80</i>
<i>B 1033</i>	<i>l'église village</i>	<i>maison</i>	<i>2 50</i>

Ils ont donc garder la jouissance des biens communs de la commune d'Anneville avant d'être regroupée avec Gefosses. Ses biens seront mutée en 1831 au folio 100 du nouveau cadastre d'Anneville.

En 1808, les habitants d'Anneville demandent l'installation d'un Vicaire à Anneville et l'utilisation de l'église sous prétexte que *'les eaux fluviales de Boisroger, Montsurvent, Gouville montcarville & Gefosses prennent leur courues et tombes sur la ci devant commune d'anneville réunie à celle de Gefosses & que les eaux se trouvent arrêtées par le reflux de la mer qui bloque les portes à flot.....'*. Les inondations le mettent *'dans l'impossibilité de communiquer à l'église de Gefosses puisque les deux tiers du terrain de cette commune réunie se trouve inondé.'* Le Conseil décide que l'église d'Anneville *'soit érigée en annexe dépendante de la paroisse de Gefosses.'*, qu'une somme de 250 f soit allouée au Vicaire qui desservira cette annexe, une autre de 50 f pour son logement ainsi qu'une somme de 60 f pour l'entretien de l'église. En contrepartie, une imposition de 20 centimes par *'bête à laine que ferons pâturé dans la mielle d'anneville, ses habitants.'*



*'Registre des actes de baptêmes, de mariages et de décès pour l'Église d'Anneville en l'an 1808 qui à la fin de la dite année sera amené à celui de la Succursale de Gefosses.'*  
Registre de catholicité 1808 [6MI5 AD50]



Registre de catholicité 1824 [6 MI5 AD50]

Dans les ‘Crédits ouverts pour les dépenses de la commune pendant 1810’ apparaît pour le première fois une ligne budgétaire pour une indemnité pour une maîtresse d’école et une autre pour l’entretien et le loyer de l’école des filles. Ces deux lignes budgétaires ne sont pas alimentées mais que la création d’une école de filles était en projet.

D’autres lignes budgétaires apparaissent dans les budgets des années suivantes :

- Indemnité du Secrétaire	100
- Traitement du messenger ou piéton	95
- Contribution foncière des biens communaux	19 41
- Centième pour l’Hôtel des Invalides	6 71
- Subvention pour dépôt de mendicité	2 92
- Traitement du conducteur des Chemins Vicinaux	18 ‘

Le budget d’entretien des chemins vicinaux qui varie devient la ligne budgétaire la plus importante, pouvant varier suivant les années entre 150 à 400 fr avec en plus l’embauche d’un cantonnier, à comparer à un budget total d’environ 900 fr. Ce problème revient régulièrement dans les délibérations.

En 1813, le Conseil refuse une demande de subvention faite par la Fabrique de l’Eglise, cette demande étant jugée trop exorbitante. La Fabrique de l’Eglise est une association qui gère les biens de la paroisse.

### **1815, fin de l’Empire, début de la restauration de la royauté avec Louis XVIII puis Charles X**

Dans une séance de 21 mars 1817, le Conseil :

*‘Autorise Mr Pouret Longueval.....A faire enlever par voix de justice si besoin est, les pierres faites déposées dans le dit marais de Gefosses par Mr Harasse agent d’affaires de Mr le Comte de Semonville et faire tout ce qui sera convenable pour le maintien des dunes, digues et l’intégrité du marais et muelles de Geffosses et anneville réunis.* Commence alors une période qui va entraîner la Mairie dans des procédures judiciaires qui vont durer jusqu’en 1850.

*Après la suppression des droits féodaux en 1789 Claude de Vassy, Comte de Pirou et Anneville, s’apprêtant à émigrer, vend Pirou et Anneville à Charles-Louis Huguet de Sémonville (1759-1839) en 1791 qui sera le dernier seigneur de Pirou et Anneville de 1791 à 1793, année de l’abolition des droits seigneuriaux. Une partie des fermes de la seigneurie seront revendues pendant la Révolution ainsi que la terre d’Anneville. Le château fut revendu en 1833 à Jean-Jacques Quesnel (1765-1852) bourgeois de Coutances, de la Morinière par sa femme Marie-Charlotte Christy fille de Pierre Christy Seigneur de Hauteville, Sieur de La*

*Morinière.(fr.wikipedia.org)*. Semonville était un homme politique important : ancien ambassadeur, Sénateur de l'Empire en 1805, Pair de France sous la restauration.

Le 10 mai 1827, en Conseil, il a été donné lecture *'de l'arrêté du Préfet de la Manche du cinq de ce mois qui suspend de leur fonctions MMr Pouret Longueval Maire de Gefosses et Pouret Bretteville du conseil municipal de la même Commune....'*

*'Extrait des arrêtés du Préfet de Manche du Cinq mai mille huit cent dix sept.....  
Considérant que le sieur pierre Alexandre pouret longueval, maire de Gefosses dans la signification qu'il a fait faire le 16 avril dernier à Mr le Comte de Senouville d'enlever les pierres que celui a fait déposer dans le marais dépendant de cette Commune pour y construire une digue est à tort prétendu autorisé par arrêté du préfet en datte du 15 mars...*

*Considérant que le sieur bretteville pouret frère du maire membre du conseil municipal a dirigé les travaux illicites...'* pour enlever les pierres de la digue.

#### **Arrête**

*Le sieur pouret longueval est suspendu de ses fonctions de maire de Gefosses et le sieur pouret de membre du conseil municipal .....*

.....  
*'Monsieur pouret longueval a demandé la parole elle lui a été accordée.il a dit que le préambule de la décision de Mr le Sous-préfet ne laissait entrevoir que les sentiments de respect, d'amour, de dévouement et de fidélité au meilleur des rois et a son auguste dinastie n'est éprouvé quelque altération, il a fait à nouveau profession de ses principes. Le Sous-préfet lui a répondu que les sentiments qu'il professait étaient ceux qu'il lui avait toujours connus et qu'il se plaisait à lui rendre justice'*

Le litige portait sur la construction de la digue nord du marais sur des terres que de Sémouville considérait être sa propriétaire, ce qui était contesté par le Conseil municipal de Gefosses dans sa séance du 4 avril 1818 présidée par Gilles François Rosselin du Vivier, Cultivateur et nouveau Maire nommé par le Préfet. Le Conseil demande au Préfet l'autorisation de défendre devant les tribunaux les intérêts de la Commune.

Dans la séance du 18 février 1818 discute *'des moyens à employer pour la mise en état du chemin 54 partant du pont gautier à l'église, du presbitaire à l'hôtel Roumy des courtils « rauls » au moulin de Canteloup, de la mare aux crosnier.....*

*Art 2 il sera fait par les propriétaires dans cette commune deux cents journées de harnois attelée de deux trois et quatre colliers.*

La séance élargie du 16 août 1833 tranche par son contenu avec les séances habituelles consacrées essentiellement à l'entretien des chemins, les procès en cours et le budget, il est consacré à *l'instruction primaire*.

*'.....en vertu d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département de la Manche..... le Conseil auquel se sont adjoint un nombre égal des plus haut imposés de la dite commune, .....à l'effet d'aviser aux moyens d'arriver à l'application de la loi du 28 juin dernier sur l'instruction primaire dans la commune de Geffosses.*

*Art 3 il sera fait également par les propriétaires dans cette commune six cent journées d'hommes munis de beches et piquois qui seront employés au curage des rigoles ..... '.*

En 1818, le presbytère devait se situer entre la croix de l'école et l'hôtel Douchin. Il y avait dans cette zone un lieu-dit *la forge du presbytère* dans le cadastre Napoléonien.

Dans la séance du 10 juin 1818, le Conseil élargi : *'le Conseil municipal & un nombre égal d'habitants pris dans les plus imposés au Rôle de la contribution foncière'* autorise le Maire à faire *' un compromis entre Monsieur Laisney & la commune pour l'acquisition des maisons cours et jardins pour le prix de deux mil sept cents sept francs....* pour en faire la maison presbytérale du Succurssaire à proximité de l'église.

*'Séance du onze septembre mil huit cent dix huit*

*..... le conseil arrête à l'unanimité*

- 1. Que la somme de quarante francs portée à son budget..... est jugée suffisante pour valoir d'indemnité de logement de l'instituteur et l'instruction publique gratis, eu égard à la médiocrité des ressources communales.*
- 2. Le conseil fixe la rétribution à payer par les élèves à cinquante centimes par mois.*
- 3. Enfin les institutrices ayant à peu près un nombre égal d'élèves, seront tenues d'en instruire chacune huit, gratis en raison de l'indemnité ci-dessus, laquelle sera partagée entre elles, par égale partie.'*

Avec 50 centimes payé par les familles par enfant, l'école ne coûtait pas cher à la municipalité et n'était surtout pas accessible à tous. Il est vrai que les plus aisés envoyaient leurs enfants chez les Frères et les Sœurs de Coutances.

En 1819, les deux lignes budgétaires : Indemnités de logement l'Instituteur et de l'Institutrice sont provisionnées chacune de 40 francs. Il faudra attendre 1821 pour que 2 nouvelles lignes budgétaires : Traitement de l'Instituteur et de l'Institutrice soient provisionnées chacune de 20 francs.

Dans la séance du 19 mai 1819, Le Conseil élargi refuse à l'unanimité une augmentation de la contribution foncière destinée à l'entretien des chemins vicinaux avec toujours le même argument que ce sont les propriétaires des communes voisines qui *'se servent de voitures pour se procurer de l'engrais de mer connus sous le nom de tangué et vareck traversant notre commune, occasionnant journellement des réparations et entretiens'*.

En avril 1819, la commune est condamnée par le tribunal civil de Coutances dans son procès avec le marquis de Sénouville. En mai, nouvelle réunion de Conseil élargi pour trouver les moyens de payer les frais résultants de cette condamnation : 400 f de contrainte, 120 f de frais de procédure, 400 f pour le mémoire de l'avoué, 45 f pour les consultations des juristes de la Cour d'Appel de Caen et 45 f de frais de voyage pour le Maire pour les consultations et les plaidoiries.

Toujours à la recherche d'argent pour l'entretien des chemins vicinaux, en 1820, le Conseil renouvelle une demande faite en 1816 *'de prélevé sur tous les bestiaux qui viennent chargé de la tangué ou sable de mer..... un franc par animal lequel produit serait employé à la réparation du chemin vicinal, digues et aqueduc'*.

Ce problème est récurant, les habitants sont mis à contribution et on retrouve tous les ans, dans les délibérations du conseil les deux articles suivants :  
*'Art 1 Tous les habitants chef de famille ou d'établissement à titre de propriétaire de régisseur de fermier et autres inscrit sur l'un des Rôle des contributions directes de cette commune seront tenus à faire chaque individu deux journées de travail pour eux et chacun de leur fils vivant avec eux ainsi que pour chacun de leur domestique male pourvu que les uns et les autres aient satisfait à la loi du recrutement, dont chaque journée demeure évalué à soixante quinze centimes.*  
*Art 2 De deux journées de chaque bête de trait ou de somme, de chaque cheval de trait ou d'atelage de luxe, et de charrette en leur possession, pour leur service ou le service dont ils sont chargés, dont chaque journée demeure également évaluée à soixante quinze centimes' .*

En mai 1826, nouvelle demande au *'gouvernement l'érection de l'ancienne paroisse d'anneville réunie à celle de Geffosses en succursale'*.

En 1827, nouvelle procédure contre le *Sieur Armand François Bon Claude, Comte de Bricqueville* qui se dit propriétaire de la Lande de Lessay au sujet du pâturage des bestiaux des habitants de Geffosses dans la lande *'depuis des temps immémoriaux'*.

Le 21 novembre 1827, *'le Conseil après avoir murement réfléchi déclare à l'unanimité que l'ancienne commune d'anneville soit rétablie dans son état'*.

En mars 1830, la procédure de 1827 '*est toujours pendante*', une nouvelle procédure est engagée contre '*une compagnie de spéculateurs se qualifiant de compagnie des domaines engagées du Duc d'Orléans qui réclament aussi des droits su la lande dite les « fongeaux », une portion de mielle dite des « aumel » bornée au nord par la commune de Pirou et sur notre marais à tangué bornée dit-on par la commune de gouville.....*'

**Le 26 juillet 1830, début de la révolte des parisiens contre les ordonnances de Charles X qui va durer 3 jours, les trois glorieuses, se terminer par la fuite de Charles X et son remplacement par le Duc d'Orléans Louis Philippe qui n'est plus Roi de France, mais Roi des Français.**

Dorénavant, le maire nommé par le préfet, prête le serment suivant :  
*Je jure fidélité au Roi des français, obéissant à la chartre constitutionnelle et aux lois du royaume'*

Le 4 aout 1830, '*En vertu d'un ordre reçu de la commission provisoire du Département.....relatif à l'organisation de gardes nationaux.....Les habitants de Geffosses de plus de vingt ans et moins de soixante ans seront appelés à composer la garde Nationale.....*'. 230 Geffossais sont concernés dont 122 de plus de 20 ans et de moins de 40 ans.

Le 18 octobre 1831, les membres du Conseil municipal '*...prêtent individuellement le serment de fidélité au Roi des Français d'obéissance à la Chartre Constitutionnelle et aux Lois du Royaume...*'. Il était composé de : '*Rosselin Gilles Maire, Gosselin Denis, Le Couillard Pierre Adjoint, Godefroy louis les prest, Godefroy Pierre Louis Longchamps, Rihouet Hyacinthe, Godefroy Pierre la Vallée, Godefroy Louis le Bosq, Ouin Alexandre, Sohier Alexandre, Coubrun marc Antoine et Fesnien louis le Bussiere*'.

*Séance du 12 janvier 1832.* La séparation Anneville -Geffosses est effective et Le Conseil statue sur un différent sur les limites des 2 communes.

*Séance extraordinaire du 29 mai 1832.* Le Conseil : '*Délibère sur les moyens de combler le déficit qui existe dans la caisse municipale et d'acquitter les frais de Monsieur Rachinel avoué près le tribunal de Coutances.....*' dans le procès avec '*Monsieur le Marquis de Bricqueville (Député) .....rendu en première instance au profit de la commune.....*'. Il en résulte une augmentation de la contribution foncière de 1833.

*Séance extraordinaire du 29 décembre 1832.*  
Compte tenu que '*la commune est engagée dans un procès qui peut être aussi long que couteux.....*

*Art 1 Mr le Maire est autorisé à transiger au nom de la commune avec la compagnie cessionnaire de la Maison d'Orléans, en abandonnant à cette compagnie ou en rachetant à prix d'argent le sixième .... des terrains litigieux..... les cinq autre sixième.....seront reconnus appartenir à la commune à titre de cautionnement'.*

Il y a deux procès en cours : l'un avec le Marquis de Bricqueville relatif à la lande de Lessay, l'autre avec la Compagnie du Cotentin émanation de la Maison d'Orléans au sujet du marée à tangué et des mielles situées autour.

Cette affaire de Bricqueville est relatée en détail par Emile Sadot [*Pirou et Créances. Emile Sadot. réédité en 2011*]. Elle commence en 1763, quand Claude Marie de Bricqueville obtient du Roi la concession de la *lande dite de Lessay*. La dite lande n'existait pas en tant que telle, étant répartie sur les paroisses de Lessay, La Feuillie, Muneville-le-Bingard, Geffosses, Pirou et Créances, appartenant à leurs seigneurs respectifs et aux habitants locaux qui en avaient l'usage depuis des temps immémoriaux. Des le début, il y eu conflit quand il commença à faire défricher le lande de la Feuillie, puis procès avec l'Abbaye de Lessay. Après sa mort, c'est son fils Amand qui va prendre le relais.

Le factum de Pirou [*AD50 : IM166 et IM326*] regroupe les mémoires rédigés par les Maires des différentes Communes mises en cause. Gilles François Rosselin Duvivier Maire de Geffosses a rédigé un *Précis* (22 pages) sur le litige qui l'oppose à Mr de Bricqueville, destiné à la Cour Royale de Caen.

### ***Précis***

#### ***pour***

*Les habitans de Geffosses, représenté par Mr Rosselin, maire de la dite commune.....*

#### ***CONTRE***

*1. Mr Amand François Bon Claude Comte de Bricqueville, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'Honneur, membre de la chambre des députés,, domicilié à Brettville arrondissement de Cherbourg, héritier, sous bénéfice d'inventaire, Mme Renée Carbonel de Canisy, sa mère, épouse en premières noces de Mr François Claude Marie Vicomte de Bricqueville.....*

*2. ....*

#### ***EN CAUSE***

*1. la commune de Créances, représentée par Mr Moulin, maire de ladite commune, intimé :*

*2. les habitans de la commune de Lessay, représentée par le Sieur Fauvel, maire de ladite commune, aussi intimé :*

*3. la commune de La Feuillie, représentée par Mr Dutertre, maire de ladite commune, aussi intimé :*

*4. la commune de Pirou, représentée par Mr Harasse, maire de ladite commune, aussi intimé :*

*5. la commune de Muneville-le-Bingard, représentée par Mr Lecesne, maire de ladite commune, aussi intimé :*

6. ....

7. *Mr Quenel la Morinière, père, propriétaire à Coutances, approché par exploit de Dingouville, huissier, du 3 février 1834, requête de Mr Hazrasse, maire de la commune de Lessay.*

8. *Et enfin Mr Charles Louis Huguet Marquis de Semonville, pair de France, grand référendaire de la chambre des pairs, grand'croix de l'ordre royal de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Léopold d'Autriche et, Mme Angélique Aimée Rostaing son épouse, demeurant ensemble à Paris, Palais du Luxembourg, ajourné par exploit de Blondel, huissier, du 24 février 1834, requête de Mr Quesnel la Morinière.*

-----  
*Mr de Bricqueville veut envahir aussi la chétive lande de Geffosses, consistant en une étroite lisière, située le long du territoire cultivé de la commune, .....*

Suit une description de la Lande, surface et situation, puis tout un argumentaire d'une vingtaine de pages destiné à prouver le bien fondé de la propriété des habitants de Geffosses sur cette lande qui est d'ailleurs enregistré sur le cadastre de 1831.



Matrice Cadastrale de 1831

*Les habitants de la commune de Geffosses C275 la lande des songeaux landes 15ha11*

Il y eu procès en 1831 puis un autre en appel en 1841. 'L'arrêt de 1841 trancha définitivement le débat, par une espèce de cote mal taillée en accordant les deux tiers en propriété en droits d'usages des habitants' [Emile Sarot]. Il semble que ce

ce jugement ne se soit pas appliqué à Geffosses. Dans la matrice de 1823 la parcelle C275, *la lande des songeaux* est tiré en 1854, dans son intégralité (15 ha10), du folio 417 attribué à la Commune de Geffosses et muté au folio 66 appartenant à *Vallée Louis Auguste propriétaire à Paris*, *la hervure*, puis en 1889 à *Letourneur Alexandre cultivateur à la Hervure*.

La séance élargie du 16 août 1833 tranche par son contenu avec les séances habituelles consacrées essentiellement à l'entretien des chemins, les procès en cours et le budget, il est consacré à l'instruction primaire.

*'.....en vertu d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département de la Manche..... le Conseil auquel se sont adjoint un nombre égal des plus haut imposés de la dite commune, .....à l'effet d'aviser aux moyens d'arriver à l'application de la loi du 28 juin dernier sur l'instruction primaire dans la commune de Geffosses.*

**Il s'agit de la loi Guizot qui fait obligation aux communes de se doter d'une école de garçons. La même obligation sera imposée en 1836 pour une école de fille. La formation des instituteurs devait être assurée par une école normale déjà créée en 1832 à Saint-Lô et des cours normaux sont également dispensés aux institutrices, confiés par délégation, à des congrégations religieuses [La Manche toute une histoire] [HI50].**

Cette délibération est destinée surtout à informer les autorités sur l'état de l'école primaire dans la commune. En résumé : ' l'instituteur actuel habite une maison dont il est propriétaire qui possède des grandes pièces pouvant accueillir 50 à 60 élèves et qu'il ne demande pas mieux de louer pour 30 f de loyer annuel. Son salaire, imputé au budget de 1834, sera de deux cent francs. En plus, l'Instituteur aura le droit d'exiger une rétribution de cinquante centimes par élève, sauf pour douze élèves désignés par le conseil municipal comme appartenant à des parents indigents et qu'il sera tenu d'instruire gratuitement.

De plus, la commune *'s'engage dans un délai de six ans d'acquérir ou de construire une maison d'école'*.

### *Propriétés de la Commune*

*Folio 417 de l'ancienne matrice*

*Le Cimetière (A543), L'église(A744)*

*Le sas ou marais à tangué (A3) 103 ha en 1836, réduit à 83 ha en 1888*

*En 1851, Grouchy (A692) et l'étang (A691), à la Vallée une maison qui deviendra l'école des Filles (A742) et un jardin (A770),*

*En 1859, à la Vallée, une maison (A753), un jardin (A754), une étable et cour (A751) et en en 1877 une maison (A752) et un jardin (A755), le tout correspondant à l'actuelle, Mairie et à l'ancienne école de garçons devenue salle Léopold Marie.*

*Folio 330 de la matrice de 1882*

*En 1893, achat d'une maison à la Croute qui va devenir le Presbytère de Geffosses pour un siècle (A535). Cette maison a été construite en 1882 par Alphonse Longueval, propriétaire à Coutances. Elle sera convertie en Presbytère en 1891.*

### **Le registre de 1837 à 1848**

Outre les chemins vicinaux, l'école primaire va prendre une place importante dans les délibérations du Conseil. Frais d'entretien de l'école de garçon, loyer à payer, traitement de l'Instituteur et surtout provisionnement d'une ligne budgétaire pour l'acquisition d'une 'maison d'école'.

La cession **de mai 1838** est consacrée 'Aux écoles communales de filles'. Elle fait suite à la loi de 1836, 'sur l'obligation aux communes d'entretenir une école communale de filles'. Le Conseil décide que l'entretien de l'école de filles existante se fera sur les fonds communaux avec un traitement de 90 fr pour l'institutrice.

#### **'Budget de l'an 1839**

<i>Total des recettes ordinaires</i>	<i>564 50</i>
<i>Total des recettes extraordinaires</i>	<i>1002 24</i>
<i><u>Total pour les chemins</u></i>	<i><u>1714 99</u></i>
<i>Total général des dépenses</i>	<i>3284 73'</i>

Les *recettes ordinaires* sont constituées des centimes additionnels à l'impôt foncier et le *prix de ferme* sur les biens communaux. Les *recettes extraordinaires* consistent en une dotation de l'Instruction Publique pour 'l'acquisition d'une maison d'école'.

Les *recettes pour les chemins* proviennent d'un impôt spécial voté par le Conseil Municipal.

<i>' Total des dépenses obligatoires</i>	<i>475 87</i>
<i>Total des dépenses facultatives</i>	<i>1116 26</i>
<i><u>Total des dépenses pour les chemins</u></i>	<i><u>1692 60</u></i>
<i>Total général des dépenses</i>	<i>3284 73</i>

Les dépenses obligatoires correspondent aux frais généraux de la Mairie et aux traitements du Secrétaire de Mairie, du Garde-champêtre, de L'Instituteur et de son logement et différentes contributions : à la Garde Nationale, au bataillon cantonal, aux enfants trouvés. Les dépenses facultatives consistent en l'ouverture d'une ligne

budgétaire de 1000,60 f pour l'acquisition *d'une maison d'école*, du traitement de l'Institutrice et du loyer de la Mairie. Pour les chemins, l'essentiel, 1145,38fr, est dépensé en prestations pour 2 journées de réquisition des propriétaires.

La réunion du **1 février 1839** est consacrée '*à faire face aux payments d'acquisition & d'appropriation de la maison d'école.....*

*Art 1 Mr le Maire est autorisé à contracter au nom de la commune un emprunt de trois cent francs remboursables en 1842 au taux de portant intérêt à 6 du cent.*

*Art 2 Aussitôt qu'il aura la somme, il fera faire les réparations et appropriation nécessaire à la salle d'école.*

**14 mai 1839** : '*Le conseil considérant que la commune a été désignée par le conseil général pour contribuer aux dépenses des chemins de grande communication....., que le contingent de la commune a été fixé par Mr le Préfet à trois cent francs quatre vingt cinq centimes.300f85.....*' décide une augmentation de l'impôt foncier pour 1840. Il s'agit de la route Coutances Lessay qui devient route à grande communication. La construction des axes l'Eventard-le Rond-Point et l'Eventard-Périers dans la Lande dite de Lessay datent de la même époque. Avant ces réalisations, il n'y avait un mauvais chemin complètement désert partant du Haut-du-Bingard et rejoignant Lessay. La route utilisée pour aller de Coutances vers le nord du département passait par Périers et Lessay pour atteindre la côte ouest, Périers et Pont-l'Abbé pour aller sur Valognes et Périers et Carentan pour aller sur la côte est.

**6 octobre 1839**: Une subvention '*de 1200 fr a été accordé par Mr le ministre de la justice et des cultes à la commune de Geffosses pour l'achèvement de son église...*'. Le conseil demande que *la fabrique de l'Eglise* contribue aux travaux en donnant 400 f sur ses réserves. '*ces deux sommes seraient employées à faire construire un lambris à la nef de l'Eglise*'

**3 novembre 1839** : Nouvel emprunt de la commune pour acquitter les frais de Justice dans le procès avec Mr Quesnel condamné par le Tribunal de Coutances mais qui a fait appel auprès de la Cour Royale.

**8 Mai 1840** : à l'ordre du jour

- le classement des chemins vicinaux.
- les dépenses relatives à l'entretien de l'école primaire de garçons.
- les dépenses relatives à l'entretien de l'école primaire de filles.

*Traitement de l'Instituteur 200 fr,*

*Traitement de l'Institutrice 90 fr.*

- La préparation du budget 1841.

Ces sujets seront maintenant traités tous les ans.

**21 mai 1840** : Le conseil demande l'autorisation *'de remettre à faire élargir sur la commune de Geffosses le chemin d'Agon à Lessay jusqu'à ce qu'elle ait les moyens de dédommager les propriétaires qui demanderont à l'être'*. En particulier *'Mme Pelagie Rosselin Veuve Colas la paliere'* représentée par M Rosselin avocat à Coutances. Le conseil argumente en disant que l'entretien des chemins vicinaux lui coute très chère, et que de plus il est en procès depuis 10 ans avec Mr de Bricqueville au sujet de la propriété de 15 ha de landes.

**6 juin 1841** : Une réunion qui change de l'ordinaire :

*'Considérant que plus des trois quarts des bœufs sortant du canton de Lessay se vendent chaque année dans le printemps que les habitants n'ont d'autres foires pour les vendre que les deux foires de Périers, veille de Pâques et de Pentecôte, que la première arrive toujours avant que les orges soient labourés et le second trop tard pour qu'ils puissent les conserver et nourrir avec les fourrages secs et les faire passer au vert..... Le conseil est d'avis qu'une seconde foire qui se tiendrait le trente avril soit établie à Lessay et il se joint à cette commune pour en solliciter l'établissement'*.

**Aout 1841** : Le conseil établit la liste des élèves dispensés de payer les 75 centimes de contribution mensuelle. Ils sont 22 garçons : fils de Fileuses (2), Domestiques (6), Journaliers (6), Tisserand (2), Menuisier (1) et Cultivateur (5). Il ne semble pas que les filles bénéficient de ces avantages.

**18 septembre 1842** : Nouvelle levée d'argent de 250fr *'pour l'acquit du mémoire des frais de procès que la commune soutient contre M Quesnel moriniere.....'*

**7 mai 1843** : *'imposition de cinq centimes spéciaux en addition au principal des quatre contributions directes pour subvenir aux dépenses qu'exigent les chemins de grande communications ....portés au Rôle de 1844'*. Il s'agit toujours du Chemin N°15 Coutances Lessay.

**11 mai 1843** : Session extraordinaire au sujet du *'procès contre M le Comte de Bricqueville'*. *'Imposition de cinq centimes spéciaux en addition au principal des quatre contributions directes sera établie sur la commune et portés au Rôle de 1844'*.

Il s'agit de payer les frais et honoraires de Me Laisné Courville Avoué près de la Cour Royale.

Dans cette même session, arguant que le poste d'Instituteur n'est pas vacant, le Conseil rejette la candidature de *'Louis Sohier de la commune de Geffosses.... Elève depuis trois ans à l'école normale de la Manche muni de très bons certificats et d'un Brevet de Capacité à lui délivré le 16 mars dernier.....'*. Ce Louis Sohier est le fils de Louis Pierre François Sohier dit les fosses, décédé à l'âge de 50 ans en 1836, qui a fait partie des propriétaires fonciers les plus imposés et a participé aux sessions du Conseil élargi. Marié à Marie de Hacquebey, ils auront 12 enfants, 2

morts en bas âge, 2 seront Prêtres et 4 Instituteurs. Louis Sohier sera Instituteur à Pirou.

**16 juillet 1843** : Le Conseil traite du chemin de Marigny au havre de Geffosses. *‘ Considérant que le problème du chemin de Marigny au havre de Geffosses serait suffisant aux besoins de la commune en participant de le confectionner en chemin de vicinalité ordinaire comme il est bien commencé et déjà bien avancé, mais qu’il n’en serait pas ainsi pour un grand nombre d’autres communes à qu’il serait d’une grande utilité pour venir enlever la tange dans le havre de Geffosses néanmoins le dit conseil n’entend point par la réaliser l’intérêt privé de sa commune, au contraire il émet le vœu de l’intérêt général que ce chemin soit classé de grande vicinalité ’.*

Ce sens de l’intérêt général n’est pas dénué d’arrière pensées. Le Conseil espère que la construction et l’entretien de chemin sera être pris en charge par l’ensemble des communes concernées et par le conseil Général du département. Le plus gros du travail sur la commune correspond à la percée de l’*Hôtel Mahier* (Hotel lavallée) à l’église et à la bretelle allant du monument aux Morts au Calvaire.

*Art 2 Pendant le temps que durera la confection de ce chemin il y sera affecté deux journées de prestations*

*Art 3 Sur les cinq centimes spéciaux..... il sera à la disposition de Mr le Préfet de les faire porter sur l’un ou l’autre de ces chemins qu’il avisera bien ’.*

Ces deux chemins sont la route Lessay Coutances, toujours en travaux et celle de Marigny au havre de Geffosses.

**22 octobre 1843** : *‘ Considérant que le sieur Elie Pierre Eustache est de bonne vie et mœurs, qu’il sait lire et écrire, et qu’en outre il a toutes les qualités nécessaires pour remplir les devoirs de cette charge ’.* Le Conseil le nomme Garde-Champêtre.

**14 mai 1844** : Nouvelle imposition extraordinaire pour 1845. .... *‘ Les frais de procès contre Mr le comte de Bricqueville s’élèvent à 1125,15fr , que ceux du procès contre Mr quesnel moriniere à 1264,94fr.....*

**14 juillet 1844** : Le Conseil s’oppose au classement du chemin de Agon à Lessay en chemin de grande vicinalité alors que le chemin de Marigny au havre de Geffosses est toujours classé en chemin de vicinalité ordinaire.

*‘ Considérant que le chemin du pont de la rocque à Lessay suit sur toute sa longueur le littoral d’où il est très rapproché ; que par la même il ne sert en rien à l’agriculture, qu’il est précisément opposé aux marchés que fréquentent les gens du pays, qu’on ne pourrait pas non plus dire qu’il est utile au commerce, ni moins que la commune d’Agon n’élève la prétention de se mettre par là en relation avec le bourg de Lessay. Cette prétention serait d’autant plus erronée que cette commune est éloignée de Lessay de plus de vingt kilomètres, que tout son commerce consiste uniquement en bois charbon et ardoise toute marchandise qui*

*lui arrive par mer et qui arrive également et aux mêmes prix au havre de St germain qui n'est éloigné de Lessay que de quatre kilomètres.*

*Considérant que ni les riverains, ni aucun propriétaire de la commune ne feraient aucun sacrifice et ne prendraient rien à leur charge pour un chemin qu'ils considèrent comme inutile à moins que d'y être contraints et forcés.*

*Considérant que le chemin de Marigny au havre de Geffosses est classé au nombre des chemins vicinaux ordinaires, que depuis cinq ans la commune y a porté la prestation, que déjà plus de la moitié de ce chemin est arrivé à son état d'entretien, et que dans un pareil nombre d'années il sera entièrement terminé, qu'à ce moment il sera suffisant aux besoins de la commune sans l'assujettir à des frais énormes qu'elle n'a pas moyen de faire et aux quel elle ne consentirait pas.*

*Considérant que contre toute attente ce chemin était classé au rang de chemin de grande communication il ne devrait pas au moins suivre le tracé indiqué sur le plan mais bien suivre l'ancien chemin.*

**2 mars 1845** : Le Conseil donne un avis favorable sur une demande du Conseil de St-Malo-de-la-Lande de créer une foire qui se tiendrait le 18 juillet et un marché hebdomadaire le samedi.

**20 avril 1845** : Le conseil extraordinaire '*.....est d'avis que Mr Rihouet obtienne l'effet de la demande contenue dans sa réclamation, qu'il soit donné main levée partielle de l'inscription prise au bureau des hypothèques de Coutances contre Mr Pouret Roquerie pour sureté d'une rente de trente deux francs due à la fabrique de l'église de Geffosses.....*'

**16 mai 1845** : la rétribution mensuelle payé par les élèves passe à 1 franc à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1845 et le maximum des admissions gratuites est fixé à 16. Le traitement de l'Instituteur reste fixé à 200 francs et celui de l'Institutrice passe à 100 francs.

**10 aout 1845** : '*.....Madame Célérité Aimée Rosselin veuve de M. François André Riviere Maire de Geffosses... demande au dit Conseil la concession à perpétuité de quatre mètres d'étendue superficielle de terre dans le cimetière de l'église de Geffosses sur le tombe et autour de la tombe de feu M. Riviere son mari à l'effet d'y ériger un monument à sa mémoire...*'

*'Le conseil croirait manquer à la reconnaissance en exigeant une indemnité envert celui qui toute sa vie s'est montré le père et le soutien des pauvres aux quels en mourant il a légué tous ses biens.*

*Pourquoi le conseil est d'avis que le terrain soit concédé gratuitement et à titre de reconnaissance.....*'

**16 septembre 1845** : Le Sous-Préfet autorise le réunion du Conseil '*à l'effet d'accepter le legs fait au pauvres de Geffosses par feu Monsieur Riviere François décédé maire de la dite commune.....*'

**11 janvier 1846** : Les biens légués par M. François Rivière seront gérés par le Bureau de Bienfaisance.

**30 aout 1846** : Séance extraordinaire du Conseil. Le sujet en est la contestation en date du 28 et 30 septembre 1845 du legs de Mr François Rivière aux pauvres de la commune '*.... par la demoiselle Jeanne Marescq Bassecour se disant fileuse dans cette commune*'. Une réclamation du même type est faite '*par Monsieur Royaux ancien notaire et dame Marie Laisney son épouse demeurant à Laon.....*'. Ils réclament la moitié du legs qu'ils ont estimés à 40000francs. Le conseil motive son refus en considérant que les demandants ne sont pas dans le besoin, que la commune a 1300 habitants '*et que les pauvres figurent pour au moins un 8<sup>ième</sup> de la population*'. Une demande allant dans le même sens de Théodore Lecouillard de Pirou sera rejetée avec les mêmes arguments en février 1847.

**6 décembre 1846** : Le conseil '*voit la commune dans l'impossibilité de pouvoir contribuer à la confection*' du chemin d'intérêt collectif d'Anneville à Coutances, arguant qu'il est engagé dans la construction des chemins de grande communication Coutances Lessay et Marigny le havre de Geffosses. La session du **10 mai 1847** sera consacrée à la levée d'un impôt supplémentaire en 1848 pour la construction de ces deux chemins.

**24 juin 1847** : Session extraordinaire

*'...Monsieur le Maire a exposé au conseil que la commune de Geffosses n'a pas de maison de presbytère et qu'elle sent la nécessité de s'en procurer, que le Sieur Le Tourneur pierre alexandre étant dans l'intention de vendre une maison située au village de Grouchy à environ 300 mètres de l'église.....*

*En conséquence le conseil est d'avis et d'une voix unanime... autorise M le Maire a en passer et signer acte devant tel notaire qu'il jugera convenable pour le prix de 8060f. Nouvelle délibération le **15 juillet** 1847 pour créer '*un impôt exceptionnel de quinze centimes par ferme*' destiné à financer l'achat du presbytère.*

**7 octobre 1847** : Réunion pour définir le tracé du chemin de grande communication N° 47 de l'hôtel Cousin au havre de Geffosses. L'hôtel Cousin était situé juste avant le chemin allant aux oies landes. Les murets actuels sont les restes de cette propriété.

**10 février 1847** : Renouvellement pour 3 ans '*du bail à ferme de la location du communal*' qui expire au 1mars1848.

**Les années 1845 et 1846 sont deux années de mauvaises récoltes en France. De plus la déficience des moyens de transport pour acheminer le ravitaillement dans les grandes villes entraîne une hausse de prix alimentaires. A cela s'ajoute une crise économique et monétaire, dans la métallurgie et la construction ferroviaire. La bonne récolte de 1847 n'arrange pas les choses. Elle fait baisser les cours et les producteurs ont du mal à écouler leur production. Ce sont ces causes, entre autres, qui vont mener au soulèvement des parisiens en 1848.La révolution Française de**

**1848 est la troisième révolution après celles de 1789 et 1830. Elle se déroule à Paris du 22 au 15 février 1848. Louis-Philippe est contraint d'abdiquer le 24 février 1748. Le même jour, dès 15 heures, la Seconde République est proclamée par Lamartine, entouré des révolutionnaires parisiens. Un gouvernement provisoire est mis en place le même jour.**

**19 mars 1848** : *‘.....lettre de Monsieur Lehodey conseiller de Préfecture, laquelle autorise la réunion extraordinaire du conseil municipal, à l’effet de proclamer la république et de lui assurer leur patriotique concours.*

*Après cette lecture les membres du conseil municipal étant tous animés d’un même sentiment patriotique ont d’une voix unanime proclamé hautement leur pleine et entière adhésion à l’établissement du gouvernement Républicain, ensuite la séance a été terminée par les cris hautement répétés par toute l’assemblée de Vive la République Vive la Liberté.....’*

**2 aout 1848** : *Demande du ‘commissaire Provisoire de Département de subvenir à la subsistance des ouvriers dont les travaux habituels sont en ce moment suspendus’.*

Il s’agit des ouvriers qui travaillent à la construction des nouveaux chemins.

*‘... le conseil municipal reconnaît d’une voix unanime serait de s’associer à cet acte patriotique mais que la position de ses ressources ne lui permet pas de prendre part..... étant déjà imposer tous les ans de trois centimes par franc.....’*

**18 aout 1848** : Installation du nouveau conseil élu par l’ancien Maire Pierre Le Couillard et élection par les conseillers du Maire et de son adjoint.

Conseillers : Rihouet, Le Couillard, Godefroy long champs, Laisney, Ouin, Vaslet, Fesnien, Bois Marescq, le Touneur, Godefroy la vallée, Gringore.

Elu Maire, Pierre Le Couillard et Adjoint, Godefroy long champs.

**En décembre 1848 Louis-Napoléon Bonaparte est élu pour 4 ans Président de la République. Il est soutenu par les bonapartistes et surtout les royalistes : le parti de l’ordre. Ceci va entraîner une politique conservatrice : entre autres la loi Falloux qui implique plus fortement l’église dans le domaine de l’éducation et une restriction du suffrage universel pour freiner le retour des républicains.**

**La deuxième République se termine par le coup d’état de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851 et sa proclamation comme Empereur le 2 décembre 1852. Le Second Empire va se terminer le 4 septembre 1870 après la défaite de Sedan lors de la guerre contre la Prusse.**

Dans la matrice du cadastre de 1823 les augmentations et les diminutions des contenances et les revenus des propriétés survenues année par année depuis 1833 sont enregistrées. Les diminutions, au sens de l’impôt, sont essentiellement dues à la démolition des bâtiments, à la transformation d’une maison d’habitation en bâtiment rural ou à la cession d’une propriété à la collectivité (commune,

département ou Etat). Les augmentations, toujours au sens de l'impôt, sont dues à de nouvelles constructions, maisons ou bâtiments ruraux. Dans ces diminutions, nous trouvons :

En 1851 une 'cession pour presbytère' réalisée en 1849 par Troude Magloire propriétaire résidant à Paris, d'un étang (B691), d'une maison et son sol (B692) et d'un jardin (B693). Celui-ci l'avait acquis en 1839. Elle était la propriété de Gilles François Rosselin Duvivier qui avait été Maire de la Commune de Geffosses-Anneville. Cette propriété existe encore ; elle est située au N°5 à Grouchy.

Toujours en 1851, une 'cession pour maison d'école' réalisée en 1850 par Jean Godefroy les prests d'une maison et son sol (B742) et d'un jardin (B770). Cette maison semble correspondre à l'ancienne école des filles au 2 de la rue de La mairie.

En 1859, acquisition par la Commune à la Vallée, d'une maison (A753), d'un jardin (A754), d'une étable et d'une cour (A751) et en en 1877 d'une maison (A752) et d'un jardin (A755), le tout correspondant à l'actuelle Mairie et à l'ancienne école de garçons devenue salle Léopold Marie. (Folio 417 de la matrice de 1823)

### **Le registre des délibérations de 1864 à 1880**

*Session de février 1864*

*Délibération du Conseil municipal concernant*

*Le traitement et le logement de l'instituteur public :*

.....

*Que le traitement fixe, de la rétribution scolaire et le supplément de traitement est fixé .....600 fr.*

*La rétribution scolaire pour l'année 1865 est fixée 1fr30 par mois dans l'école de garçons et de 1fr30 également dans l'école des filles.....*

*Sur quoi le conseil considérant que la commune compte une population de 1767 habitants et qu'une institutrice est indispensable pour l'instruction des petites filles Délibère que le salaire de l'institutrice pour l'année 1865 sera de 392fr50.....*

Le Conseil se réunit en général, une fois par mois sur la demande du sous-préfet. Son mode de fonctionnement n'a guère changé. En dehors du budget annuel, l'essentiel des délibérations est consacré à l'entretien des chemins vicinaux de la commune de ceux 'de grandes communications d'intérêt général' et à la transcription des directives du Sous-préfet. C'est toujours le Préfet qui nomme le Maire de la commune. En 1865, Godefroy Longchamp est nommé adjoint par intérim, le maire Pierre Lecouillard étant malade.

*'Mr Godefroy Longchamp adjoint, a prêté le serment dont la teneur suit :*

***Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur.....***

*Présents : MM Letourneur Jean, Godefroy Longchamps, Rihouet Hyte, Varin Alexandre, Godefroy Lavallée, Dupont, Sohier, Fesnien, Marescq, Gosselin.*

Le 16 janvier 1866, le Préfet nomme Varin Alexandre Maire de la commune.

Le taux de traitement des enseignants ainsi que le taux de ‘*la rétribution scolaire*’, est fixé par le Préfet. En 1867 le traitement de l’instituteur passe à 700 fr et celui de l’institutrice de 600fr. Le conseil n’a plus qu’à trouver des fonds supplémentaires : ‘*...il sera établi sur la commune en 1867, une imposition spéciale de la somme de 200fr formant le montant de trois centimes additionnel au principal des contributions foncières, personnelles et mobilières des portes et fenêtres et des patentes.....*’. Le conseil demande également des subventions au Préfet pour l’aider à boucler ces budgets supplémentaires.

Il en va de même pour l’entretien et le développement ‘*des chemins vicinaux d’intérêt commun et ceux de grande communication*’ : ‘*impôt spécial*’ et ‘*journées de prestations*’ pour les propriétaires. Le développement du réseau routier ainsi que celui du chemin de fer est une volonté de l’Empereur.

**Le 1 juillet 1866** est donné en conseil lecture d’une lettre du Préfet :

*‘Monsieur le Maire*

*Vous connaissez l’intérêt que le pays porte à la prompte construction du chemin de fer de Cherbourg à Brest.....divers tracés ont été étudiés..... J’ai donc résolu de consulter les conseils municipaux sur le point de savoir :*

*1° s’ils donnent la préférence au chemin de fer partant de Coutances et aboutissant à Saint-Lô pour continuer à l’embranchement de Lison.*

*2° ou s’ils préfèrent la ligne de Coutances à Couville, commune de l’extrémité sud de l’arrondissement de Cherbourg.*

.....  
*Sur quoi, délibérant, .....que le chemin de fer Cherbourg à Brest soit construit le plutôt possible. La ligne la plus courte et la plus directe nous paraissant le plus avantageux pour le canton de Lessay.....*

*Le conseil opte :*

*1° pour le tracé de Coutances à Couville.*

*2° pour le tracé de Coutances Granville Avranches.’*

Le souhait que cette ligne de chemin de fer soit réalisée le plus rapidement possible fera l’objet de demandes régulièrement réitérées par le Conseil. Le Caen-Cherbourg était en activité depuis 1858, Lison-Saint-Lô en 1860. Saint-Lo-Coutances le sera en 1878, suivi du Coutances Lamballe en 1879 et enfin Sottevast-Coutances en 1884.

**Le 19 mai 1867** : ‘*Le Maire expose ..... que les lettres et dépêches qui arrivent de Paris et autres lieux qui arrivent à Coutances par le chemin de fer de l’ouest sur les 5 heures du matin ne sont distribués dans notre commune que de 3 à 4 heures*

*du soir. Il est absolument impossible de lui répondre par retour de courrier.....la commune étant desservie par le bureau de Sant-Malo-de la Lande.'*

Le conseil demande qu'un bureau de poste soit installé à Créances : *'Le courrier de Créances prendrait à Lessay nos lettres qui arriveraient à Créances vers 8 heures .....et seraient distribuées à nos habitants entre midi et 1 heure.....'*

Cette demande sera également régulièrement réitérée pour se transformer en demande de création d'un bureau de poste à Geffosses l'année où Gouville aura obtenu le sien.

### ***'Séance extraordinaire du 22 mars 1868***

*Le conseil municipal de la commune de Geffosses et les hauts cotisés.....*

<i>Présents M.M</i>	<i>Hauts cotisé convoqués</i>	<i>Présents M.M</i>
<i>Letourneur jean</i>	<i>Bois charles</i>	<i>jean Villedoeu</i>
<i>Dupont francois</i>	<i>Gringore louis</i>	<i>l.c Marest</i>
<i>Fesnien armand</i>	<i>Gringore jean Bt</i>	<i>f. Coubrun</i>
<i>Marescq Louis</i>	<i>Dauvin pierre alexandre</i>	<i>jean Bt Gringore</i>
<i>Godefroy Longchamps</i>	<i>Gringore victor alexandre</i>	<i>A. Dupont</i>
<i>Sohier auguste</i>	<i>Godefroy pierre louis</i>	<i>A. Dauvin</i>
<i>Godefroy Lavallée</i>	<i>Dupont alexandre</i>	<i>L.A Gringore</i>
<i>Gosselin louis</i>	<i>Marest louis constant</i>	<i>Gringore V.</i>
<i>Et Varin Maire</i>	<i>Coubrun francois</i>	<i>Godefroy P</i>
	<i>Villedieu jean constant</i>	

*.....'*

Il s'agit en l'occurrence de voter un impôt spécial pour l'achat de l'école des filles estimée à 1389fr et de demander une subvention de 300fr au Préfet.

**17 mai 1870** : *' l'assemblée émet le vœu que la rente des pauvres se montant à 430fr soit employée en 1870 par voie d'économie aux achats de pain pour les dits pauvres'.* La même demande avait déjà été faite dans le années 1860.

**4 septembre 1870, après la capture de Napoléon III par les prussiens Gambetta fait proclamer la 3<sup>ème</sup> République**

**1 mars 1871, destitution officielle de Napoléon III.**

**La 3<sup>ème</sup> République eut du mal à s'imposer dans les communes rurales catholiques et respectueuses des autorités traditionnelles. En 1871, les conservateurs (légitimistes , orléanistes et bonapartistes) remportent 8 postes sur 11 au 1<sup>er</sup> tour des élections législatives du Département de la Manche (scrutin par liste départemental avec panachage au 2<sup>ème</sup> tour). En 1885, où les conservateurs ont obtenus avec le même mode de de scrutin 48 % des voix, la liste républicaine obtenait entre 20 et 30 % de voix à Geffosses, mais plus de 60 % à Créances, Agon et Blainville, moins de 20 %.Anneville et Montsurvent et entre 40 et 50 % à Pirou.**

*[Le cotentin. Jean Quellien. Ed Gérard Monfort.1983]*

**Il faudra attendre les années 1900 pour que tous les candidats à la députation se réclament de la République.**

**30 avril 1871** : renouvellement du conseil municipal au scrutin universel, 12 membres à élire par 304 inscrits sur les listes électorales. Geffosses compte 1100 habitants environ. Tous les conseillers sortants sont élus

**11 mai 1871** : le nouveau conseil est installé et procède à l'élection du Maire et de son adjoint, Varin Alexandre est élu Maire, il avait dans le conseil précédent été nommé par le Préfet. Godefroy Longchamps est élu Adjoint.

**2 juin 1871** : première délibération du conseil municipal où l'on parle du '*M le Président du Conseil des Ministres, chef du pouvoir exécutif de la république française.....*'

**1875 voit apparaître de façon officielle le 1<sup>er</sup> conflit entre le Conseil et le Préfet.**

**23 avril 1875** : le conseil vote un projet d'emprunt de 20000fr '*pour approvisionnement du presbytère en caserne de Gendarmerie et construction d'un nouveau presbytère*'.

**25 avril 1875** : '*ajournement des réparations des travaux à faire à l'école de garçons*

**9 mai 1875** : malgré l'opposition de '*trente trois honorables opposants*', le Conseil maintient son projet d'emprunt de 20000fr. Elle suspend également son projet d'achat de bâtiments '*pour compléter le logement de l'instituteur*'. Parmi ces opposants, 3 ont pu être identifiés : '*Billard Huissier à la Haye du Puits, Baudouin Notaire à Pirou et Caplain marchand de bestiaux demeurant à Geffosses*'.

Charles Billard et Auguste Baudouin Auguste étaient deux propriétaires importants de la commune de Geffosses. Ils avaient épousés les deux filles d'*Alexandre Ouin* (†1864 à la Vallée) cultivateur à Geffosses, propriétaire d'une trentaine d'hectare sur la commune. Charles Baudouin fils d'Auguste va devenir propriétaire des biens de son oncle Charles Billard, ce qui avec l'héritage de son père le mettra à la tête de plus de 50 ha de terres et de 6 maisons au moins à Geffosses. Il sera Maire de la commune de 1906 à 1925.

La polémique avec les opposants va continuer. En définitif le Préfet va donner un avis défavorable. Le projet va être abandonné. La Préfecture va dans un arrêté daté de 1879 demander l'annulation de la délibération du 25 avril 1875. Le 26 octobre le Conseil se réunit, en '*l'absence de Varin alexandre, Godefroy*

*Lavallée, Godefroy Louis démissionnaires*’. Marescq Pierre est élu Maire et Gringore Louis, Adjoint.

La Gendarmerie sera en définitif installée à Franqueville dans la propriété de ‘*M. Bois Jean Nicolas, Directeur des Contributions du Département de l’Orne*’.

En 1893, la commune achète une maison à la Croute qui va devenir le Presbytère de Geffosses pour un siècle. Cette maison a été construite en 1882 par Alphonse Longueval, propriétaire à Coutances.

Malgré cette péripétie, le passage de l’Empire à la 3<sup>ème</sup> République ne va pas changer fondamentalement le mode de fonctionnement du Conseil Municipal. Les principaux problèmes à traiter restent les mêmes :

- l’enseignement : entretien des écoles, achat et entretien des logements des enseignants ainsi que leurs salaires. En 1877, la commune achète ce qui correspond à l’actuelle Mairie et à l’ancienne école des garçons, ce qui complète les achats de 1859 constitués d’une maison, d’un jardin, d’une cour et d’une étable.

Le salaire de l’instituteur de l’Ecole de garçons est monté à 900fr. Il en est de même (900fr) pour l’institutrice de ‘*l’Ecole de filles ou Ecole mixte*’. La ‘*rétribution scolaire*’ augmente aussi, 1fr50 par mois ‘*dans l’école des garçons ou dans l’école mixte... et également dans l’école des filles*’. ‘*L’école mixte*’ doit correspondre à une classe pour adulte dont l’existence a été très brièvement abordée dans une précédente session.

- l’entretien et le développement de la voirie. C’est une partie importante du budget qui nécessite régulièrement la levée d’impôts spéciaux. L’objectif du conseil sera toujours de diminuer cette contribution. Le délibéré du 7 Juillet 1881 en est un exemple entre autres. ‘*.....le maire a exposé ce qui suit :*

*Le chemin de grande communication N°47 de Marigny à Geffosses prenant une partie des ressources de la commune alors que les chemins d’intérêt commun sont en souffrance, il importe que le Conseil Général, dans sa prochaine session prochaine prenant en considération la situation financière de la commune de Geffosses, l’impôt extraordinaire dont elle s’est grevée pour sa vicinalité, veuille bien l’exonérer de la somme qu’elle paye, affectée à l’entretien du chemin de grande communication N°47.*’ Le Conseil Général a refusé à accéder à cette demande.

### **Le registre des délibérations de 1881 à 1906**

**1881 : vote des lois Jules Ferry, l’école devient gratuite.**

**1882 : l’éducation est obligatoire et l’enseignement laïc.**

Suite à la loi du 28 mars 1882, une commission municipale scolaire est créée pour ‘*pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles*’. La ‘*rétribution*

*scolaire de 1fr50*, qui était la contribution des familles est supprimée. Une caisse des écoles est créée avec un budget de 50fr *'pour venir en aide aux élèves indigents'*. Une demande de subvention est faite auprès du Préfet pour alimenter cette caisse.

Le budget des écoles devient alors :

<i>1° Ecole spéciale de Garçons</i>	
<i>Traitement fixe de l'instituteur titulaire</i>	200f
<i>Traitement éventuel</i>	610f65
<i>Complément sous forme de traitement</i>	189f35
	-----
<i>Total</i>	1000f
 <i>2° Ecole spéciale de Filles</i>	
<i>Traitement fixe de l'institutrice titulaire</i>	200f
<i>Traitement éventuel</i>	494f50
<i>Complément sous forme de traitement</i>	205f50
<i>Allocation accordée à la médaille d'argent</i>	100f
	-----
<i>Total</i>	1000f

La contribution de la commune est de 427fr obtenue par une imposition spéciale de 4 centimes additionnels sur les contributions directes. L'Etat aura à fournir 1573fr.

Une demande de subvention est faite auprès du Préfet pour maintenir un cours pour adultes. L'entretien du mobilier (20fr) et le chauffage des classes (20fr) restent à la charge de la commune.

Le Conseil Général de la Manche adopte en février 1883 le principe de *'l'établissement d'un bureau de poste et d'un fil télégraphique dans la commune de Geffosses.'* Une imposition supplémentaire est votée *'pour faire face à la dépense d'installation et d'appropriation du local devant servir audit bureau'*. En 1886, ce bureau de poste n'est toujours pas installé.

Deux sujets apparaissent de plus en plus souvent dans les délibérés du Conseil : le bureau de bienfaisance et *'la rente des pauvres'*. Le Conseil élit régulièrement deux de ses membres *'à la commission administrative du Bureau de Bienfaisance'*. Tout aussi régulièrement, il attribue le revenu de la *'rente des pauvres'* au budget du bureau de bienfaisance. Cette *'rente des pauvres'* provient de dotations de particuliers cumulées depuis plusieurs années et placées en rente d'état. La dernière de ces dotations est relatée dans la session du 23 octobre 1892 : *'.....le Président de la République Française a autorisé la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de Geffosses (Manche) à accepter les clauses et conditions imposées le legs fait aux pauvres de la dite commune par la*

*Dame Veuve Guayrin de Longueval née Clotilde Marie Monique de Gourmont suivant son testament mystique du neuf octobre mil hit cent soixante dix neuf consistant en une rente actuelle et perpétuelle de cent francs ou un capital de deux mille francs au choix des héritiers.*

*.....les héritiers de Madame de Longueval ont amorti la rente de cent francs due aux pauvres de Geffosses par un capital de deux mille francs qui devront être employés en achat d'in titre de rente trois pour cent.....'.*

L'utilisation des fonds est rarement décrite dans les délibérations du Conseil. *' L'Assemblée est autorisée à mandater en 1904 la somme de 94fr restant de la rente des pauvres et d'employer cette somme à l'achat de graisse et de bois '.*

Autre sujet abordé par le Conseil : le contrôle régulier du budget et des opérations financières de la Fabrique de l'Eglise (voir chap IX). Ce contrôle résulte de la politique de plus en plus laïque du Gouvernement. Déjà en 1875, dans le conflit qui opposa le Maire A. Varin au Préfet, l'absence de contrôle des finances de la Fabrique avait fait l'objet d'un reproche du Préfet.

Toutefois, l'entretien des chemins reste toujours la préoccupation majeure du Conseil. Il faut dire que le réseau est dense et que les chemins en terre même empierrés, résistent mal aux tombereaux et charrettes utilisés pour les travaux agricoles et pour charrier tangué et varech.

Un registre des délibérations du Bureau de Bienfaisance qui va de 1911 à 1943, est disponible aux archives de la Mairie. Il était présidé par le Maire, en 1911, Charles Baudouin assisté de *'A. Sohier, A.Painsecq, Larose, Clerot, Coubrun, Rapilly'*. Les délibérations apportent des informations qualitatives et quantitatives sur l'action du Bureau qui ne se trouvait pas dans les délibérations du Conseil Municipal. Le budget

est alimenté par un impôt local, des subventions du Conseil Général et *'la rente du Pauvre'*. En 1911, il apporte une aide aux *'indigents'* et aux *'vieillards'*. Le registre commence par une liste nominative des *'indigents de la commune'* : 52 au total, 37 hommes et 25 femmes dont 10 veuves, pour une population de 700 habitants. Cette aide consiste en des distributions de pain : 219 kg, de viande : 450 kg, de graisse non fondu, suif pour l'éclairage : 224kg, de bois, de chaussures et de vêtements. L'aide aux vieillards était nominative en fonction des situations : alimentaire, médical, hospitalisation, frais d'inhumation, fosse et cercueil.

En 1912, une cantine scolaire est créée, 54 *'enfants d'indigents'* vont bénéficier de la cantine gratuite. En 1918, il n'aura plus que *'19 indigents'* recensés et 26 enfants bénéficiaires de la cantine gratuite. Il y a aussi à partir de 1914 une aide individuelle aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

## IX. La Fabrique de L'Eglise

La Fabrique de l'Eglise, c'est l'organisme qui gère les moyens nécessaires au fonctionnement d'une paroisse. Celle de la Paroisse Saint Samson de Geffosses, était constitué d'un Conseil chargé d'assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à l'entretien de l'église. Ce Conseil de fabrique date d'avant la Révolution de 1789. Le décret du 2 novembre 1789, met les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation. Le décret du 3 novembre 1793, déclare propriété nationale les actifs des fabriques. Elles sont rétablies par le Concordat, signé par le Pape et le Premier Consul Bonaparte et reconnu loi d'Etat le 8 avril 1802.

La loi du 28 décembre 1904 retire aux fabriques et donne aux communes le monopole de l'organisation des funérailles. Par la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, les fabriques sont supprimées. La Loi prévoit au niveau des communes la création d'associations à qui seront confiés les bâtiments destinés au Culte et les biens des fabriques. L'Eglise catholique refuse cette solution. Il faudra attendre 1924 et l'accord sur les associations diocésaines pour débloquer la situation.

Un décret du 11 août 1911 publié au Journal Officiel précise :

*'Art. 8 -sont attribués au bureau de bienfaisance de Geffosses(Manche) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Geffosses actuellement sous séquestre.'*

Le 22 juin 1911 un bureau de bienfaisance a été constitué à Geffosses sous l'égide du Sous-Préfet de Coutances. Il ne semble pas que ce bureau de bienfaisance se soit occupé de la gestion des biens de la Paroisse. En 1913, le budget de l'église était géré par le Curé et deux contrôleurs, Pierre Marescq et L. Villedieu sous l'autorité de L'Evêque de Coutances.

Les archives paroissiales sont disponibles aux Archives Départementales de la Manche [AD50 :300J69]. De nombreux textes font références à la fabrique. Entre autres en 1812, l'arrêt d'un Huissier de Coutances, Maître Guillaume Loquet : *'.....A la requête de Messieurs les marguilliers de la fabrique et trésor de la commune de Geffosses et y demeurant au besoin dans la maison et demeure du Sieur Jacques Lainey ancien Cabaretier.....'*

Les membres du Conseil de fabrique portaient le titre de 'marguilliers'.

Autre rapport en 1817 :

*'Du Dimanche neuf mars mil six cent dix sept à Geffosses :*

*Les Membres du bureau des marguilliers de la dite commune composé de*

Réunis dans la nef de l'église pour passer par adjudication les places des banc et bancelles de l'église de la commune d'après l'autorisation du conseil de la paroisse et de Monseigneur l'Evêque d'après les trois affiches mise concernant de huitaine en huitaine conformément au décret du trente décembre 1809 sous les conditions suivantes :

- 1- Chaque place de bancs aura trois mètres de longueur et 80 centimètres de largeur.
- 2- Chaque adjudicataire jouira pendant neuf ans à titre de ferme à commencer du jour de la clôture de la présente adjudication & finir à pareil jour les dites neuf années révolues & accomplies.
- 3- Nul individu ne sera reçu à enchérir s'il n'est reconnu par Messieurs les membres du bureau bon et solvable & domicilié dans la dite commune.
- 4- Le prix de chaque adjudication sera payé en deux termes égaux, le premier dans les six mois du jour de la clôture de la présente & le second dans l'an & ainsi de suite jusqu'à la fin de la présente adjudication & au domicile du Trésorier marguillier.
- 5- L'adjudicataire sera en outre tenu de payer à l'instant aux mains du dit trésorier dix centimes par banc pour payer les frais de cette adjudication.
- 6- Pour éviter de la confusion chaque place de banc et de bancelle porteront un numéro de chaque côté de l'église ainsi qu'il suit
  - 1- Du côté du Sud de la nef en commençant par le premier numéro pour le banc dont jouit actuellement Monsieur Pouret-Longueval.
  - 2- Du côté du Nord de la nef en commençant le premier numéro par le banc dont jouit actuellement Monsieur Rosselin Duvivier & ainsi de suite.

Côté du Sud		côté du Nord	
18 fr	N°1 Mr Pouret-Longueval	13 fr	N°1 Mr Rosselin Duvivier
24 fr	N°2 Mr Godefroy Louis La Vallée	15 fr	N°2 Mr Riviere François
17 fr	N°3 Mr Sohier Louis Le Pillote	14 fr	N°3 Mr Painsecq Loui <sup>s</sup>
16 fr	N°4 Mr Godefroy Louis Lépinier	12 fr	N°4 Melle Marescq Jeanne
25 fr	N°5 Mme Quesnel Veuve Aubril	27 fr	N°5 Beauprey Marescq Louis
24 fr	N°6 Godefroy Pierre Le Boscq	19 fr	N°6 Godefroy Louis Les Pres
22 fr	N°7 Francois Marescq le Longprey	22 fr	N°7 Sohier le Pillote Alexandre
23 fr	N°8 Godefroy le Boscq Louis	24 fr	N°8 Marescq F <sup>çois</sup> le charpentier
22 fr	N°9 Mme le Noblet Vve Godefroy	25 fr	N°9 Hebert Denis
24 fr	N°10 Dupont Pierre	24 fr	N°10 Vautier
22 fr	N°11 Pouret Raoult Adjoint	25 fr	N°11 Lelievre André
19 fr	N°12 H Gosselin et Laisney Beauprey	20 fr	N°12 Dupont Michel
15 fr	N°13 Fesnien Gilles François	18 fr	N°13 Marais François
17 fr	N°14 Drouvassal Alexandre	14 fr	N°14 Catherine Roumy

15 fr N°15 Marais Pierre fils Simon  
 13 fr N°16 Coubrun Marc  
 13 fr N°17 Painsecq Veuve « Verneuil »

Bancelle

<i>Côté du Sud</i>		<i>côté du Nord</i>	
6 fr	N°1 Godefroy Leonord	6 fr	N°1 « Leroy » Alexandre
6 fr	N°2 Ledoyen François dit Marot	6 fr	N°2 Godefroy « Pierre » Jules
6 fr	N°3 Coubrun Jean Baptiste	6 fr	N°3 Lebeurry Louis fils Louis
10 fr	N°4 Lebreton Jacques	12 fr	N°4 Hennequin Simon
		22 fr	N°5 Godefroy Alexandre

.....

Signé : *Coquerel Varin Varin Gringore Pouret-Longueval*

Nous disposons, aussi, pour 1894 de la liste des membres du Conseil, de la caisse de la fabrique, de la liste des paroissiens et leur place dans l'église. Parmi les recettes de la fabrique, il y avait les sommes payées par les paroissiens pour avoir une place réservée à l'année dans l'église, soit un total de plus de 500fr l'an. Le prix des places variait avec l'emplacement. Une place dans le chœur, côté sud, coutait 2fr50 pour le premier banc, 2fr pour le deuxième et troisième banc, 1fr ou 0.75fr pour le quatrième banc. Les bancs du chœur, côté nord, étaient moins chères : 1fr50 pour le premier banc, 1fr pour le deuxième et troisième et 0fr75 pour le quatrième. Ces prix diminuaient légèrement quand on s'éloignait de l'autel. De la même façon, les bancs de la nef, côté nord, étaient réservés pour des familles entières. Le prix variait de 17fr à 6fr50, selon l'éloignement.

En 1894 le Conseil de fabrique était constitué de 'Osouf Jean Baptiste Curé, Fesnien Jean Maire, Villedieu Pierre, Marescq Proper, Godefroy Sapin, Terry Alexandre, Sohier Alexandre, Président : Villedieu Pierre, Secrétaire : Osouf Jean Baptiste' et le Bureau des marguilliers de 'Godefroy Sapin Président, Terry Alexandre Trésorier, Osouf Jean Baptiste Secrétaire'

Une liste des emplacements réservés pour l'année 1894 est présentée ci-dessous. La transcription des abréviations des prénoms est approximative.

Places du Chœur côté sud

<u>1<sup>er</sup> banc</u>	<u>2<sup>ième</sup> banc</u>	<u>3<sup>ième</sup> banc</u>	<u>4<sup>ième</sup> banc</u>
M. Galliot	Galliot Léon	Pierre Dupont	Godefroy Pierre
A <sup>dre</sup> Sohier fils	Lesigne Pierre	Villedieu Theoph	Rapilly Omer
A <sup>dre</sup> Sohier barboterie	Villedieu L <sup>s</sup>	Giard Amand	Laroze Albert
La Fontaine Marescq	Godefroy Eugene	Larchon Georges	Alix Aimable
L. Gringore père	Lahaye Amand	Villedieu L <sup>s</sup>	Laroze A <sup>dre</sup>

<i>Varin Arsène</i>	<i>Marescq Remy</i>	<i>Saint Adolphe</i>	<i>Ledentu Alph</i>
<i>L. Gringore fils</i>	<i>Boulang Adolphe</i>	<i>Laisney Thomas</i>	<i>Godefroy Philbert</i>
<i>A<sup>dre</sup> sohier Hôtel Aubril</i>	<i>Leprest Emmanuel</i>	<i>Marescq Victor</i>	<i>Lenorrais A<sup>dre</sup></i>
<i>Villedieu Jules</i>	<i>Lebeurry Victor</i>	<i>Lenorrais Pierre</i>	<i>Varin A<sup>dre</sup></i>
<i>Gringore Pierre</i>	<i>place non louée</i>	<i>Alexis Eleonard</i>	<i>Bernard André</i>
<i>Villedieu L<sup>s</sup></i>	<i>Roumy Eugene</i>	<i>Lebeurry Pierre</i>	<i>Clerot E</i>
<i>Marescq Léon</i>	<i>Grandin Jules</i>	<i>Giard A<sup>dre</sup></i>	<i>Helie Eugene</i>
<i>Pirou Aimable</i>	<i>Dupont F<sup>and</sup></i>	<i>Gringore A<sup>dre</sup></i>	<i>Fauvel Pierre</i>
<i>Villedieu F<sup>cois</sup></i>	<i>Grandin Eugene</i>	<i>Digne Pierre</i>	<i>Boulang E</i>
<i>Royer A<sup>dre</sup></i>	<i>Gringore Pierrolin</i>	<i>Enée Père</i>	<i>Enée Ernest</i>
<i>De Saint Denis A<sup>dre</sup></i>	<i>Lebreton Jacques</i>	<i>Enée fils</i>	<i>Leblond A<sup>dre</sup></i>
<i>Lecouillard Eugene</i>	<i>Villedieu A<sup>dre</sup></i>	<i>Duboscq A<sup>dre</sup></i>	
<i>Helie Eugene</i>	<i>Marescq Pierre</i>	<i>Grandin Felix</i>	
<i>Yonnet Magloire</i>	<i>Heuguet Léon</i>		
<i>Lebreton cordonnier</i>			
<i>Ysabet Paul</i>			
<i>Ledoyen jean</i>			
<i>Letourneur A<sup>dre</sup></i>			

Places du Chœur côté nord

<u>1<sup>er</sup> banc</u>	<u>2<sup>ème</sup> banc</u>	<u>3<sup>ème</sup> banc</u>	<u>4<sup>ème</sup> banc</u>
<i>Fontaine Justin</i>	<i>Giard Constant</i>	<i>Godefroy V<sup>or</sup></i>	<i>Gringore Sanson</i>
<i>Clerot Jean</i>	<i>Godefroy les Pres</i>	<i>Sohier A<sup>sene</sup></i>	<i>Hery Eugene</i>
<i>Lahaye Florian</i>	<i>Sohier Ls</i>	<i>Lebourgeois Ls</i>	<i>Dorleons E</i>
<i>Roumy Clement</i>	<i>Marescq Pierre</i>	<i>Godefroy Léon</i>	<i>Ane E</i>
<i>Marescq J B<sup>te</sup></i>	<i>Dauvin Adr</i>	<i>Cavey fulgeus</i>	<i>Giard Pierre</i>
<i>Caplain Alph</i>	<i>Larchon J Bte</i>	<i>Clerot Noel</i>	<i>Lenoir E</i>
<i>Fesnien Jules</i>	<i>Dupont Adre</i>	<i>Lebeurry Pierre</i>	<i>Lenoir Pierre</i>
<i>Gringore J B<sup>te</sup></i>	<i>Drouvassal F<sup>cois</sup></i>	<i>Lecouillard Adre</i>	<i>Vallet Adre</i>
<i>Godefroy Adre</i>	<i>Boulang Adre</i>	<i>Fesnien Jean</i>	<i>Boulang Adre</i>
<i>Laroze Asene</i>	<i>Laroze Pierre</i>	<i>Coubrun Hyacinthe</i>	<i>Henry E</i>
<i>Marescq Ls</i>	<i>Giard L Constant</i>	<i>Rapilley E</i>	<i>Gringore Ale</i>
<i>Hagot E</i>	<i>Giard Ls</i>	<i>Benoit Adre</i>	<i>BoulangA</i>
<i>Verneuil Jean</i>	<i>Cavey Senateur</i>	<i>Piton L</i>	<i>Leroty E</i>
<i>Laroze Jean</i>	<i>Bernard Adre</i>	<i>Ourselin Mre</i>	<i>Leon Fesnien</i>
<i>Larchon Jean</i>	<i>Lebreton Joseph</i>	<i>Coubrun jean</i>	<i>Fesnien Ls</i>
<i>Coubrun Pierre</i>	<i>Marescq Adre</i>	<i>Quesnel Mre</i>	<i>Dupont Alf</i>
<i>Larchon Edm</i>	<i>Sohier L</i>	<i>Gosselin E</i>	<i>Lebreton Ls</i>
<i>Rachine A</i>		<i>Duboscq Pierre</i>	<i>Painsecq Adre</i>
<i>Clerot E</i>		<i>Ledoyen Ls</i>	<i>Cardonnel</i>

Bernard L  
Dorleans Ls  
Boulang E  
Legardinier Albert  
Villedieu Aa  
Periers Adre  
Dauvin E  
Lebeurré Paul  
Royer Michel  
Jules Duboscq  
Adr Caplain  
Anne Omer  
Godefroy Edouard

Legardinier Joachin Quesnel Pierre  
Alix Ls

Banc de la nef côté nord

1<sup>er</sup> banc M. V<sup>ve</sup> E<sup>ne</sup> Giard  
M. L Marescq  
M. V<sup>ve</sup> Leriche  
M. A Sohier  
M. Remy Marescq  
M. V<sup>ve</sup> Drouvassal  
M. V Villedieu  
M<sup>elle</sup> Léonie Coubrun  
9<sup>ième</sup> banc M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Dehaquebeccq

10<sup>ième</sup> banc M<sup>R</sup> Coulbeaux  
M. Marescq  
M<sup>R</sup> Pierre Enée  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> JCoubrun  
M<sup>R</sup> A Sohier  
M<sup>R</sup> Saint Adolphe  
M<sup>R</sup> L<sup>s</sup> Terry  
M<sup>R</sup> Verneuil Jacq.  
18<sup>ième</sup> banc M<sup>R</sup> S Boulang

Banc de la nef côté sud

1<sup>er</sup> banc M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Godefroy la Vallée  
M. L<sup>s</sup> Gringore  
M Varin A<sup>dre</sup>  
M. Marescq Prosper  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Godefroy  
M. Letourneur Pierre  
Alexandre Dupont  
M. Fesnien Jules  
M<sup>r</sup> Billard  
M<sup>r</sup> Montchaton F<sup>ois</sup>  
M<sup>me</sup> Varin A<sup>dre</sup>

12<sup>ième</sup> banc M Laroze A<sup>dre</sup>  
M lecouillard A<sup>dre</sup>  
M Helie L<sup>s</sup>  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Larchon  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Lefilleul  
M Fontaine Justin  
M<sup>elle</sup> Lahaye Euphrasie  
M Villedieu Pierre

Une partie des recettes était placée tous les ans en rente de l'Etat. En 1894, le rapport était de 1500 f et le budget total était 3230 f.

## Le Budget de la Fabrique

Les comptes du budget de la Fabrique ainsi que l'état de location des bancs étaient envoyés tous les ans à l'Evêque, un exemplaire allait à la Mairie et un autre était conservé dans les archives de la fabrique. Il en reste un certain nombre aux Archives départementales de la Manche allant de 1819 aux années 1945.

### Recettes

1819 : rentes ,.... 355 fr  
location banc et chaises 1092 fr  
arriérés 4593 fr

les arriérés concernent aussi bien les rentes que les locations de places dans l'église. Une partie de ces arriérés étaient payés au cours de l'année. Certaines rentes étaient difficile à recouvrer. Ces rentes faisaient parties des héritages et se transmettaient de génération en génération. Certains rechignaient à payer. Pour éviter les procédures de recouvrement , la Fabrique va de plus en plus accepter une capitalisation de la rente et placer le capital en *rente sur l'état*.

A partir de 1850, toutes les rentes vont être systématiquement capitalisées.

.....  
1850 ;rentes , fermage.... 370 fr  
location banc et chaises 1100 fr  
arriérés 580 fr

.....  
1886 :rentes , fermage.... 1945 fr  
location banc et chaises 1137 fr  
pas d'arriérés ; c'est du sûrement à la capitalisation des rentes  
droits perçus pour les services religieux 280fr  
cire 70 fr

.....  
1902 :rentes , fermage.... 2154 fr  
location banc et chaises 765 fr  
pas arriérés  
services religieux 210 fr  
cire 65 fr  
inhumations 15 fr  
cloches 30 fr

.....  
**1905 séparation des Eglises et de l'État**

La loi du 28 décembre 1904 retire aux fabriques et donne aux communes le monopole de l'organisation des funérailles. Par la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, les fabriques sont supprimées. La Loi prévoit au niveau des communes la création d'associations à qui seront confiés les bâtiments destinés au Culte et les biens des fabriques.

.....

1907 oblations volontaires pour les places occupées dans l'église	600 fr
Inhumations	25 fr
services et messes chantées	175 fr
cire	40 fr
son des cloches	30 fr

.....

1919 quêtes	50 fr
tronc	20 fr
oblations volontaires pour les places occupées dans l'église	540 fr
Inhumations	90 fr
services et messes chantées	200 fr
rentes pour services religieux	19 fr
cire	40 fr

A partir de 1905, le budget est présenté par le Curé , L Vivier et certifié par 2 paroissiens. En 1919 les deux contrôleurs étaient Louis Villedieu et M. Marescq.

Ses revenus vont diminuer à cause essentiellement à la baisse de la population de Geffosses : la population a vieilli, *l'exode rural* favorisé par le développement des chemins de fer et l'industrialisation, a commencé dès les années 1850.. L'hécatombe de la Grande Guerre ne fera qu'accentuer cet effet auquel va s'ajouter la baisse du sentiment religieux. En 1920, 25 à 35 % d'hommes et 55 à 65 % de femmes allaient régulièrement à la messe dans les paroisses du canton de Lessay. *[Le cotentin. Jean Quellien. Ed Gérard Monfort.1983]*

**En 1790, Geffosses: 1200 habitants, 750 en 1900 et 400 en l'an 2000. Cette chute de la population associée à la baisse des vocations fait qu'à ce jour la Cure de la paroisse Saint Samson est vacante.**



## **X. La Vie Communale**

### **La Démographie**

Trois décennies ont été choisies pour regarder l'évolution des naissances et des décès : 1793-1802, 1843-1852 et 1883-1892.

Décennie	Population	Naissances	Décès	Décès – de 1 an
1793-1802	1200	395	257	71
1843-1852	1200	212	200	29
1883-1892	900	184	238	24

Le taux des naissances, des décès est présenté dans le tableau ci-dessus. La dernière colonne donne le taux de décès des enfants de moins de un an. C'est ce chiffre qui est utilisé pour évaluer la mortalité infantile. Cela donne pour les trois périodes les taux de 180, 136 et 130 pour mille, inférieure à la moyenne nationale évaluée pour ces mêmes périodes : environ 200, 170 et 150 pour mille [www.ined.fr]. Cette mortalité infantile est en fait surestimée, en effet un certain nombre de ces enfants ne sont pas nés à Geffosses, mais à l'Hôpital de Coutances et placés à leur naissance en nourrice dans la Commune.

Le bilan naissances /Décès est positif pour la 1<sup>ère</sup> période 1793-1802. La population augmente. Pour le 2<sup>ème</sup>, 1843-53, il y a équilibre. Pour la 3<sup>ème</sup> période, 1883-1892, le bilan est négatif, la population a vieilli, *l'exode rural*, favorisé par le développement des chemins de fer et l'industrialisation, a commencé dès les années 1850. La population est descendue à 900. L'hécatombe de la Grande Guerre ne fera qu'accentuer cet effet.

Dans presque toutes les communes rurales du Département de la Manche, la situation est identique :

*En 1900, le visage de l'agriculture a subi un profond changement. Certes toujours majoritaire, la population active agricole masculine a perdu en 1911, près de 34% de ses effectifs par rapport à 1851. Les villes et leurs usines ont attiré de nombreux jeunes manchois en quête d'un avenir professionnel.*

*Manquant de main-d'œuvre, les exploitants ont abandonné les labours. C'est-à-dire la culture, pour se tourner vers l'élevage..... Entre 1830 et 1912, la proportion des terres labourables chute de 30%, alors que dans le même temps les prairies progressent de 89000 à 260000 hectares. L'élevage bovin connaît deux débouchés principaux : l'embouche, c'est-à-dire la viande de boucherie destinée à la consommation et les produits laitiers.*

*Dans le département, c'est le second qui domine avec la fabrication du fromage, mais surtout du beurre.*

[HI50]

## **Les Professions**

Geffosses est une commune à dominante agricole. Le nombre de commerçants et d'artisans a très fortement diminué ces 60 dernières années. Ceci est lié au développement de l'automobile et à l'apparition dans les villes voisines de zones commerçantes. Dans les années 1950-60, il y avait à la Vallée, une épicerie-boulangerie, initialement installée au 1 chemin des Landelles, puis ensuite sur la place en face les écoles, une épicerie-café, un café-cabine téléphonique, un café-boucherie, une quincaillerie, une forge- métallerie, un fournisseur de matériaux, deux entreprises de menuiserie, deux entreprises de maçonnerie et un garage mécanique auto. Ces activités étaient concentrées dans le bourg, contrairement au siècle précédent, ou presque chaque village, La Hervure, la Gringorerie, Breteville..., avait au moins un café tenu par un 'cabartier', un charron, un forgeron... L'Etat Civil permet d'obtenir des informations sur les professions exercées. Selon les périodes ces informations sont plus ou moins complètes. Pour 1843-1852 et 1883-1892, les actes de naissances fournissent la profession du père et le lieu de naissance de l'enfant, en fait le village et aucune information sur la profession de la mère. Les actes de décès indiquent la profession du défunt et dans presque tous les cas celui de la défunte, l'âge ou la date de naissance et la commune de naissance ainsi que l'identité des parents. Pour la période 1793-1802, l'information est plus pauvre. Trois années sur la décennie indiquent la profession du défunt ou de la défunte. Pour les naissances, seule l'année 1793 fournit l'information sur la profession du père auquel il faut ajouter la profession des deux témoins qui sont des proches ou des voisins de la famille. Ces informations existent pour les deux autres périodes mais ne sont pas utilisables car ce sont toujours les mêmes témoins qui sont cités. Ceci fait que les chiffres de la période 1793-1802 sont sous-estimés d'au moins un facteur 2.

	1793-1802	1843-1852	1883-1892
<i>Cultivateurs</i>	95	105	106
<i>Cultivatrices</i>	25	36	4
<i>Ménagères</i>		1	66
<i>Fileuses</i>	1	45	
<i>Vivant de son bien</i>	2	4	14
<i>Journaliers</i>	13	33	22
<i>Domestiques</i>	3	14	10

*Jardinier* 1 1

Si nous tenons compte du facteur 2 pour 1793-1802, le nombre de *Cultivateurs*, appelés encore *Laboureurs* jusqu'en mai 1793, a été divisé par deux par la suite.

Pour les femmes, le vocabulaire a évolué avec le temps. De *Cultivatrices* pendant la période révolutionnaire, elles deviennent *Cultivatrices* ou *Fileuses*, dans les années 1850, pour devenir *Ménagères ou occupées à leur ménage* à la fin du siècle.

Les '*Vivant de son bien*' deviennent dans les années 1890 *Propriétaires, Rentiers ou Rentières*, 7 sur 14 sont d'ailleurs des femmes veuves.

Les *Domestiques* étaient aussi appelés *Hommes à Gages* ou *Femmes à Gages* avant 1850.

	1793-1802	1843-1852	1883-1892
<i>Charron, forgeron</i>	4	5	2
<i>Menuisier, charpentier</i>	3	3	1
<i>Maçon</i>	4		3
<i>Couvreur de paille</i>		1	1
<i>Cordonnier, Bourrelier</i>	1	2	1
<i>Tisserand</i>	1	10	4
<i>Couturière</i>	1	5	
<i>Blanchisseuse</i>			2
<i>Teinturier</i>		1	1

Le *Forgeron* s'appelle aussi *Maréchal*.

*Fileuses, Tisserands* et *Teinturiers* sont des métiers complémentaires.

	1793-1802	1843-1852	1883-1892
<i>Meunier</i>	4	1	3
<i>Boulangier</i>	1	1	1
<i>Epicier</i>			3
<i>Cabaretier</i>	3		1
<i>Marchand</i>	5	3	1
<i>Employé des Chemins</i>			
<i>De fer</i>			1 2
<i>Instituteur</i>	1	2	2
<i>Garde-Champêtre</i>	1	1	1
<i>Cantonniers</i>			4
<i>Gendarmes</i>			5
<i>Douaniers</i>			2

Militaires	4	4
Marins ou Pêcheurs	4	
Chirurgien (Médecin)	1	1
Notaire	1	
Sans profession- homme	3	4
Sans profession- femme	11	13

Toutes ces données sont sous-évaluées. La période 1793-1802 en particulier où la statistique est pauvre. Pour toutes les périodes, les célibataires ne sont pris en compte que par les Actes de Décès.

### La caserne de Gendarmerie

Dans les *Rapports et Délibérations de conseil Général de la Manche* [CG50] de 1874 il a été demandé la création d'une brigade de Gendarmerie à Geffosses. Rapport de M. Fauchon au nom de la Commission d'Administration Générale : *'Messieurs, nos honorables Collègues, MM. Gaslonde, d'Auxais, et de la Martinière, donne lecture du rapport suivant :*

*Vous connaissez les angoisses des habitants de Geffosses et d'Annevilles. Dix -huit incendies, allumés pour la plupart par une main mystérieuse, que la justice n'a pu encore saisir, ont jeté la terreur au sein des malheureuses populations de ces deux communes. Plus de sécurité, plus de repos pour elles ! Les habitants veillent la nuit, organisent des patrouilles de surveillance, et, quand le retour de jour les appelle aux travaux des champs, ils sont épuisés par l'insomnie et par l'inquiétude.*

*MM. les Maires et les Conseils municipaux de ces deux communes réclament avec insistance la création à Geffosses d'une brigade de gendarmerie à pied pour la protection de leurs administrés.*

*D'autres motifs encore recommandent leur création. Geffosses et Anneville font partie d'un littoral situé en face et à proximité des îles anglaises, et qui offre, sur plusieurs points, des facilités d'évasion aux criminels poursuivis par la justice. Et l'on sait, que dans beaucoup de cas, les droits d'extradition n'existent pas. Les brigades les plus rapprochées, celles d'Agon et de Lessay, sont encore trop éloignées pour exercer sur cette côte une surveillance active et efficace.....La Commission ... propose à l'unanimité, d'émettre le vœu qu'il soit créé, le plus tôt possible, à Geffosses, une brigade de gendarmerie à pied, cette commune offrant, moyennant payement, des bâtiments spacieux et salubres, convenables à l'établissement d'une caserne de gendarmerie.'*

Le 11 mars 1875, le ministre de la Guerre décide qu'une brigade de gendarmerie sera établie à Geffosses. La caserne va être installée dans les bâtiments

de Franqueville propriété de ‘M. Bois Jean Nicolas, Directeur des Contributions du Département de l’Orne’. Les actes de naissances d’enfants de gendarmes attestent de cette localisation. Elle y restera jusqu’en 1888.

Rapport en date de 1887 [CG50] : ‘*La brigade à pied de Geffosses est actuellement placée dans de très mauvaises conditions, au triple point de vue du service, du logement et de l’hygiène. M. le Commandant de Gendarmerie, dans un rapport que je vous communique, a proposé le transfert de cette brigade à Anneville-sur-Mer.....*’

En 1889, M. Bois obtiendra du Conseil Général une somme de 375fr correspondant au ‘*montant des dommages causés au jardin de l’ancienne caserne de Geffosses..... Et le paiement d’une somme de 25fr, à M. Laurent, jardinier à Coutances, pour frais d’expertise, dans cette affaire.*’

### **Le bureau de Poste**

En 1887, le Rapporteur de la Commission d’Administration Générale, donne la lecture du rapport suivant [CG50] : ‘*Messieurs, notre honorable Collègue, M. Galuski, émet le vœu qu’un bureau de poste et télégraphe soit établi à Geffosses....*’

### **La ligne de chemin de fer**

En 1897, le rapporteur de la Commission des Chemins de fer à voie étroite du Conseil Général de la Manche donne lecture de rapport suivant [CG50] :

‘.....’

*Considérant que la ligne de chemin de fer d’intérêt local de Coutances à Coutainville, aurait tout à gagner, tant au point de vue de son trafic général, qu’au point de vue des intérêts divers qu’elle est appelée à servir, à aboutir sur une voie ferrée,*

*Considérant qu’en prolongeant cette ligne de Coutainville à Lessay, elle traverserait, sans difficulté de construction, les communes de Gouville, d’Anneville-sur-Mer, de Geffosses, de Pirou, de Créances, riveraines de la mer ou la culture maraîchère donne lieu à un commerce important,*

*Emettent le vœu, que la ligne de chemin de fer d’intérêt local de Coutances à Coutainville par le pont de la Roque, soit continuée de Coutainville à Lessay, ou elle s’embrancherait à la station de Lessay, sur la ligne d’intérêt général de Sottevast à Coutances.....’*

En 1905, ‘*La Commission d’enquête et le contrôle sont d’accord pour proposer d’approuver sans modifications les emplacements et classement prévus par la Société :*

- a) *les stations de Coutances, Saint-Pierre-de-Coutances, Pont-de-la-Roque, Tourville, Agon, Coutainville, Blainville, Gouville, Anneville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances et Lessay.*
- b) *Les haltes de Bricqueville-la-Blouette, Gonneville, Linverville, la Gringorerie, et Pirou-le-Pont.*

Cette ligne sera opérationnelle de 1907 à 1937.

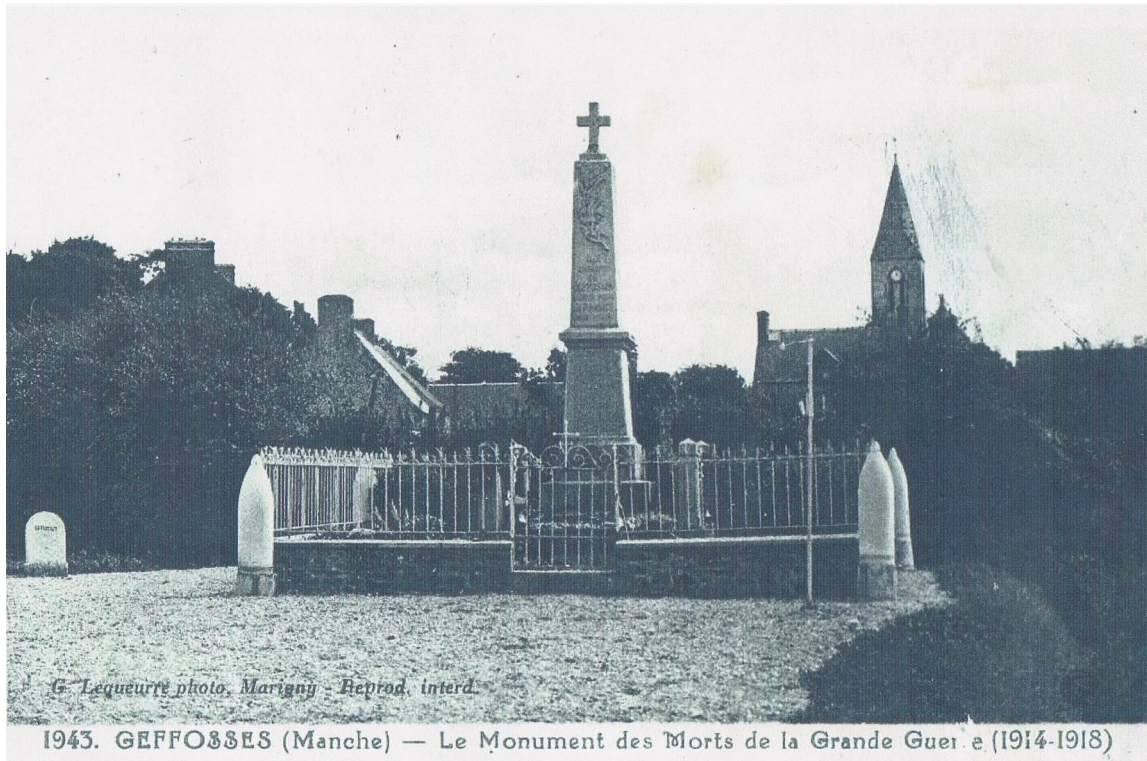
### **La fromagerie**

Dans les années 1900, il devait y avoir à Geffosses une fromagerie. Rien n'a été trouvé dans les archives de La Commune. C'est la tradition orale qui relate cette information. D'après Raymond Besson, elle était installée dans des dépendances de l'hôtel es Prest et a arrêté ses activités bien avant 1921, date où ses parents ont acquis les bâtiments. L'étiquette ci-dessous est disponible sur les sites de vente pour collectionneurs. Cette fromagerie fabriquait du camembert et était la propriété de Mr Duchemin qui possédait également la Société fromagère du Cotentin établie à Montsurvent. Les première fromageries date de 1880 et l'utilisation de boites en peuplier avec une étiquette de 1890.



## IX La guerre de 14-18

Pendant *La Grande Guerre*, 1 400 000 soldats français et coloniaux sur 8 500 000 mobilisés sont morts, soit 27% des 18-27 ans. Sur les monuments aux morts, la liste des morts est souvent incomplète, les disparus (environ 300 000), les fusillés des mutineries et les exécutions sommaires pour refus d'obéissance n'y figurent pas.



Sur le monument aux morts de Geffosses, 42 noms de Geffossais '*Mort pour la France*' sont gravés. Ce chiffre est à comparer aux 132 naissances de garçons entre 1883 et 1898 qui étaient en âge d'être mobilisés. Ils avaient entre 20 et 45 ans et ont, pour la plupart, été mobilisés dans des Régiments basés à Saint-Lô :

- Le 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie qui partit le 7 août 1914 pour les Ardennes
- Le 336<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Réserve qui quitta Saint-Lô le 10 août 1914 pour Attigny dans les Ardennes et marcha immédiatement au Nord en direction de la Belgique.
- Le 80<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie territoriale, envoyé le 17 août 1914 dans le nord de la presqu'île du Cotentin en prévision d'une invasion par mer. Il partit pour Le Havre le 27 août ou il embarqua le 5 octobre pour Dunkerque. Il fut immédiatement dirigé vers la Belgique.

Les Archives Départementales de La Manche (AD50) ont numérisé les Registres de matricules militaires jusqu'en 1921. Chaque fiche individuelle contient l'état civil et une description sommaire (taille, poids, couleur de cheveux...) du futur appelé, le résultat du conseil de révision et ses états de service.

La liste gravée sur le monument est chronologique en fonction de la date du décès des soldats. Les extraits les plus importants des fiches individuelles de chaque Geffossais sont présentés ci-dessous.

- **Coubrun Marcel Armand**, matricule 846, Saint-Lô, classe 1902, né à Geffosses le 8 juillet 1888 dans le *village de Bretteville,*  *fils de Auguste Désiré et Fesnien Marie Virginie*. *'Incorporé au 25<sup>E</sup> régiment d'Infanterie à compter du 8 octobre 1909. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>E</sup> classe le dit jour. Soldat de 1<sup>ER</sup> classe le 11 février 1911. Envoyé en disponibilité le 24 septembre 1911. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au régiment d'Infanterie de Cherbourg. Passé dans la réserve active le 1 octobre 1911. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 3 août 1914. Disparu le 22 août à Tarmines. Le secours de 150 francs prévu pour la mère le 17 février 1915 a été accordé au père le 24 mai 1916. Décédé le 22 août 1914 à Farciennes.*

Décédé à 27 ans à Farciennes en Belgique des suites de blessures. Mort pour la France à l'âge de 26 ans. Inhumé dans le cimetière militaire de Carnières (tombe 175) dans la province du Hainaut, Belgique.

- **Hardy Eugène**, matricule 1063, Saint-Lo, classe 1913, né à Gouville le 27 juillet 1893, *'Domestique, fils de Eugène Victor Louis et Ledoyen Angelina Augustine'*.

*'Classé soutien indispensable le 5 dec 1913' par le Conseil de Révision*, mais !!!!: *'Incorporé au 25<sup>E</sup> régiment d'Infanterie à compter du 28 novembre 1913. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>E</sup> classe le dit jour. Parti aux armées le 7 août 1914.*

Décédé à 21 ans le 22 août 1914 au Châtelet en Belgique, tué à l'ennemi. Mort pour la France à l'âge de 20 ans.

- **Saint Emile Casimir**, matricule 1113, saint-Lo, classe 1913, né à Geffosses le 30 septembre 1893 *au village de la Vallée,* *' Cultivateur, fils Adolphe Louis et de Marescq Augustine Aimée'*,  *Incorporé au 36<sup>E</sup> régiment d'Infanterie à compter du 28 novembre 1913. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>E</sup> classe le dit jour. Décédé le 2 janvier 1915 au Châtelet (blessure de guerre).....Un secours de 150 francs a été accordé à son père le 16 mars 1916.* Mort pour la France à 21 ans.

Inhumé au cimetière militaire de la Belle Motte, Aiseau, province du Hainaut, Belgique. Mort pour la France à l'âge de 20 ans.

- **Lesigne Louis** , matricule 231 Cherbourg, classe 1911, né à Geffosses le 8 septembre 1891 dans le *village de Larchonnerie, 'Surnuméraire des contributions directes, résidant à Rouen, fils de Alexandre Pierre et de Varin Marie Eugénie, domiciliés à Cherbourg'*.

Affecté au 25<sup>ième</sup> Régiment d'Infanterie, ' Arrive au corps le 8 octobre 1912 et soldat de 2<sup>E</sup> classe le dit jour. Caporal le 5 mars 1913. Sergent le 8 novembre 1913. Parti au front le 7 août 1914. Décédé antérieurement au 26 août 1914 à Oret (Belgique), blessures de guerre'. Mort pour la France à 23 ans.

- **Larose Emile Victor Louis** , matricule 696 Saint-Lô, classe 1905, né à Geffosses le 12 octobre 1885, 'Cultivateur, fils de feu Jean et de Larchon Adèle Marie'.

' Incorporé au 136<sup>E</sup> Regt d'Infanterie à compter du 7 octobre 1906. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 25 septembre 1908. Certificat de bonne conduite accordé.

Placé dans la réserve le 1 octobre 1908

Affecté au Regt d'Infanterie de Saint-Lô.

Rappelé à la Mobilisation Générale. Arrivé au corps le 4 août 1914. Disparu le 30 août 1914 à Tourteron [Ardennes] (préssumé blessé et prisonnier). Le secours de 150 francs prévu..... a été accordé le 16 avril 1916 à la mère. Décès fixé au 30 août 1914.'. Mort pour La France à 28 ans.

Note de MémorialGenWeb : Frère de Albert Emile Léon Larose gazé en 1917, Mort en 1922. Albert était l'époux de Marie Rapilly sœur de Ferdinand tué en 1914, de Alfred tué en 1916 et de Pierre Rapilly tué en 1917 et beau-frère de Amand Noël tué en 1915.

- **Jacquet Paul Auguste** , matricule 872, Saint-Lô, classe 1907, né le 8 août 1887 à Geffosses au village de la Vallée 'Cultivateur, fils de feu Camille Isidore et de Leprest Marie Virginie'.

' Incorporé au 2<sup>E</sup> Regt d'Infanterie. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Passé dans la réserve de l'Armée active le 10 octobre 1910. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Regt d'Infanterie de Granville.

A été affecté aux chemins de fer de l'Etat du 5 mai 1913 au 3 septembre 1914.

Affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô. Arrivé au corps le 23 septembre 1914. Disparu le à . Avis M<sup>ELLE</sup> du 21 juillet 1917 N°83206. Le secours de 150 francs a été payé le 18 juillet 1919 à l'épouse de l'intéressé.

Décès fixé le 4 8<sup>BRE</sup> 1914.....

Note de MémorialGenWeb : Décédé à Tilloy-les- Mofflaines , Pas de Calais Mort pour la France à l'âge de 27 ans. Il s'était marié le 18 novembre 1913 à Nointot en Seine Inférieure..

- **Letourneur Emile Louis** : matricule 836 Saint-Lô, classe 1908, né le 30 avril 1888 à Geffosses à l'Hôtel Marescq, ' Cultivateur, fils de feu Louis Noël et de Grandin Aimée'.

' Incorporé au 2<sup>E</sup> Regt d'Infanterie le 7 octobre 1909. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Soldat de 1<sup>E</sup> classe le 1 octobre 1910. Envoyé en disponibilité le 24 septembre 1911. Certificat de bonne conduite accordé.

Affecté au Regt de Falaise. Passé dans la réserve active le 1 octobre 1911. Affecté au Regt d'Infanterie de Saint-Lô le 1 avril 1914. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 3 aout 1914. Disparu le 4 octobre 1914 à Neuville-Vitasse [Pas de Calais]. Le secours de 150 francs a été accordé le 12 juillet 1916 à la mère. Décès fixé au 8 octobre 1914. Mort pour la France à 26 ans.

- **Lerouge David** : matricule 278 Saint-Lô, classe 1901, né le 3 avril 1881 à Millières, Cultivateur, donné comme habitant Geffosses le 15 X<sup>bre</sup> 1910, 'fils de Adolphe Victor et de Fromage Marie Madeleine domiciliés à Millières'.

'Parti pour le 136<sup>E</sup> Régiment d'Infanterie le 16 nov 1902. Arrivé au corps le dit jour et immatriculé sous le N° 4247 , soldat de 2<sup>E</sup> classe. Caporal le 21 septembre 1903. Envoyé en congés le 21 septembre 1903. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô. Nommé Sergent le 4 9<sup>bre</sup> 1909.

Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 3 aout 1914. Mort pour la France le 7 octobre 1914 sur le champ de bataille de Saint Laurent de Blangy.

Le secours de 200 fr prévu par la C<sup>N</sup> M<sup>elle</sup> du 17 fevrier 1915 a été payé le 4 mars 1916 à la V<sup>VE</sup> Lerouge née Marescq

Décédé le 7 octobre 1914 à l'Hopital temporaire 4 à Arras. Mort pour la France à 33 ans

- **Jules Laforge** : matricule 1110 Saint-Lô, classe 1896, né à Saint Sauveur Lendelin le 23 novembre 1876. 'Boulangier Résidant à Muneville le Bingard, fils de Théodore Xavier et de Quesnel Florentine domiciliés à Muneville le Bingard' ....

'Parti pour le 2<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 10 novembre 1898, arrivé au corps le dit jour. Certificat de bonne conduite accordé. Envoyé en congés le 24 septembre 1900. Affecté au 80<sup>ème</sup> Régiment territorial d'Infanterie. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 aout 1914. Parti aux armées le 27 aout 1914. Disparu le 10 novembre à Bixschootte [Belgique]. Décès fixé au 10-11-14 et transmit à la mairie de Geffosses.'

*Le secours de 150 fr prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>ielle</sup> du 17 février 1915 a été payé à son épouse Mme Lecouillard Angèle Désirée. Mort pour la France à 38 ans. Il était le père de Théodore Laforge (1909-1969)*

- **Helie Adolphe**: matricule 868 Saint-Lô, classe 1899, né à Geffosses le 21 août 1879 à l'Hôtel l'Herbage. *Cultivateur résidant à Geffosses, fils de Louis Alexandre et de Marescq Marie Adèle domiciliés à Geffosses*

*'..... Affecté au 80<sup>ème</sup> Régiment territorial d'Infanterie. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 août 1914. Parti aux armées le 27 août 1914. Décédé le 10 novembre à Bixschootte [Belgique]. Décès fixé au 10-11-14 et transmit à la mairie de Geffosses.'*

*'Le secours de 150 fr prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>ielle</sup> du 17 février 1915 a été payé à la mère V<sup>ve</sup> Helie née Marescq Marie Adèle.'* Mort pour la France à 35 ans.

- **Mariette Georges Eugène** :matricule 428 Saint-Lô, classe 1904, né à Carneville le 1 juillet 1884, *'Marechal Ferrand résidant à Geffosses fils de Jules et Giard Florence Marie domiciliés à Geffosses*

*' Ajourné en 1905 faiblesse, BON en 1906. Incorporé au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Le 6 octobre 1906. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 18 septembre 1907. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Régiment de Saint-Lô. Affecté au régiment de Cherbourg le 15 février 1912. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 novembre 1914. Décédé le 19 novembre à Libourne (Gironde).*

Mort pour la France à 30 ans. Inhumé à Libourne au caveau militaire du cimetière de la Paillette.

- **Larose Pierre** : matricule 445 Saint-Lô, classe 1904, né à Geffosses le 30 Juin 1884 au village de l'Hotel au Prest *'Cultivateur résidant à Geffosses fils de François Auguste et de Boulang Marie Louise domiciliés à Geffosses'*

*' Service auxiliaires. Affecté au 50<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Rennes. Atelier de construction. Rappelé à la mobilisation générale le 15 août 1914. Décédé le 1 décembre 1914 à Geffosses.'* Mort pour la France à 30 ans. Il avait épousé en 1909 Marie Augustine Boulang. Il était le frère de Dauphin Larose décédé lui aussi à la guerre.

- **Villedieu Jean Louis** :matricule 331 Saint-Lô, classe 1901, né à Anneville le 16 mars 1881, *' Cultivateur, résidant en 1913 à Geffosses, fils de Alexandre et de Duboscq Marie'*

*'Parti au 25<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 16 novembre 1902. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Passé au 10<sup>ème</sup> escadron du train des Equipages*

*Militaires le 10 octobre 1902. Envoyé en congés le 23 septembre 1905. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Regt d'Infanterie de Saint-Lô. Nommé garde à cheval à la légion de la garde Républicaine le 3 mai 1910. Arrivé au corps le 10 jour. Mutation annulée.....rayé des contrôles le 31 mai 1910. Affecté au Rgt d'Inf<sup>erie</sup> stationné à Saint-Lô. Rappelé à la M<sup>ion</sup> générale. Arrivé au corps le 12 aout 1914.*

*Tué à L'ennemi le 17 X<sup>bre</sup> 1914 à Blangy-les-Arras [Pas de Calais]. 'Le secours de 150 f r prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>elle</sup> du 17 février 1915 a été payé à la Veuve née Rapilly.' Mort pour la France à 33 ans.*

- **Rapilly Ferdinand** : matricule 652 Saint-Lô, classe 1906, né à Geffosses le 23 septembre 1886 à l'Hôtel au Doyen, 'Cultivateur résidant à Geffosses, fils de Omer Louis et de Hagot Améline Marie.'

*'Incorporé au 161 régiment d'Infanterie à compter du 8 octobre 1907. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le 9 du dit. Envoyé en disponibilité le 25 septembre 1909. Certificat de bonne conduite accordé.*

*Affecté au Rgt d'Infanterie de Saint-Lô. Classé dans l'affectation spéciale comme employé des chemins de fer de l'Etat du .... au 4 septembre 1914. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 15 septembre 1914. Nommé Caporal sur le champ de bataille. Tué à l'ennemi le 17 septembre 1914 à Blangy-les-Arras.*

*Le secours de 150 f r prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>elle</sup> du 17 février 1915 a été payé à la Veuve née Mariette Leonie Augustine.' 'Mort pour la France à 28 ans.*

Note de MémorialGenWeb : 'Frère d'Alfred tué en 1918 et de Pierre tué en 1917, Beau-frère d'Amand Noel disparu en 1915 et d'Alfred Larose Mort en 1922 de ses blessures'. Inhumé à Arras au carré militaire français, rang 4, tombe 162. Il s'était marié en 1912 avec Léonie Mariette née à la Barre de Semilly en 1878 et père de deux enfants.

- **Quin Arthur** : matricule 445 Saint-Lo, classe 1894, né à Geffosses le 14 juin 1874 à l'Hôtel Mahé, 'Etudiant en médecine à Caen en 1894, fils d'Alexandre Esprit et de Voisin Marie'

*'Engagé volontaire pour trois ans à la Mairie de Lyon le 14 novembre 1895 pour l'Arme de l'Infanterie. Eleve de l'Ecole du service de santé militaire. Arrivé au corps le 24 octobre 1895 immatriculé sous le N° 532. Passé à l'Ecole d'application des services de santé militaire du val de Grace le 21 décembre 1898. Nommé Médecin Major de 2<sup>ème</sup> classe au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 17 novembre 1899. Décédé à Vincennes Seine le 15 janvier 1915.'*

- **Duboscq Auguste Ferdinand**, matricule 438, Saint-Lô, classe 1913, né à Canisy le 20 octobre 1893. '*classé indispensable de famille le 5 dec 1913*' par le conseil de révision, mais !!!!:

*'Incorporé au 1<sup>ER</sup> Rgt d'Inf C<sup>LE</sup>. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Passé au 1er Régiment d'Infanterie Coloniale de campagne le 7 août 1914. Fait prisonnier le 22 août à Rossignol, Luxembourg Belge. Décédé antérieurement au 5 juillet 1915. Renseignement de source allemande .....*

' Mort pour la France à 22 ans.

-**Godefroy Hyacinthe Noel Georges** : matricule 365 Saint-Lô, classe 1903, né à Geffosses le 24 décembre 1883 *dans le hameau de l'Hôtel Sanson. 'Maçon, résidant à Geffosses, fils de Edouard Louis et de Quesnel Adèle, domiciliés à Geffosses'*

*' Ajourné 1904, Faiblesse, Ajourné 1905, Faiblesse, BON en 1906.*

*Incorporé au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 6 octobre 1906. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 1 juillet 1907. Certificat de bonne conduite accordé.*

*Affecté au Rgt d'Infanterie de Saint-Lô. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 11 août 1914. Décédé le 28 janvier 1915 (suites de blessures de guerre)*

*'Le secours de 150 fr prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>elle</sup> du 17 février 1915 a été payé le 29 9<sup>bre</sup> 1915 à sa Veuve.'*

Mort pour la France à 22 ans à l'Hôpital Auxiliaire de Fort-Mahon dans la Somme. Inhumé au carré militaire de Quend (Somme). Il avait épousé en 1910 Adèle Lecouillard originaire de Muneville le Bingard.

- **Noel Amand François Joseph** : matricule 457 Saint-Lô, classe 1904, né à Saint Malo de la Lande le 4 octobre 1884. '*Domestique, résidant à Geffosses, fils de feu Ferdinand Alexandre et de feu Hacquebecq Angéline Ismerie.'*

*'BON. Disp. Art21 petit-fils unique de femme Veuve.*

*Incorporé au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 8 octobre 1905. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 18 septembre. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Rgt d'Infanterie de Saint-Lô...Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 août 1914. Passé au 151<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à Quimper. Disparu le 1<sup>er</sup> mars 1915 au Bois de la Gruerie. [Vienne-le-Château dans la Marne].' Mort pour la France à 31 ans.*

*Note de MémorialGenWeb : Marié à Eugénie Rapilly. Il était le beau-frère de Ferdinand Rapilly tué en 1914, de Alfred Rapilly tué en 1916, de Pierre Rapilly tué en 1918, de Albert Larose mort en 1922 gazé sur le front et cousin de Alfred Giard tué en 1918.*

**-Lahaye Jacques Aimable** : matricule 837 Saint-Lô, classe 1908, né à Geffosses le 14 mai 1888 à Vichard. *‘ Meunier résidant à Geffosses, fils de Amand Jules et de Larchon Augustine Marie domiciliés à Geffosses. ’*

*‘Incorporé à la 24<sup>ème</sup> section des Commis et Ouvriers d’Administration à Compter du 6 octobre 1909. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 24 septembre 1911. Certificat de bonne conduite accordé.....*

*Affecté à la 10<sup>ème</sup> section des Commis et Ouvriers d’Administration à Rennes. Arrivé au corps le septembre 1914. Affecté au Regt d’Inf<sup>erie</sup> de Vitré le 25 9<sup>bre</sup> 1914. Passé au 94<sup>ème</sup> Regt D’Infanterie de Coetquidan le 5 février 1915. Décédé le 5 mars 1915 sur le champs de bataille de la Hazarée . [Vienne-le- Château dans la Marne]. ’ Mort pour la France à 27 ans. Inhumé, tombe 2085, Nécropole Nationale, Les Islettes dans la Meuse. Il avait épousé en 1913 Germaine Josseume originaire de Muneville-le-Bingard.*

**-Gosselin Charles Albert** : matricule 663 Saint-Lô, classe 1992. Né à Geffosses le 16 juin 1872 au village de la Martinerie. *‘ Domestique résidant à Geffosses, fils de Eugène Gustave et de Pitrel Louise Charlotte domiciliés à Geffosses ’*

*Parti Au 136<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie le 11 novembre 1893. Arrivé au corps le dit jour. Envoyé en congés le 25 septembre 1914.....*

Mort des suites de maladie contractée en service à l’Hôpital militaire de camp de Chalons à Mourmelon-le-Grand dans la Marne. Inhumé tombe 1973 Nécropole Nationale, Mourmelon-le-Grand dans la Marne. ’ Mort pour la France à 42 ans.

*‘ Le secours de 150 fr prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>elle</sup> du 17 février 1915 a été payé à sa mère Veuve Pitrel Louise Charlotte ’. Mort pour la France à 42 ans.*

**-Godefroy Philibert Louis Joseph** : matricule 117 Saint-Lô, classe 1895. Né à Geffosses le 19 avril 1875 à l’Hôtel Riviere. *‘ Cultivateur résidant à Geffosses, fils de feu Louis Jean et de Christy Eugénie Suzanne domiciliés à Geffosses. ’*

*‘Parti Au 25<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie le 16 novembre 1896. Arrivé au corps le dit jour. Soldat de 1<sup>ère</sup> classe le 1 juin 1897. Caporal 1 octobre 1897. Certificat de bonne conduite accordé. Envoyé en congés le 20 septembre 1899.*

*Affecté au 80 Rgt T<sup>ial</sup> d’In<sup>ferie</sup>. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 août 1914. Tué à l’ennemi le 9 mars 1915..... ’ [à Souain dans la Marne].*

*‘ Le secours de 150 fr prévu par la C<sup>ion</sup> M<sup>elle</sup> du 17 février 1915 a été payé le 4 mars 1916 à sa Veuve née Herouet Marguerite Louise ’*

*’ Mort pour la France à 39 ans. Inhumé carré 3E, tombe 4581, Nécropole Nationale La Crouée à Souain dans la Marne. Il avait épousé en 1910 à Pirou Marguerite Louise Herouet.*

- **Villedieu Léon LouisCharles** : matricule 598 Saint-Lo, classe 1906, né à Geffosses le 10 janvier 1886 dans le village de Bretteville . ‘Cultivateur résidant à Geffosses, fils de Jules Alexandre et de Boulang Rosalie Marie domicilié à Geffosses.’

‘ Incorporé au 2<sup>ème</sup> Rgt D’Infanterie le 7 octobre 1907. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Soldat de 1<sup>er</sup> classe le 24 décembre 1908. Envoyé en disponibilité le 1 octobre 1909. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Rgt d’Infanterie stationné à Granville. Affecté au Régiment d’Infanterie de Saint-Lo le 1 avril 1914.

Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 aout 1914. Passé au Rgt d’Inf<sup>erie</sup> de Cherbourg. Passé au 122 Régiment d’Infanterie sur le front. Décédé le 7 aout 1915 tué à l’ennemi aux tranchées de Beausejour’ [Minaucourt dans la Marne]. ’ Mort pour la France à 31 ans. Il avait épousé en 1910 Marie Elisabeth Fesnien.

-**Leblond Auguste Eugène Ernest** : matricule 1111 Saint-Lô, classe 1914. Né à Geffosses le 29 avril 1894 à l’Hôtel au Mare. ‘ Charpentier, résidant à Geffosses, fils de Alexandre Auguste et de Painsecq Rose Euphrasie’

‘Ajourné à un an pour ‘faiblesse’. Reconnu bon service armé.....30 juin 1914. Incorporé au 24<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie à compter du 10 septembre 1914. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Passé au 9<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie le 14 mars 1915. Disparu le 9 mai 1915 à Loos-Lieuvain (pas de Calais)’. ’ Mort pour la France à 21 ans.

-**Lecouturier Philibert Charles** : matricule 161 Saint-Lô, classe 1909, né à Geffosses le 11 Aout1889 au village de la Coubrunière.’ Couvreur de paille résidant à Geffosses, fils de feu Charles Louis et de Maresq Alexandrine Gracieuse domiciliés à Geffosses’.

‘ Incorporé au 7<sup>ème</sup> Régiment d’Artillerie à compter du 3 aout 1910. Arrivé au corps et 2<sup>ème</sup> canonnier servant le même jour. Envoyé en disponibilité le 23 septembre 1912. Certificat de bonne conduite accordé.....Affecté au 50<sup>ème</sup> Régiment d’Artillerie de de campagne de Rennes. Passé dans la réserve de l’armée active le 1 octobre 1912. Arrivé au corps le 3 aout 1914. Décédé le 15 mai 1915 sur le champ de bataille de Berzieux (Marne). Médaille militaire.... ’

’ Mort pour la France à 26 ans. Inhumé, tombe 8998, dans la Nécropole le Pont du Marson.à Minaucourt dans la Marne.

**-Laisney Léon Alberic** : matricule 444 Saint-Lô, classe 1874. Né à Anneville le 26 Aout 1874 *au village de la Portière. 'Domestique résidant à Anneville, fils de Jacques Pierre et de Alphonsine Ourselin domiciliés à Anneville.'*

*' Bon dispensé Article 21. Ainé de 8 enfants*

*Parti pour le 136<sup>ème</sup> Regt d'Infanterie le 12 novembre 1895. Arrivé au corps le dit jour. Certificat de bonne conduite accordé. Envoyé en disponibilité le 25 septembre 1896. Affecté au 80<sup>ème</sup> Regt d'Infanterie Territoriale à la mobilisation générale. Disparu le 30 mai 1915 à Roclincourt. [Pas de Calais] Présumé tué..... Inhumé dans la nécropole Notre- Dame-de- Lorette carré 93, rang 9, tombe 19175, commune de Albin-Saint-Nazaire. ' Mort pour la France à 40 ans. Marié à Geffosses en 1898 avec Marie Augustine Giard , Père d'au moins 2 enfants.*

**-Ledoyen Alexandre René** matricule 370 Saint-Lô, classe 1903. Né à Geffosses le 7 mai 1883 *au village de L'Hôtel Laignel. Domestique résidant à Geffosses, fils de Pierre Eugène et Elise Dauvin domiciliés à Geffosses.*

*Ajourné 1904 faiblesse. Bon en 1905. Dispensé Art 21 Ainé des fils d'une famille de 7 enfants et Ainé des jumeaux.*

*Incorporé au 136<sup>ème</sup> Regt d'Infanterie le 8 octobre 1905. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 18 septembre 1906. Certificat de bonne conduite accordé*

*Affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô. Rappelé à la mobilisation générale. Disparu le 16 Juin 1915 à Roclincourt [Pas de Calais]. Le secours de 150 fr prévu pour la mère a été payé aux tuteurs des enfants' .Mort pour la France à 32ans*

**-Lecluze Joseph Louis** matricule 794 Saint-Lô, classe 1907. Né à Geffosses le 17 juin 1887. ?????????

*Décédé à 27ans le 16 juin 1915 à Saint-Nicolas dans le Pas de Calais. ' Mort pour la France à 27 ans.*

**-Fontaine François Armand Etienne** matricule 646 Saint-Lô, classe 1906. Né à Geffosses le 2 septembre 1886.*au village de l'Hôtel Contrie. Domestique résidant à Anneville. Fils de Eugène jean Baptiste et Marie Renault domiciliés à Geffosses ;*

*Ajourné art 18. Exempté en 1908.....(faiblesse générale).*

*Déclaré bon pour le service armé par le Conseil de Révision de la Manche en 1914. Appelé au 132<sup>ème</sup> Regt d'Inf à Chateaulin. Arrivé au corps le 25 février 1915. Passé ay 154<sup>ème</sup> Regt d'Inf à St-Brieuc le 26 mai 1915.Tué à l'ennemi le 21 juin 1915 au combat de la Guerie [Vienne-le-Château dans la Marne]. Le secours de 150 fra été accordé à sa famille le 15-9-1915.*

*Médaille militaire à titre posthume. Brave soldat . Est tombé glorieusement pour la France le 21-6-1915. Croix de guerre avec étoile de bronze’.*  
Mort pour la France à 28 ans.

**-Hebert E**

**-Villedieu Louis Pierre matricule** 875 Saint-Lô, classe 1907. Né à Geffosses le 18 aout 1887 à l’Hôtel Riviere. Cultivateur résidant à Geffosses, fils de Amand François er de Dubosq Céline domiciliés à Geffosses.  
*Ajourné art 18. Exempté en 1909.....(Arthrite chronique au genoux gauche).  
Déclaré bon pour le service armé par le Conseil de Révision de la Manche en 1914. Appelé au 94<sup>ème</sup> Regt d’Inf à Coetquidan. Arrivé au corps le 24 février 1915.  
Disparu le 25 septembre 1915 à Saint-Hilaire-le-grand dans la Marne. Le secours de 150 fr a été versé à son épouse le 3 juin 1916 .’ Il avait épousé en 1911 Louise Marie Gringore originaire de Pirou. Il a été inhumé dans la Nécropole le Bois du Puits à Aubérive dans la Marne. ’ Mort pour la France à 28 ans.*

**-Laroque D**

**-Cirou Jules Pierre** matricule 853 Saint-Lô, classe 1915. Né le 25 janvier 1895 à Geffosses à la Monderie. Domestique résidant à St-Nicolas-de-Coutances, fils de Louis Auguste Nestor et de Fontaine Victorine Eugénie.  
*Incorporé au 70<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie le 19 décembre 1914. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Passé au 132<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie le 10 avril 1915.....Décédé. Tué à l’ennemi sur le champ des batailles de Champagne le 27 septembre 1915 (Souain dans la Marne). ’ Mort pour la France à 20 ans*

**-Maresq Philibert René** matricule 896 Saint-Lô, classe 1915. Né à Geffosses le 22 juin 1895. ‘Domestique résidant à Pirou, fils de Louis Auguste Pierre et Euphrasine Victoire Harel.  
*Incorporé au 36<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie à compter du 18 décembre 1914. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le 18 décembre 1914  
Tué à l’ennemi le 30 janvier 1916 à Caix dans la Somme, ambulance 13/2. Inhumé au Carré Militaire du cimetière communal de Caix, tombe 38. ’ Mort pour la France à 20 ans*

**-Raybaud Georges Eugène** matricule 619 Saint-Lô, classe 1890. Né à Saint-Sauveur-Lendelin le 4 novembre 1870. ‘Employé résidant à Coutances, fils de Jean Baptiste et de Almy Marie Constance domiciliés à Coutances

*Engagé volontaire pour 3 ans à la Mairie de Saint-Lô le 26 octobre 1890 pour le 76<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour.....Sergent le 10 mai 1893 . Certificat de bonne conduite accordé. En congès le 28 septembre 1893.*

*Nommé garde à pieds à la légion de la garde Républicaine le 17 mai 189.....Brigadier à pieds le 20 novembre 1907..... Rayé des contrôles de l'activité le 6 novembre 1910.*

*Affecté à la 10<sup>ème</sup> Légion de Gendarmerie. ....Décédé le 9 mars 1916 à Saint-Hilaire-du-Harcouet, [à l'Hôpital auxiliaire 113]: 'maladie aggravée ou non imputable au service'. ' Mort pour la France à 45 ans*

**-Ourselin Eugène Pierre** matricule 977 Saint-Lô, classe 1890. Né à Geffosses le 24 aout 1870. *Domestique résidant à Pirou fils de Pierre Alexandre et de Dauvin Alexandrine domiciliés à Geffosses.*

*Bon. Dispensé art 21. Frère au service.*

*Parti pour le 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le le 10 novembre 1891. Certificat de bonne conduite accordé.*

*Rappelé à la mobilisation générale. Passé au 79<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie. Tué à l'ennemi le 8 avril 1916 aux tranchées de Montmeuse [commune de Bislée dans la Meuse]. Citation cité % du 279 Reg d'Inf du 9 avril 1916. Inhumé dans la Nécropole de Vaux-Racine, tombe 550, à Saint-Mihiel dans la Meuse. ' Mort pour la France à 45 ans*

**-Godefroy Georges Paul Amand** matricule 1096 Saint-Lô, classe 1914. Né à Anneville le 1 mai 1894. *Cultivateur résidant à Anneville, fils de Jean François et de Helye Angèle, Louise.*

*Incorporé au 28<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 10 septembre 1914. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Tué à l'ennemi le 21 avril 1916 dans le secteur de Vaux à Verdun. ' Mort pour la France à 21ans.*

**Guillot Albert Auguste** matricule 790 Saint-Lô, classe 1912. Né le 5 octobre 1892 à Vaudrimesnil. *'Domestique résidant à Cerisy-la-Salle, fils naturel de Guillot Marie Louise domiciliée à Geffosses.*

*Incorporé au 45<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 9 octobre 1913. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le 10 du dit jour. Passé au 137<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 28 mars 1916. Disparu le 12 juin 1916.*

*Décédé le 12 juin 1916 à Thiaumont (Meuse) [Verdun ]' Mort pour la France à 23 ans.*

**-Rapilly Alfred Eugène Emile** matricule 132 Saint-Lô, classe 1909. Né à Geffosses le 29 janvier 1889 à l'Hôtel Doyen. Forgeron résidant à St-Gilles fils de Omer Louis et de Hagot Amelina Marie. Incorporé au 5<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 30 octobre 1910. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Soldat Armurier le 16 novembre 1911. Soldat de 1<sup>ère</sup> classe le 8 juin 1912. Envoyé en disponibilité le 30 septembre 1912. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Reg d'Inf de Saint-Lô. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 3 aout 1914. Passé au 106<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à Vitré le 28 février 1915.

*Disparu le 22 juin 1916 à Damloup dans [Meuse]. Présumé décédé.*

*Note de MémorialGenWeb ; Fils de Omer Louis et d'Améline Marie HagoT. Ftère de Ferdinand tué en 1914 et de Pierre tué en 1917. Beau-frère de Amand Noel disparu en 1915 et de Albert Larose mort en 1922 de ses blessures. ' Mort pour la France à 27 ans. Il s'était marié en 1914 avec Jeanne Viel originaire de Gratot. Ils ont eu au moins un enfant.*

**-Alix Joseph Félix dit Lecuir** matricule 1078 Saint-Lô, classe 1899. Né à Geffosses le 20 novembre 1877 à l'Hôtel Laignel. Cultivateur résidant à Geffosses. Fils de feu Baptiste Paul et de Lecuir Alexandrine Virginie.

*Ajourné en 1895. Dispensé art .21. Aîné de Veuve.*

*Parti pour le 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 14 novembre 1900. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Certificat de bonne conduite accordé. Envoyé en congé le 21 septembre 1901. Affecté au 80<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie territoriale à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 5 aout 1914. Tué le 14 juillet 1916 à Boesinghe, [commune de Ypres en Belgique]. Inhumé dans la nécropole Notre-Dame-de- Lorette carré 25, rang 5, tombe 4927, commune de Albin-Saint-Nazaire. ' Mort pour la France à 38 ans. ' Le secours de 150fr a été versé le 1 septembre 1916 à la Veuve née Leroty Aimée.*

**-Ourselin Magloire Emile Théodore** matricule 840 Saint-Lô, classe 1912. Né à Geffosses le 23 mars 1892. à l'Hôtel Doyen. Domestique résidant à Gonfreville. Fils de Emile Désiré et de Guillemet Désirée Marie.

*Classé soutien indispensable de famille le 25 aout 1913.*

*Incorporé au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 6 octobre 1913. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour*

*Tué à l'ennemi le 25 juillet 1916 à Maucourt (Somme)'. Inhumé dans la Nécropole de Maucourt, tombe 1692. ' Mort pour la France à 24 ans.*

**-Lebeurry Aimable Auguste** matricule 696 Saint-Lô, classe 1913. Né 3 Novembre 1893 à Geffosses. à l'Hôtel es Bois. Cultivateur à Boisroger. Fils de feu Arsène Aimable et de Boulang Marie Adèle domiciliée à Boisroger.

*Obtenu sursis d'incorporation annulé par suite de mobilisation générale. Incorporé au 3<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie à pied à compter du 1 aout 1914. Arrivé au corps et canonnier de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Passé au 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale le 14 O<sup>bre</sup> 1914. Evacué malade le 28 aout 1915. Décédé le 20 septembre 1916 des à bord du navire Hôpital Le Sphinx à Toulon 'suites de maladie contractées en service'. Mort pour la France à 22 ans.*

**-Leroty AugusteAlexandre** matricule 443 Saint-Lô, classe 1904. Né le 28 juillet 1884 à Geffosses à la Monderie. Domestique résident à Geffosses. Fils de Louis François et de Giard Marie Alexandrine. Incorporé au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 10 octobre 1915. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 28 septembre 1907. Certificat de bonne conduite accordé. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô. Affecté au Régiment d'Infanterie de Cherbourg le 15 juin 1912. Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 aout 1914. Décédé le 14 octobre 1916 des suites de ses blessures à l'Hopital d'évacuation 18 S.P 200 à Hargicourt dans la Somme. Inhumé dans la Nécropole de Montidier, tombe 5302, dans la Somme. 'Mort pour la France à 32ans. Le secours de 150fr..a été payé le 24 juin à sa veuve. Il s'était marié à Brainville en 1913 avec Lecrosnier Julia Maria Angelina originaire de Muneville-le-Bingard.

**-Caplain Alexandre Victor** matricule 661 Saint-Lô, classe 1917. Né le 7 avril 1897 à Geffosses dans le village de Bretteville. Domestique résidant à Geffosses. Fils de Alphonse Alexandre et de Leriche Eugénie Marie. domiciliés à Geffosses. Ajourné en 1915 pour "faiblesse". Classé dans la 1<sup>ère</sup> classe en 1916. Incorporé au 1<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale le 1 septembre 1916. Décédé le 18 novembre 1916 à l'Hôpital maritime de Cherbourg, embarras gastrique fébrile, maladie aggravée ou non imputable au service'.

**-Loyer Jules Victor Eugène** matricule 1299 Saint-Lô, classe 1916. Né à Geffosses le 9 février 1896 au village du Vieux Presbytère. Domestique résidant à Geffosses. Fils de Victor Léon et de Lefilleul Hélène domiciliés à Geffosses. Incorporé au 104<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 1 avril 1916. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Passé au 103<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 3 décembre 1915. Passé au 9<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 15 aout 1916. Décédé le 21 avril 1917 sur le Mont Sans Nom dans le massif de Moronvilliers dans la Marne. Inhumé dans la Nécropole le Bois du Puits à Aubérive dans la Marne. 'Mort pour la France à 21 ans

**-Gringore Eugène Charles** matricule 881 Saint-Lô, classe 1907. Né le 3 aout à Geffosses.à La Hougue. Cultivateur Résidant à Geffosses. Fils de Louis Auguste et de Marescq Aimée Marie domiciliés à Geffosses ;  
Ajourné. Incorporé au 25<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 6 octobre 1909.  
Réformé N°2 par la commission spéciale de Cherbourg le 30 octobre 1909 pour Hypertrophie du cœur, troubles fonctionnels du cœur suites de rhumatismes.  
Déclaré bon pour le service auxiliaire en 1914. Affecté à la 10<sup>ème</sup> S<sup>ion</sup> des commis ouvriers de l'Ad<sup>ion</sup> à Rennes.....Classé dans le service armé par la commission spéciale de réforme du Mans du 7 X<sup>bre</sup> 1915 Passé au 130<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à Mayenne le 14 novembre 1916  
Décédé le 1 juin 1917 par éclat d'obus au ventre, au Mont Cornillet à Prosnes dans la Marne. Inhumé à la Nécropole de Sept-Saulx, tombe 14, dans la Marne. ' Mort pour la France à 29 ans.

**-Varin Louis Alexandre Joseph** matricule 1119 Saint-Lô, classe1913. Né à Geffosses le 27 avril 1893 à l'Hôtel Riviere. Cultivateur résidant à Geffosses. Fils de Alexandre François et de Leprest Eugénie Rosalie.  
Incorporé au 2<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 28 novembre 1913. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Parti aux armées le 7 aout1914  
Décédé à 24 ans le 12 septembre 1917 à Landrecourt dans la Meuse. Mort des suites de ses blessures à L'Ambulance 4/54. Inhumé dans la Nécropole de Landrecourt, Carré E, Rang 6. ' Mort pour la France à 24 ans. Médaille militaire et Croix de guerre.

**-Lecouillard Eugène Jean-Joseph** matricule1395 Saint-Lô, classe 1897. Né à Geffosses le 26 février 1877.à La Coubrunière. Cultivateur résidant à Geffosses. Fils de Amand Alexandre et de Giard Marie Madeleine domiciliés à Geffosses.  
Parti au 24<sup>ème</sup> Régiment de Dragons le 10 novembre 1898. Arrivé au corps le dit jour. Passé au 10<sup>ème</sup> Régiment de Hussards le 5février 1901.Certificat de bonne conduite accordé. Envoyé en congés le 29 septembre 1901. Affecté au 10<sup>ème</sup> Escadron des Equipages de Fougères le 10 mars 1907.  
Réformé N°2 le 1 mars 1909 par la Commission spéciale de Saint-Lô.  
Déclaré bon pour le service par Le Conseil de Révision de la Manche en 1914.  
Affecté au 24<sup>ème</sup> Régiment de Dragons le 19 mars 1915. Passé au 48<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 4 juillet 1915. Passé au 34<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Territoriale le 2 octobre 1917.  
\*Parti malade le 20-10-15(gaz asphyxiants). Rentré au front le 14-12.  
Décédé le 4 avril 1818 à Redon en Ille-et Vilaine des suites de ses blessures à l'Hôpital Complémentaire 63. ' Mort pour la France à 41 ans. Il avait épousé en 1902 Maria Gosselin et avait eu au moins deux enfants en 1904 et 1907.

**-Corbet léon Pierre Amand** Matricule 1077 Saint-Lô, classe 1914. Né à Geffosses le 15 mars 1894 à la Terrierie. Journalier résidant à Geffosses. Fils de Eugène Alexandre et de Moulin Marie Adèle domiciliés à Geffosses.  
Incorporé à partie du 12 mars 1915 au 4<sup>ème</sup> Ba<sup>tion</sup> de Marche d'Afrique. Passé au 3<sup>ème</sup> Ba<sup>tion</sup> Marche d'Afrique le 8 mai 1917.  
Tué à l'ennemi le 5 avril 1918 au combat de Cantigny près de Montdidier dans la Somme. ' Mort pour la France à 24 ans.

**-Giard Auguste Louis** matricule 1310 Saint-Lô, classe 1911. Né à Geffosses le 10 avril 1891 à La Maresquiere. Culyivateur à Geffosses. Fils de Alexandre Louis et de feu hacquebey Marie. Domiciliés à Geffosses.  
Exempté en 1912 pour bacillose.  
Déclaré bon pour le service par Le Conseil de Révision de la Manche en 1914.  
Incorporé au 24<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 24 novembre 1914. Passé au 39<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 15 mars 1915. Passé au 28<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 22 mars 1915.  
Décédé le 9 mars 1918 à Somme-Suites dans la Marne (Ambulance 201). Inhumé dans la Nécropole de Somme-Suippe. ' Mort pour la France à 26 ans.  
Note de MémorialGenWeb : 'Il était le cousin de Armand Noel disparu en 1915'.

**-Terry Maurice Auguste Georges** matricule 732, Saint-Lô, classe 1917. Né le 21 octobre 1897 à Geffosses à l'Hôtel es Prest. Domestique résidant à Geffosse. Fils de Alexandre Louis et de Pouret Rose Marie.  
Ajourné en 1915 pour faiblesse. Classé en 1<sup>ère</sup> classe en 1916.  
Incorporé au 119<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 1 septembre 1916. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Passé au 28<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 11 février 1917.  
Tué à l'ennemi. Décédé le 11 aout 1918 des suites de ses blessures à l'Hôpital d'évacuation 36-SP231 à Catenoy dans l'Oise. Mort pour la France à 20 ans.

**-Larose Dauphin Pierre** matricule 343 Saint-Lô, classe 1901. Né à Geffosses le 3 février 1881.au village de la Preterie. Cultivateur résidant à Geffosses. Fils de Ferdinand Auguste Alexandre et de Boulang Marie Louise.  
Parti au 25<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 16 novembre 1902. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. Envoyé en congés le 1 octobre 1905 Certificat de bonne conduite accordé.  
Affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô. Rappelé à la mobilisation générale. Pari aux armées le 27 septembre 1914.

*Tué à l'ennemi le 21 juillet 1918 aux combats de Villemontoire dans l'Aisne. Mort pour la France à 37 ans. Un secours de 150fr a été versé à sa veuve le 30-11-1918. Il avait épousé à Montsurvent en 1912 Blanche Lechevalier.*

**-Rapilly Pierre Alexandre** matricule 454 Sant-Lo, classe 1904. Né à Paris le 8 février 1884. *Cultivateur résidant à Pirou. Fils de Omer Louis et de hagot Amelina.*

*Disp art21. Aîné des fils d'une famille de 8 enfants.*

*Incorporé au 136<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 8 octobre 1905. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>ième</sup> classe le dit jour. Envoyé en disponibilité le 18 septembre 1908. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté au Régiment d'Infanterie de Saint-Lô.*

*Rappelé à la mobilisation générale. Arrivé au corps le 4 aout 1914.*

*Décédé le 22 aout 1917 à Suippes dans la Marne. Citation à % du Régiment ....' 'Soldat très brave excellent f.m. Le 4 mai 1917 a contribué à arrêter une contre attaque ennemie... jusqu'au moment où son arme s'est brisée entre ses mains'*

*Un secours de 150fr a été accordé le 20 octobre 1917 à sa veuve. Il s'était marié en 1904 à Pirou avec Isabelle Herouet. Ils avaient eu au moins 2 enfants.*

*Mort pour la France à 33 ans.*

Geffosses le 7 août 2017

Revu et complété le 2 Février 2022

J-F Lecolley